



BILAN À MI-PARCOURS



*PCAET de la Communauté de Communes
de Bocage Bourbonnais*



 **BOCAGE
BOURBONNAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


SDE 03
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

ÉVOLUTION DU DOCUMENT

ÉMETTEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

Catalina DUQUE GOMEZ
Directrice Générale adjointe en charge de la stratégie territoriale
04 70 67 11 89
07 64 35 62 32
c.duquegomez@ccbb.fr

DOCUMENT

Date	Rédacteur	Action
07/2024	SDE03	Co-rédaction et relecture
08/2024	Catalina Duque Gomez	Co-rédaction
14/08/2024	Magalie Decerle	Relecture

SOMMAIRE

Introduction	6
Contexte	7
1. La démarche Plan Climat Allier	7
a. Rappels généraux	7
b. Les grandes étapes des PCAET en Allier	8
c. La vie des PCAET	9
2. Rappel des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie.....	10
a. Réduire la consommation énergétique du territoire	10
b. Développer les énergies renouvelables.....	10
c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	11
d. Améliorer la qualité de l'air	11
e. Maintenir le stockage carbone.....	11
3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050	12
Dynamique du territoire	13
1. Méthodologie.....	13
2. Consommations énergétiques	13
a. Evolution des données.....	13
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	16
3. Production énergies renouvelables.....	17
a. Evolution des données.....	18
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	19
4. Emissions de gaz à effet de serre	20
a. Evolution des données.....	21
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	22
5. Qualité de l'air.....	23
c. Evolution des données.....	24
d. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	25
6. Stockage carbone	26
Evaluation des actions	28
Méthodologie	28
Evaluation globale des actions de la collectivité	28
Evaluation globale des actions des partenaires	30
Synthèse.....	34
1. Synthèse du bilan.....	34
2. Anticipation et préparation des évolutions futures	35
a. Compatibilité.....	35
b. Prise en compte des documents d'urbanisme	35
c. Actualités législatives et réglementaires.....	35
Conclusion	36
Annexe 1 - Evaluation Détaillée des actions portées par la collectivité.....	37
Annexe 2 - Evaluation Détaillée des actions portées par les partenaires	62
Lexique	160

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC	8
Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source : SDE03	9
Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCBB. Source : Stratégie du PCAET de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.....	11
Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais	12
Figure 5 : Répartition des consommations énergétiques totales par secteur en % sur le territoire de la CCBB en 2022. Source : Terristory	14
Figure 6 : Evolution globale des consommations énergétiques par secteur en GWh du territoire de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : Terristory.....	14
Figure 7 : Consommations énergétiques uniquement liées au transport routier par usage (transport de personne et transports de marchandises) en GWh pour le territoire de la CCBB. Source : Terristory	15
Figure 8 : évolution des consommations énergétiques uniquement liées au résidentiel par type d'énergie en GWh (chiffres 2022). Source : Terristory	15
Figure 9 : Evolution des consommations énergétiques uniquement liées au tertiaire par type d'énergie en GWh (chiffres 2022). Source : Terristory	16
Figure 10 : Evolution des consommations énergétiques uniquement liées au tertiaire par usage en GWh (chiffres 2022). Source : Terristory.....	16
Figure 11 : Consommations énergétiques historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.....	17
Figure 12 : Répartition de la production en énergie renouvelable (EnR) par secteur en % sur le territoire de la CCBB en 2022. Source : Terristory	18
Figure 13 : Evolution de la production en énergie renouvelable du territoire de la CCBB en GWh par filière de production (chiffres 2022). Source : Terristory.....	18
Figure 14 : Productions EnR historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.....	19
Figure 15 : Croisement des productions EnR (courbe du bas) et consommations énergétiques (courbe du haut) historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.....	20
Figure 16 : Répartition des émissions de GES totales par secteur en % sur le territoire de la CCBB en 2022. Source : Terristory	21
Figure 17 : Evolution des émissions de GES du territoire de la CCBB en kteqCO2 par secteur (chiffres 2022). Source : Terristory.....	21
Figure 18 : Emissions de GES historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.....	22
Figure 19 : Tableau récapitulatif des objectifs de réduction des polluants atmosphériques pour le territoire de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : stratégie du PCAET de la CCBB.....	24
Figure 20 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCBB en tonnes et par polluants (chiffres 2022). Source : Terristory	25
Figure 21 : Synthèse des réductions de polluants atmosphériques observées entre 2015 et 2022 en comparaison des objectifs de réduction 2050 de la stratégie PCAET de la CCBB. Source : données ATMO via Terristory.....	25
Figure 22 : Rappel des objectifs nationaux de réduction (2030/2005) et pourcentages de réduction réalisés sur le territoire de la CCBB entre 2005 et 2022. Source : Terristory	26
Figure 23 : Flux annuel de carbone en teqCO ² par typologie d'occupation du sol, Source : Outils ALDO.....	27
Figure 24 : Répartition du stockage carbone par type de surface du territoire de la CCBB. Source : ALDO via Terristory	27
Figure 25 : Répartition des actions portées par la CCBB selon leur état d'avancement. Source :	

interne.....	30
Figure 26 : Répartition des actions portées par les partenaires selon leur état d'avancement.	
Source : interne	33
Figure 27 : Tableau récapitulatif des avancées 2015-2022 et des objectifs (quantitatifs et qualitatifs) du PCAET de la CCBB pour les 3 principaux piliers à horizon 2050. Source : interne	34
Figure 28 : Evolution des consommations énergétiques (électricité en jaune et gaz en orange) des bâtiments communautaires de la CCBB entre 2021 et 2023. Source : DEEPKI Ready	39
Figure 29 : Localisation des sites étudiés. Source : ISL Ingénierie	82
Figure 30 : Evolution des consommations énergétiques cumulées des bâtiments du Conseil Départemental de l'Allier (en KWh), combinée aux factures énergétiques (en €). Source : CD 0384	
Figure 31 : Nombre de dossiers traités et puissances installées correspondantes pour l'aide à l'acquisition et installation de poêles à granulés et chaudières automatiques entre 2021 et 2023 à l'échelle départementale. Source : CD 03.....	93
Figure 32 : Répartition des actions d'animations grand public menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la dynamique fluviale. Source : CEN Allier	102
Figure 33 : Suivi des surfaces nouvellement pâturées (ha). Source : CEN Allier	104
Figure 34 : Evolution de l'action Mission Haie pour la plantation de haies et alignement d'arbres (en mètre linéaire) et nombre global de plants utilisés. Source : Mission Haie	115
Figure 35 : Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source: Plateforme Mobilité.	119
Figure 36 : Carte des expertises de terrain par année pour l'inventaire des zones humides par le SAGE Allier Aval. Source : CLE du SAGE Allier Aval	122
Figure 37 : Localisation et emprise des zones humides avérées suite à l'inventaire de terrain de 2022. Source : CLE du SAGE Cher Amont.....	123
Figure 38 : Localisation et emprise des zones humides avérées suite à l'inventaire de terrain de 2022. Source : CLE du SAGE Cher Amont.....	124
Figure 39 : Evolution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/hab/an. Source : SICTOM Nord Allier	125
Figure 40 : Evolution des quantités de déchets valorisés (à gauche) et réemployés (à droite) en tonnes par an. Source : SICTOM Nord Allier	126
Figure 41 : Evolution des quantités de déchets compostés (en tonnes à gauche) et du nombre de sites actifs référencés (en unité à droite) par an. Source : SICTOM Nord Allier	127
Figure 42 : Renouvellement et part totale de luminaires LED du parc du SDE03 en %. Source : SDE 03.....	139
Figure 43 : Somme des puissances installées sur l'ensemble du parc du SDE03 en W. Source : SDE 03.....	139
Figure 44 : Somme des factures énergétiques (en €) et des consommations (en kWh) sur l'ensemble du parc du SDE03. Source : SDE 03.....	140
Figure 45 : Nombre de communes/CC visitées et nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une étude par an. Source : SDE03.....	142
Figure 46 : Nature des études en % par an. Source : SDE03.....	142

INTRODUCTION

L'année 2024 marque l'année du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), étape obligatoire réglementairement 3 ans après le vote du PCAET comme défini dans l'article R. 229-51 du code de l'environnement. La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais ayant adopté son PCAET le 18 octobre 2021 en conseil communautaire, ce bilan paraît donc à date anniversaire des 3 ans d'application du PCAET. Il vise à prendre du recul sur ces premières années d'exercice, permettre de réorienter les efforts sur les 3 années restantes, et préparer sa révision au bout des 6 ans de mise en œuvre.

Il a été décidé de réaliser ce bilan via le pôle ingénierie du SDE03 afin d'appliquer, comme lors de la réalisation des PCAET, une logique de fédération des acteurs et de mutualisation des moyens entre les EPCI du département. Ce fonctionnement a été proposé aux élus des territoires lors d'une Commission Mixte Paritaire du SDE 03 du 12 décembre 2023 et acté à cette occasion.

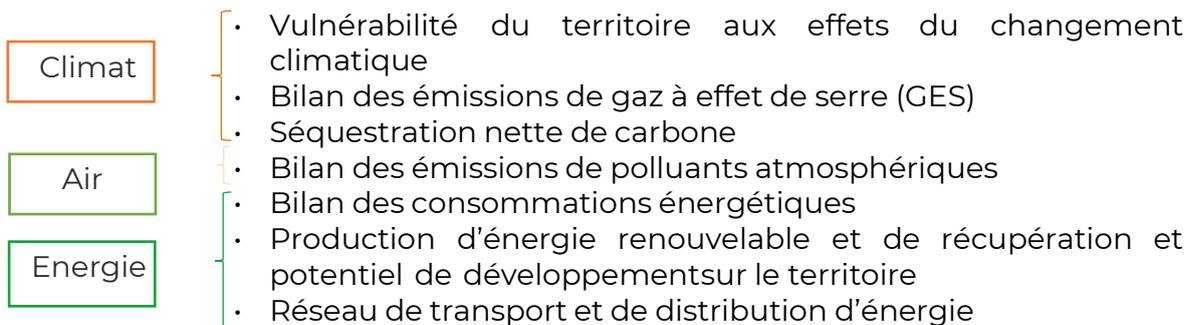
Après une présentation des rappels sur le PCAET et de la méthodologie mise en place pour ce bilan à mi-parcours, ce rapport présente un avancement des grands objectifs stratégiques du PCAET (pour la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de GES, la qualité de l'air et le stockage carbone), les bilans par action et les éléments d'attention déjà notés et qui seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET. Ce rapport est rendu disponible à tous dans un souci de transparence et comme demandé par la réglementation.

CONTEXTE

1. La démarche Plan Climat Allier

a. Rappels généraux

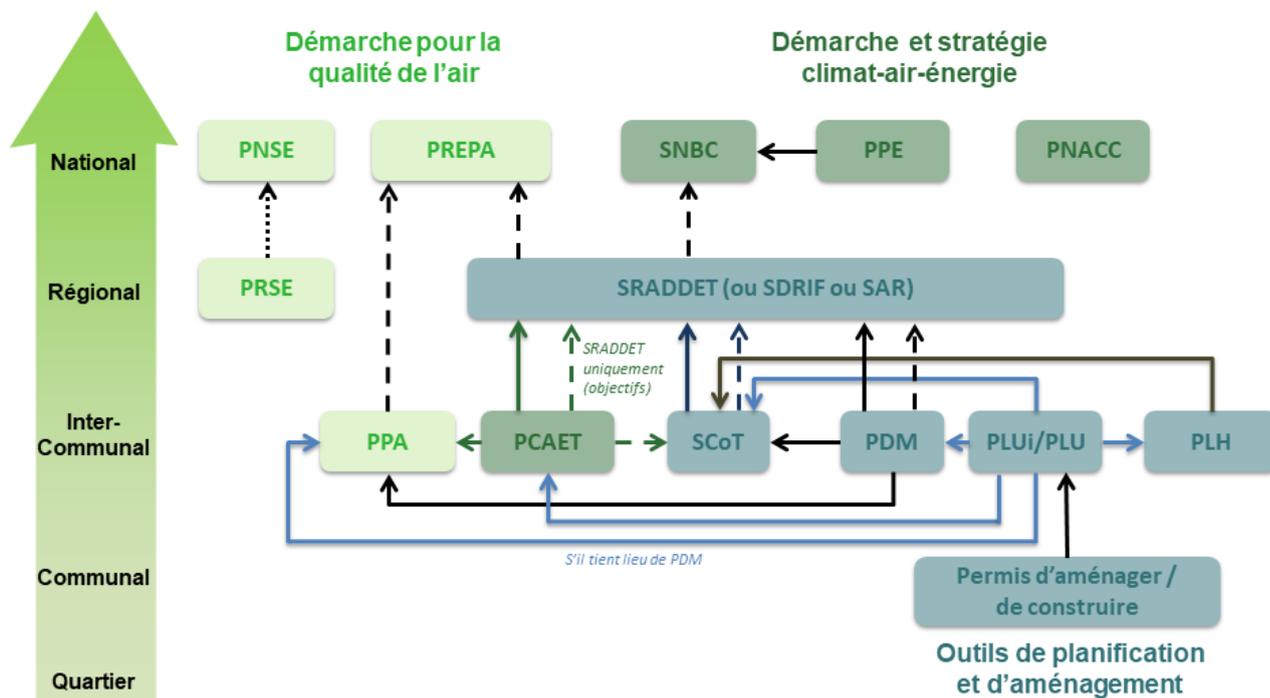
Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :



Elaboré à l'échelle d'une intercommunalité, le PCAET mobilise les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et donne un pool d'actions à suivre durant 6 ans pour rentrer dans une trajectoire à atteindre à horizon 2030 et 2050.

Il se doit d'être conforme avec les textes internationaux (protocole de Kyoto, COP21), européens (Pacte vert), nationaux (Grenelle I et II, LTECV) et territoriaux (SRADDET).

A l'échelle intercommunale, les PCAET constituent des documents de planification renforçant le rôle des collectivités sur les enjeux climat-air-énergie et dont l'élaboration doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la démarche doit s'articuler avec les autres outils de planification et documents d'urbanisme existants afin d'assurer une certaine complémentarité, comme le présente le schéma suivant :



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC

b. Les grandes étapes des PCAET en Allier

Dès 2018, le SDE03 a proposé aux 11 EPCI de l'Allier, obligés et non obligés, de travailler sur les PCAET. Cela a permis de mutualiser le travail pour :

- Les phases de diagnostic, concertation des territoires, définition des stratégies et objectifs à atteindre et la construction des plans d'action qui ont été réalisés pour les 11 EPCI par le bureau d'étude E6/Nepsen.
- Les phases d'évaluation environnementale des démarches qui ont été réalisées par le bureau d'étude Even.
- L'encadrement global de la démarche et les liens à assurer entre les différents partenaires de la démarche qui ont été assurés par 3 agents du SDE03 (financements Leader à hauteur de 80%).

Les documents ainsi réalisés par et pour la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais sont tous accessibles sur le site internet de la collectivité¹ ainsi que sur le site « territoires-climat » de l'ADEME².

Chaque EPCI de l'Allier est donc couvert par son propre PCAET et en est responsable. Chaque EPCI s'est organisé en interne pour définir un binôme

¹ <https://www.cc-bocage-bourbonnais.com/environnement-transitions/transitions/reduire-notre-impact-environnemental.html>

² <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire/plan-climat-air-energie-territorial-de-la-communaute-de-communes-du-bocage-bourbonnais/demarche>

élu/agent afin de participer à la réalisation de son PCAET.

Ces différentes étapes, détaillées dans la figure ci-dessous, ont permis d'aboutir, après plus de deux ans de travail, au vote du PCAET le 18 octobre 2021.

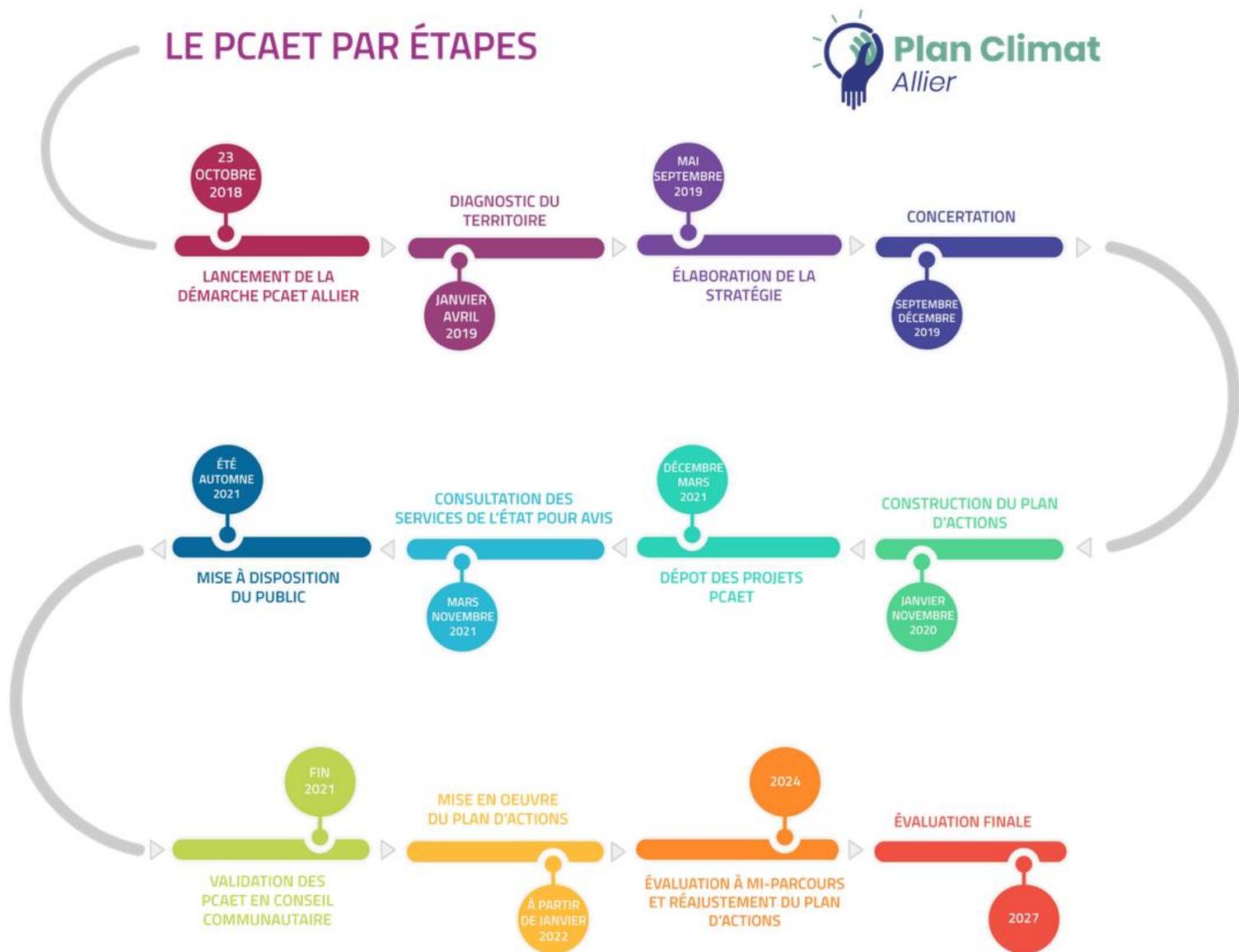


Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source : SDE03

c. La vie des PCAET

L'intercommunalité travaille depuis ce vote à mettre en œuvre et suivre les actions du PCAET. Le binôme élu/agent défini par la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais (CCBB) est appuyé par un agent du SDE pour réaliser ce travail (via une convention de mutualisation EPCI-SDE03).

La réalisation du suivi est une obligation réglementaire dans le cadre des PCAET mais aussi un travail clé dans la connaissance des actions et dans l'amélioration continue de la démarche. Ainsi, chaque fiche action possède une partie dédiée aux indicateurs pour suivre l'avancement des actions. Ces indicateurs ont été définis par les différents porteurs et rédacteurs des fiches action. Ce suivi a pour vocation d'être intégré dans les futurs COPIL en lien avec les différentes démarches

environnementales portées par la CCBB (COPIL dédié à la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique du Territoire (TACCT), PCAET, Contrat d'Objectifs Territorial (COT) et Projet de Territoire).

Lors de la première année du PCAET, le suivi des indicateurs initialement prévu dans les fiches action a été particulièrement complexe : données inexistantes, non disponibles annuellement, complexes à récupérer, etc. Un travail sur ces indicateurs a donc été réalisé en deuxième année pour rendre l'étape de suivi réalisable. Pour cela, il a été nécessaire de refaire le point avec les différentes structures sur tous les indicateurs initialement proposés pour identifier les indicateurs pertinents et réellement récupérables. Ce travail a été fait en cohérence avec les informations remontées par la DDT03, à savoir : la possibilité de réaliser des modifications mineures sur les fiches sans besoin de réaliser de révision totale de la démarche.

Cette simplification des indicateurs à suivre a été faite en parallèle d'un travail d'optimisation des outils de suivi interne à la CCBB : réalisation d'un tableau de bord et identification des plateformes informatiques pouvant apporter des données.

2. Rappel des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie

Le PCAET étudie cinq grands piliers : la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la Qualité de l'Air et le stockage carbone. Pour chacun de ces axes, le travail réalisé dans le diagnostic du PCAET a permis de souligner les attentes réglementaires et les potentiels d'évolution pour le territoire.

a. Réduire la consommation énergétique du territoire

A l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) établit des objectifs ambitieux pour la France, avec une réduction visée de 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Au niveau régional, le SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes vise à réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2030 par rapport à 2015.

D'après les conclusions du diagnostic Climat Air Energie, il est **possible de réduire jusqu'à 56%** la consommation énergétique du territoire de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais d'ici 2050 par rapport à 2015.

b. Développer les énergies renouvelables

De même que pour les consommations énergétiques, des objectifs ont également été établis à différentes échelles (européennes, nationales, régionales) pour augmenter la part des énergies renouvelables. En effet, la LTECV vise à ce que 32% des besoins énergétiques de la France soient couverts par des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi Énergie-Climat, parue au Journal Officiel le 9 novembre 2019, renforce cet engagement en portant cet objectif à 33%. Le SRADDET envisage d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre une augmentation de plus de 100% d'ici 2050, à l'échelle de la Région.

Selon les conclusions du diagnostic Climat Air Energie, le territoire du Bocage Bourbonnais a le potentiel pour multiplier par **5 la production d'énergie renouvelable en 2050 par rapport à 2015.**

c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV vise une réduction de 75% d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une réduction de 73% pour la France par rapport à 2015. La loi Énergie Climat élève cet objectif en visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le SRADDET, quant à lui, fixe un objectif de diminution de 30% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2015 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

D'après les conclusions du diagnostic Climat Air Energie, il est **possible de réduire jusqu'à 40%** les émissions de GES du territoire de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais d'ici 2050 par rapport à 2015.

d. Améliorer la qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier en intégrant des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants dans les territoires concernés. Des objectifs nationaux ont été fixés par décret (conformément à la directive européenne 2016/2284) puis déclinés à travers le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), établi en mai 2017, et couvrant la période 2017-2021. Au niveau régional, le SRADDET fixe des objectifs sectoriels pour 2030 visant à réduire les émissions de polluants par rapport à 2015.

Dans les PCAET, six polluants (oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO2), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH3), et les particules fines (PM10 et PM2,5)) sont suivis à partir des données d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et ont fait l'objet d'un diagnostic pour l'année 2016.

À partir de ce constat, la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais a pu définir des **potentiels de réduction d'ici 2050** pour chacun de ces polluants, illustrés dans le tableau ci-dessous :

	2016	Potentiel de réduction		Emissions 2050 avec potentiel
SO2	7,3 t	- 3,6 t	-49%	3,7 t
NOx	263 t	- 177 t	-67%	86 t
COVNM	221 t	- 172 t	-82%	40 t
NH3	1451 t	- 297 t	-21%	1154 t
PM10	169 t	- 118 t	-70%	51 t
PM2,5	102 t	- 78 t	-77%	24 t

Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCBB. Source : Stratégie du PCAET de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais

e. Maintenir le stockage carbone

L'augmentation et la préservation du stockage carbone ne sont pas des objectifs directement visés par des textes réglementaires. Cependant, travailler sur ces questions participe à l'atteinte des objectifs visés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : plus on stocke du carbone, plus on vient compenser les

émissions du territoire. Ainsi, l'objectif pour le stockage carbone doit être à minima de compenser la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Le diagnostic Climat Air Energie ne fixe **pas de potentiel de développement du stockage carbone atteignable**.

3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050

Ainsi, ces différentes données (état des lieux et potentiels) ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie par la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, visant à atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs visés sont résumés dans la figure ci-dessous.

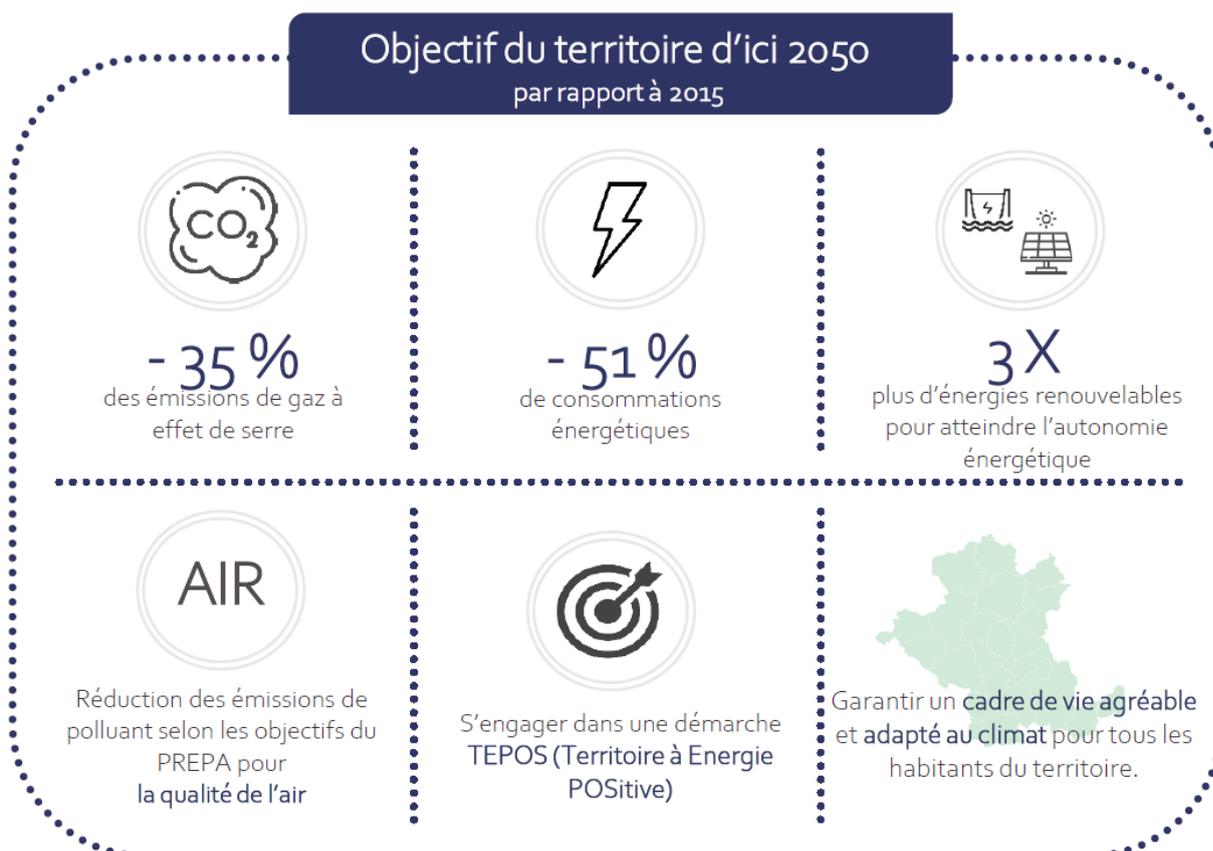


Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais

DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

1. Méthodologie

Une méthodologie commune a été définie en accord avec les 11 intercommunalités de l'Allier. La dynamique générale du territoire sera présentée à travers les évolutions sur les années passées des 5 piliers du PCAET à savoir : la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la qualité de l'air et le stockage carbone. Pour chaque pilier, des visuels réalisés par la plateforme Terristorey, qui s'appuient sur des données en Open Data et produites par des structures de référence, ont été utilisés pour présenter les données les plus récentes (données 2022 lors de la rédaction). Ainsi, les données de consommation et de production d'énergie proviennent de l'Observatoire Régionale du Climat de l'Air et de l'Energie (ORCAE), les données relatives aux émissions de GES et à la qualité de l'air proviennent d'ATMO AuRA (Association Agréée pour Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA), et les données relatives à la séquestration carbone proviennent de l'outil ALDO de l'ADEME. Ces observatoires et sources de données sont les mêmes que ceux utilisés en 2019 pour la réalisation des diagnostics.

Ces **différents observatoires peuvent être amenés à faire évoluer leur méthodologie de calculs**. Cela a pour objectif d'avoir des données plus fines à l'échelle des territoires. Cependant, ces changements de méthodologie peuvent entraîner **des écarts entre les valeurs prises comme référence dans les PCAET et les valeurs actualisées**. En plus d'entraîner des incompréhensions, cela peut fausser la trajectoire à atteindre et visée dans le PCAET du territoire. C'est pour cela que, dès que cela est possible, les objectifs PCAET seront exprimés en pourcentage d'évolution.

2. Consommations énergétiques

La consommation d'énergie finale englobe « la consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie) et des quantités de produits énergétiques transformés en d'autres produits » (source : ADEME).

En 2015, la consommation d'énergie finale du territoire de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'élevait à **378 GWh**. Grâce aux données de l'observatoire ORCAE, nous disposons des valeurs de consommation énergétique de 2015 à 2022, ce qui nous permet d'effectuer des analyses sur cette période.

a. Evolution des données

D'après le graphique ci-après, on constate pour le territoire de la CCBB une **stagnation globale des consommations énergétiques** avec **377 GWh consommés en 2022**. Cependant, la collectivité avait réussi à baisser ses consommations de 7% lors de la crise sanitaire en 2020, notamment sur le secteur des transports routiers. Depuis, les consommations sont reparties à la hausse. Les consommations énergétiques du territoire en 2022 sont réparties comme suit :

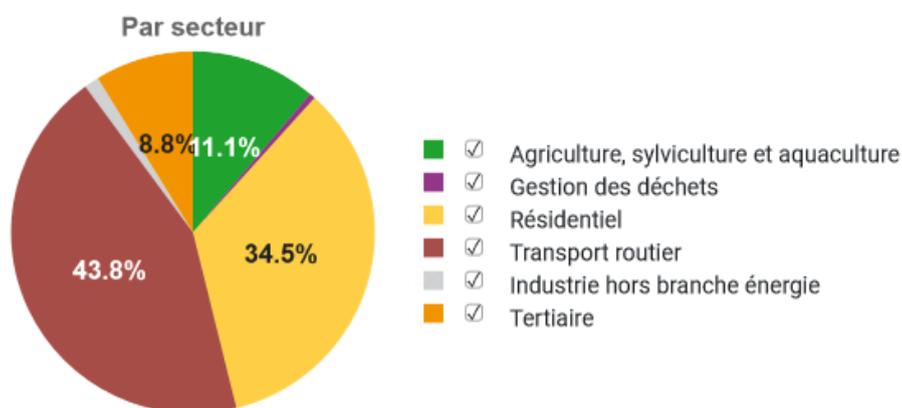


Figure 5 : Répartition des consommations énergétiques totales par secteur en % sur le territoire de la CCBB en 2022. Source : Terristory

Une première analyse non exhaustive permet d'apporter quelques éléments sur l'évolution des consommations énergétiques de ces dernières années.

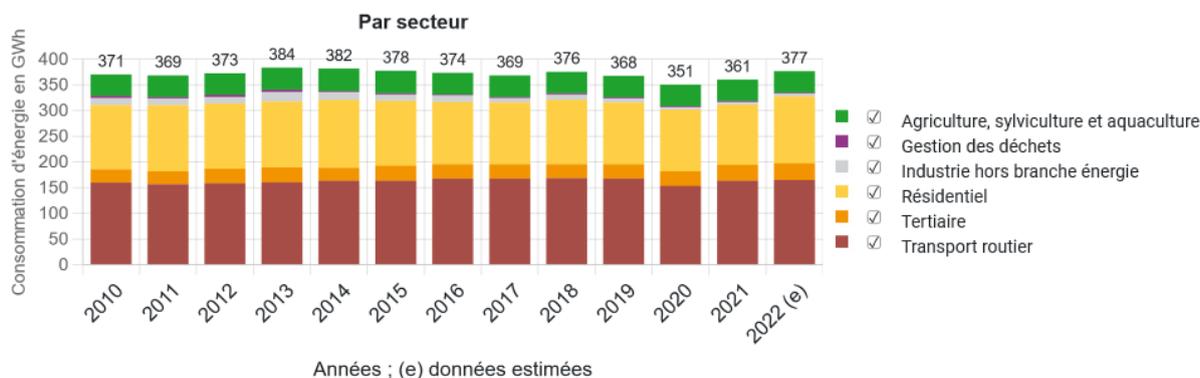


Figure 6 : Evolution globale des consommations énergétiques par secteur en GWh du territoire de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : Terristory

Transports routiers : représentant 43,8% des consommations du territoire, le transport routier est le secteur le plus consommateur d'énergie pour la CCBB et reste stable avec 165 GWh en 2022 contre 164 GWh en 2015. Comme le montre la figure 6 ci-après, on constate un équilibre entre la diminution du transport de personnes (-6%) contrebalancé par une hausse du transport de marchandises (+6%). Les produits pétroliers restent majoritairement utilisés (essence, gasoil).

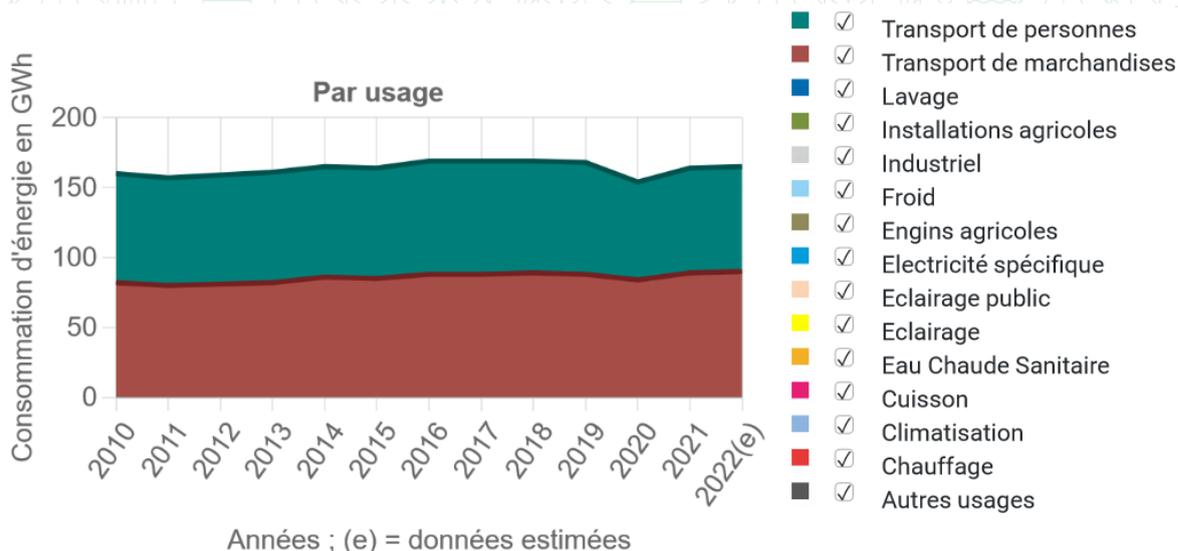


Figure 7 : Consommations énergétiques uniquement liées au transport routier par usage (transport de personne et transports de marchandises) en GWh pour le territoire de la CCBB. Source : Terristory

Résidentiel : représentant 34,5% des consommations du territoire, le résidentiel est le second secteur le plus consommateur d'énergie, dont la tendance est à l'augmentation avec 130 GWh en 2022 contre 126 GWh en 2015. On constate une augmentation des consommations liées à l'électricité (+7%), au gaz (+2%) et surtout aux énergies renouvelables thermiques (EnR thermiques (+15%)). Concernant ce dernier poste, on observe effectivement un passage de 42 GWh en 2015 à 48 GWh en 2022 passant devant les consommations liées à l'électricité (Cf graphique ci-après). On constate également une diminution des produits pétroliers (-21%). Le chauffage reste le poste de consommation le plus important (devant les usages liés à la cuisson, eau chaude sanitaire, froid, lavage et éclairage). Il est toutefois intéressant de zoomer sur la forte augmentation des consommations liées à la climatisation (179 MWh en 2015 contre 719 MWh en 2022 soit +302%) même si celles-ci restent à la marge (0,6% des consommations liées au résidentiel en 2022 contre 0,14% en 2015).

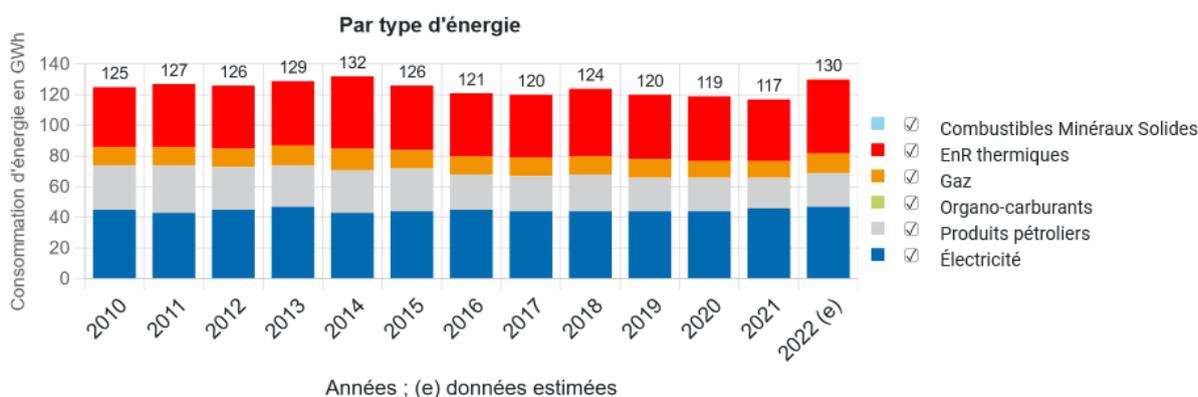


Figure 8 : évolution des consommations énergétiques uniquement liées au résidentiel par type d'énergie en GWh (chiffres 2022). Source : Terristory

Agriculture : représentant 11,1% des consommations du territoire, l'agriculture est l'un des seuls secteurs qui voit ses consommations légèrement baisser (-5 % passant de 44 GWh en 2015 à 42 GWh en 2022) liées principalement au chauffage des exploitations et aux consommations de carburant.

Tertiaire : ne représentant que 8,8% des consommations du territoire, le tertiaire est cependant le secteur qui observe la plus forte augmentation avec +14% de consommation énergétique par rapport à 2015. Cela s'explique notamment par l'augmentation de la consommation de gaz et d'électricité (comme le montre la figure 8 ci-après) essentiellement pour le chauffage et pour de l'utilisation spécifique (comme le montre la figure 9).

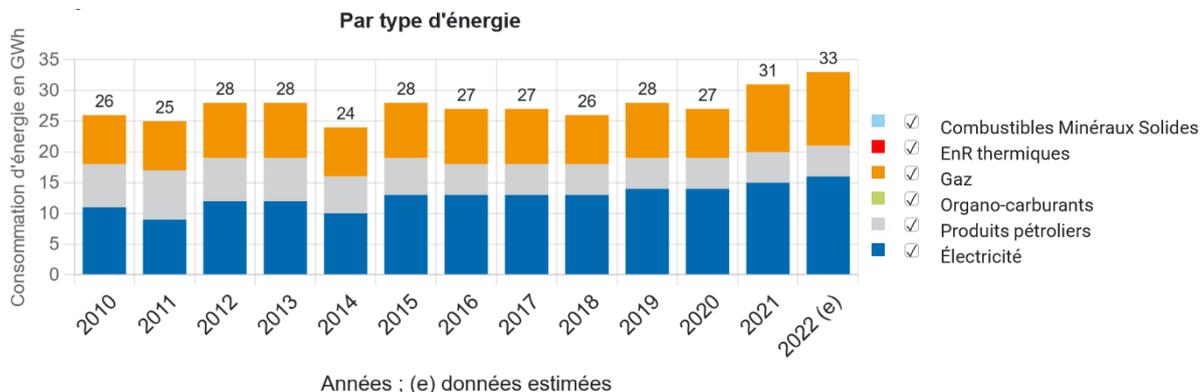


Figure 9 : Evolution des consommations énergétiques uniquement liées au tertiaire par type d'énergie en GWh (chiffres 2022). Source : Terristory

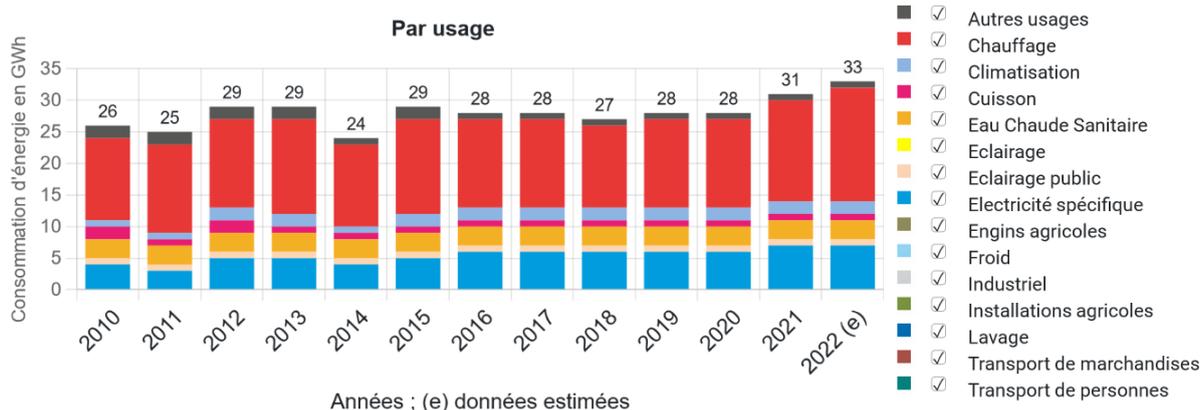


Figure 10 : Evolution des consommations énergétiques uniquement liées au tertiaire par usage en GWh (chiffres 2022). Source : Terristory

Industrie hors branche énergie : ce secteur (en gris sur la figure 6) est le dernier poste de consommation du territoire : avec 5 GWh, il représente 1,3% des consommations globales du territoire. C'est également le secteur qui observe la plus forte diminution entre 2015 et 2022 avec - 62%.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer à différentes échéances les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure ci-dessous :

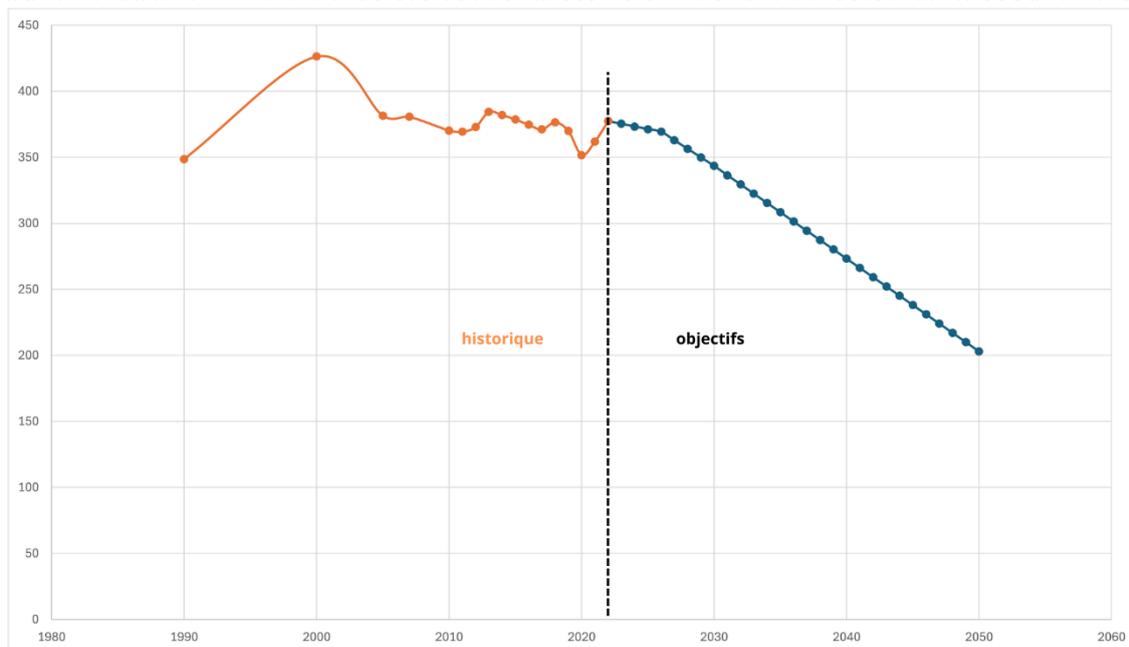


Figure 11 : Consommations énergétiques historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.

La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais observe depuis 2015 une réduction de ses consommations énergétiques, mais ces efforts sont effacés par la remontée de la trajectoire entre 2020 et 2022. Pour rappel, l'objectif 2050 que s'est fixé la CCBB dans sa stratégie est de réduire de **51% les consommations énergétiques par rapport à 2015**. Afin de respecter les objectifs stratégiques 2050, la tendance à la hausse de ces deux dernières années doit être inversée.

A retenir – Consommations d'énergie

	2015 (actualisée)	2022	Réduction observée	Objectif stratégique 2050
Consommation énergétique	378 GWh	377 GWh	0 %	-51 %

Le secteur le plus consommateur d'énergie sont le transport routier suivi du résidentiel.

- La hausse des consommations liées au transport de marchandises ne doit pas décourager la mise en place d'actions liées à la mobilité sur l'ensemble du territoire, où l'on constate d'ores et déjà une baisse des consommations liées au transport de personnes.
- Besoin de maintenir et développer les actions à destination de la performance énergétique des bâtiments (publics et privés).

Les consommations d'énergie sur le territoire stagnent entre 2015 et 2022 :

- Besoin cependant d'inverser la tendance de ces dernières années pour rester dans les objectifs à moyen terme.

3. Production énergies renouvelables

Le diagnostic obligatoire dans l'élaboration d'un PCAET comprend un état de la

production des énergies renouvelables du territoire. L' Article R229-51 du code de l'environnement spécifie qu'il doit détailler « les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique».

En 2015, la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'élevait à **52 GWh**. Dans cette section, nous analyserons l'évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire depuis 2015 afin d'évaluer sa progression par rapport à l'objectif fixé.

a. Evolution des données

Le graphique ci-après indique l'évolution de la production d'énergie renouvelable par filières de production, selon les données ORCAE disponibles et mises à jour. On constate que la production a augmenté de plus de **40% depuis 2015 avec 72 GWh produits en 2022**, répartis comme suit :

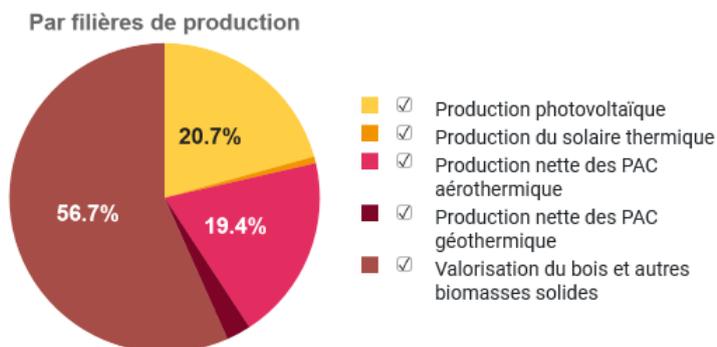


Figure 12 : Répartition de la production en énergie renouvelable (EnR) par secteur en % sur le territoire de la CCBB en 2022. Source : Terristory

Une analyse plus détaillée ci-dessous permet de donner quelques indications sur les augmentations constatées entre 2015 et 2022.

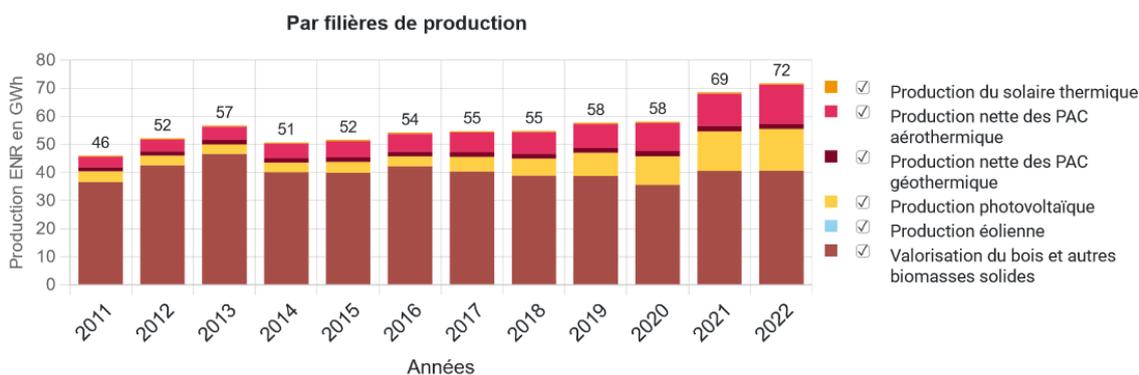


Figure 13 : Evolution de la production en énergie renouvelable du territoire de la CCBB en GWh par filière de production (chiffres 2022). Source : Terristory

Biomasse : avec 56,7% de la part des énergies produites sur le territoire, le bois est l'EnR la plus représentée sur la CCBB. Comme en 2015, la valorisation du bois et autres biomasses solides (en marron sur la figure 12) stagne autour de 41 GWh mais reste la principale source d'énergie renouvelable du territoire en 2022.

Le solaire photovoltaïque : observe la plus grande évolution entre 2015 et 2022 et constitue à l'heure actuelle 20,7% de la production totale d'EnR. On constate en effet un passage de 4 à 15 GWh, soit une augmentation de 275 % en 7 ans.

Les Pompes à Chaleurs (PAC) : on constate également une forte hausse de l'énergie produite par les Pompes à Chaleur aérothermiques atteignant 19,4% de la part de la production totale en 2022. On observe un passage de 6 à 14 GWh, soit 133% d'augmentation en 7 ans. Les PAC géothermiques évoluent quant à elles faiblement et restent très à la marge dans la production d'énergie renouvelable totale (1,8 GWh produits en 2022 soit 2,5% de la production totale).

Le solaire thermique : très à la marge, le solaire thermique ne représente que 0,7% de la production totale en 2022 avec 0,5 GWh produits.

Pour l'heure, aucun projet éolien ni de méthanisation n'a vu le jour. Les filières de production ne sont donc pas toutes représentées.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Pour rappel, la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'est engagée à accroître sa production d'énergie renouvelable de manière significative d'ici 2050, avec pour ambition d'atteindre 195 GWh. Cet objectif est représenté dans la figure ci-dessous :

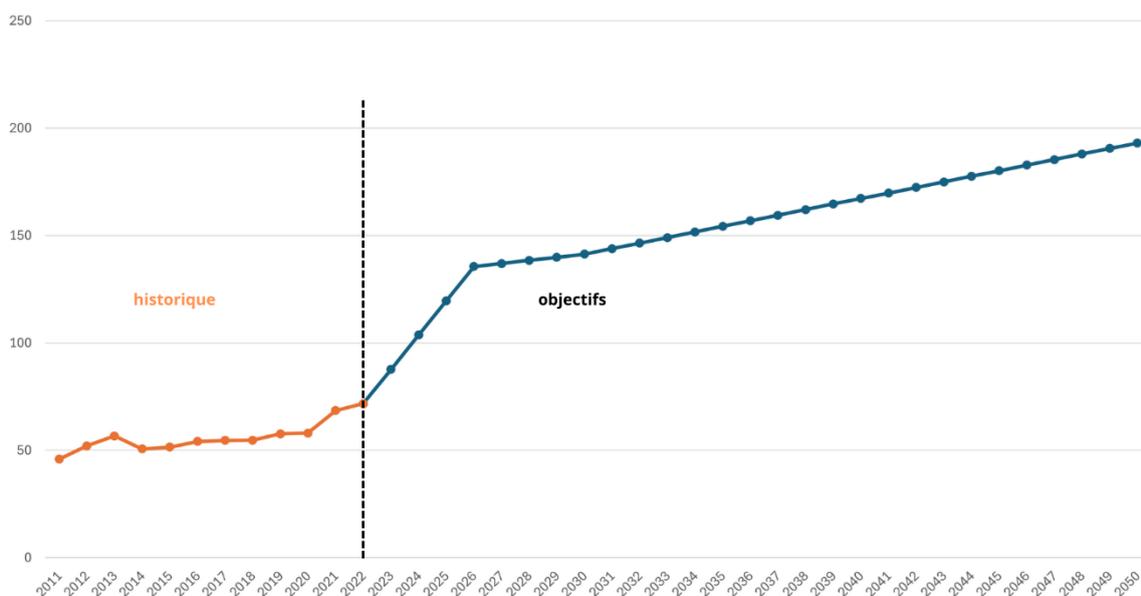


Figure 14 : Productions EnR historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.

Concernant l'évolution globale, on peut constater que la trajectoire « historique » en orange est à la hausse.

Dans le cadre de l'accompagnement effectué par la CCBB auprès des communes dans la remontée des Zones d'Accélération pour les EnR, la Communauté de communes souhaite souligner ici la volonté de voir se développer le solaire photovoltaïque en priorité sur les toitures (identification par les communes de 749 km² de surface en toiture mobilisables) ou sur les zones de friches.

Autonomie énergétique : en 2015, l'autonomie énergétique était de 16% et est passée à 19% en 2022. Le graphique ci-dessous présente l'historique, l'état actuel (2022) et les projections futures des consommations énergétiques et de la production d'EnR avec les trajectoires cibles à atteindre selon la stratégie PCAET de la CCBB.

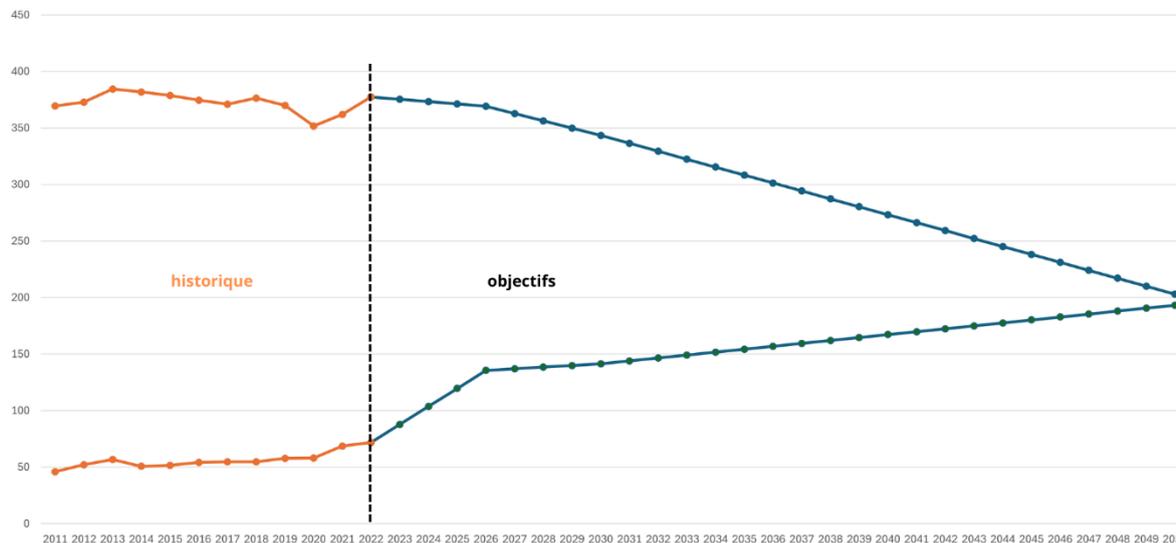


Figure 15: Croisement des productions EnR (courbe du bas) et consommations énergétiques (courbe du haut) historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.

A retenir – Production d'énergie renouvelable

	2015 (actualisée)	2022	Augmentation observée	Objectif stratégique 2050
Production EnR	52 GWh	72 GWh	+ 40 %	195 GWh
Autonomie énergétique	16 %	19 %	+ 3 %	Atteindre 97%

La production énergétique est encourageante car en hausse depuis 2015 :

- Le bois est la principale source d'EnR
- Le solaire photovoltaïque est l'EnR qui se développe le plus rapidement ces dernières années.
- Certaines énergies renouvelables comme l'éolien et la méthanisation ne sont pas représentées parmi le mix énergétique.
- Continuer la structuration des projets d'énergies renouvelables sur le territoire en priorisant notamment le développement du PV sur toiture ou sur friches.
- En revanche, afin d'atteindre l'autonomie énergétique, cette hausse doit être couplée à une diminution des consommations énergétiques qui n'est encore pas clairement enclenchée.

4. Emissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère terrestre qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la température de notre planète. En effet, sans cet effet de serre, la température moyenne sur Terre serait d'environ -18°C. Toutefois, lorsque ces gaz sont émis en

excès, ils retiennent davantage la chaleur du soleil, entraînant un réchauffement global de la planète. Les principaux GES comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), et la vapeur d'eau (H₂O) dans des proportions variables.

L'activité humaine est une source importante d'émissions de GES. Les secteurs tels que les transports, le chauffage, l'industrie et l'agriculture sont des contributeurs majeurs. Par exemple, le CO₂ est principalement produit par la combustion des énergies fossiles, tandis que le méthane provient en grande partie de l'élevage et de la décomposition des déchets organiques. Le protoxyde d'azote est quant à lui associé aux pratiques agricoles et industrielles.

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie de la CC du Bocage Bourbonnais proposait un état des lieux des émissions de GES par secteur : **en 2015, le territoire émettait annuellement 236 kteqCO₂.**

a. Evolution des données

Le graphique ci-après présente l'évolution des émissions de GES, où l'on peut observer entre 2015 et 2022 une **légère baisse de 3,8%** de ces émissions avec près de **227 kteqCO₂ émis**. Le profil des émissions reste globalement le même en 2022 qu'en 2015, et sont réparties comme suit :

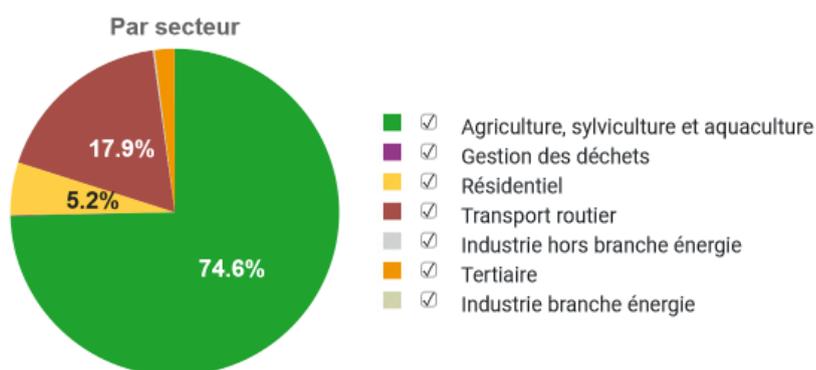


Figure 16 : Répartition des émissions de GES totales par secteur en % sur le territoire de la CCBB en 2022. Source : Terristory

Le graphique suivant permet d'observer en détail les émissions de GES par secteur de ces dernières années.

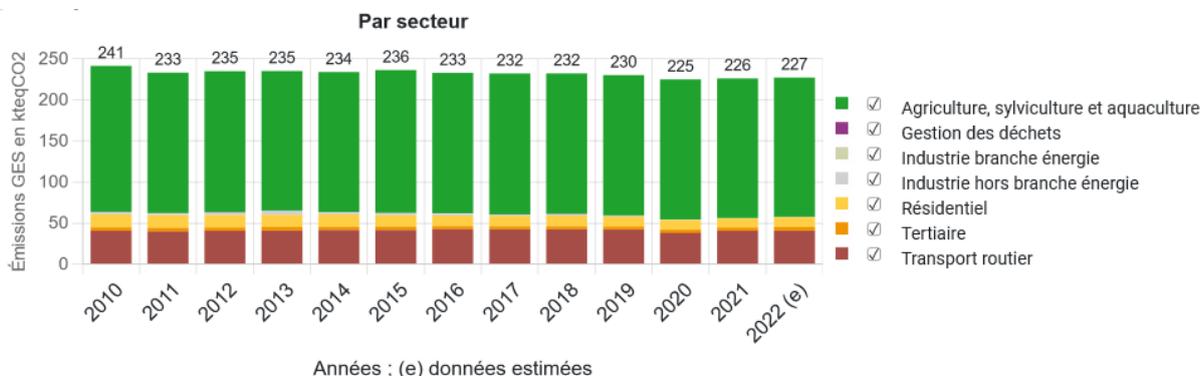


Figure 17 : Evolution des émissions de GES du territoire de la CCBB en kteqCO₂ par secteur (chiffres 2022). Source : Terristory

Agriculture : constitue le premier poste émetteur de GES avec 74,6 % des émissions du territoire. Cela s'explique par le fait que l'agriculture constitue le principal secteur économique du territoire et qu'elle recouvre 86% de la superficie du territoire. Concernant l'évolution depuis 2015, on constate que les émissions provenant de l'agriculture ont faiblement baissé (-2,3 %) passant de 174 kteqCO² en 2015 à 170 kteqCO² en 2022. Ces émissions proviennent à 94% d'émissions non énergétiques, notamment liées au cheptel pour 73% et aux cultures pour 21% (engrais, utilisation de pesticides). Les 6% d'émissions énergétiques restantes sont liés à l'usage des bâtiments, des engins agricoles, etc. Il est intéressant de constater que la baisse des émissions, bien que marginale, a lieu sur tous les postes d'émissions, qu'ils soient liés au cheptel, aux cultures ou énergétiques.

Transport : second poste d'émissions représentant 17,9% des émissions de GES du territoire, le secteur des transports a également légèrement diminué de 2%, passant de 41,5 kteqCO² en 2015 à 40,7 kteqCO² en 2022. On retrouve exactement les mêmes tendances observées que pour la consommation énergétique, où les émissions liées au transport de personnes ont diminué (20 kteqCO² en 2015 à 18,7 kteqCO² en 2022) et celles du transport de marchandises ont augmenté (21,5 kteqCO² en 2015 à 22,5 kteqCO² en 2022).

Résidentiel : représentant 5,2% des émissions globales du territoire, le secteur du résidentiel voit ses émissions baisser d'un peu plus de 14% passant de 14 kteqCO² en 2015 à 12 kteqCO² en 2022, que l'on peut notamment expliquer par la baisse des émissions liées au produits pétroliers.

Tertiaire : avec seulement 1,9% des émissions du territoire, le secteur tertiaire stagne et reste autour de 4 kteqCO².

Industrie : il est également intéressant de noter que les émissions liées au secteur de l'industrie, bien qu'à la marge comme le montre la part de gris sur le graphique, ont fortement baissé, passant de 3 kteqCO² en 2015 à 1 kteqCO² en 2022.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

La trajectoire des objectifs PCAET de la CCBB pour 2030 et 2050 est présentée dans la figure ci-après :

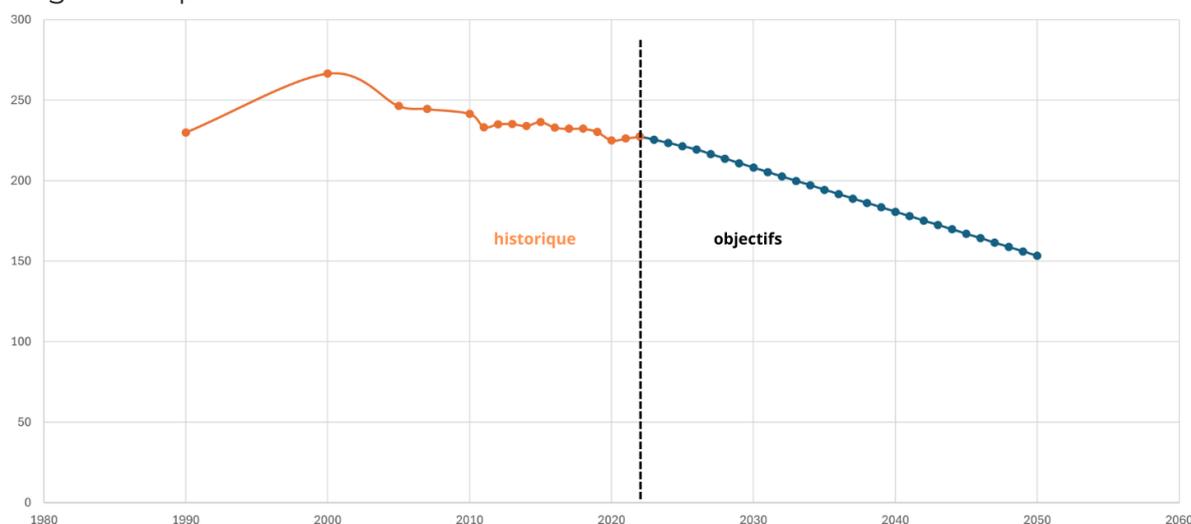


Figure 18 : Emissions de GES historiques (en orange) et objectifs (en noir) définis selon la stratégie PCAET de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : interne.

Bien que légère, le territoire de la CCBB suit une tendance à la baisse des émissions de GES et se trouve dans la continuité de la trajectoire « objectifs » définie dans la stratégie PCAET. Il est important de maintenir les efforts en ce sens et continuer de chercher des solutions pour combiner la baisse des émissions de GES avec la présence de l'élevage, activité contribuant au maintien de l'identité bocagère du territoire et du stock carbone. Pour rappel, l'objectif de réduction des Gaz à Effet de Serre est de **- 35% d'ici 2050**.

A retenir – Emissions de GES

	2015	2022	Réduction observée	Objectif stratégique 2050
Emissions GES	237 kteqCO ²	227 kteqCO ²	- 3,8 %	-35 %

La CCBB observe une tendance à la baisse des émissions de GES.

- A conforter sur les prochaines années car cette baisse reste très faible.

Le secteur le plus émetteur de GES est le secteur de l'agriculture, suivi du transport routier et du résidentiel :

- Conforter la baisse des émissions de GES mais non au détriment de l'élevage, constituant l'identité bocagère du territoire et dont l'activité permet le maintien des prairies et des haies tenant un rôle primordiale dans le stockage carbone du territoire (Cf section 6 de ce chapitre).
- Un travail est en cours de formalisation pour avoir une approche plus fine des potentialités de captation carbone des parcelles agricoles compte tenu de leurs productions et modes de production.

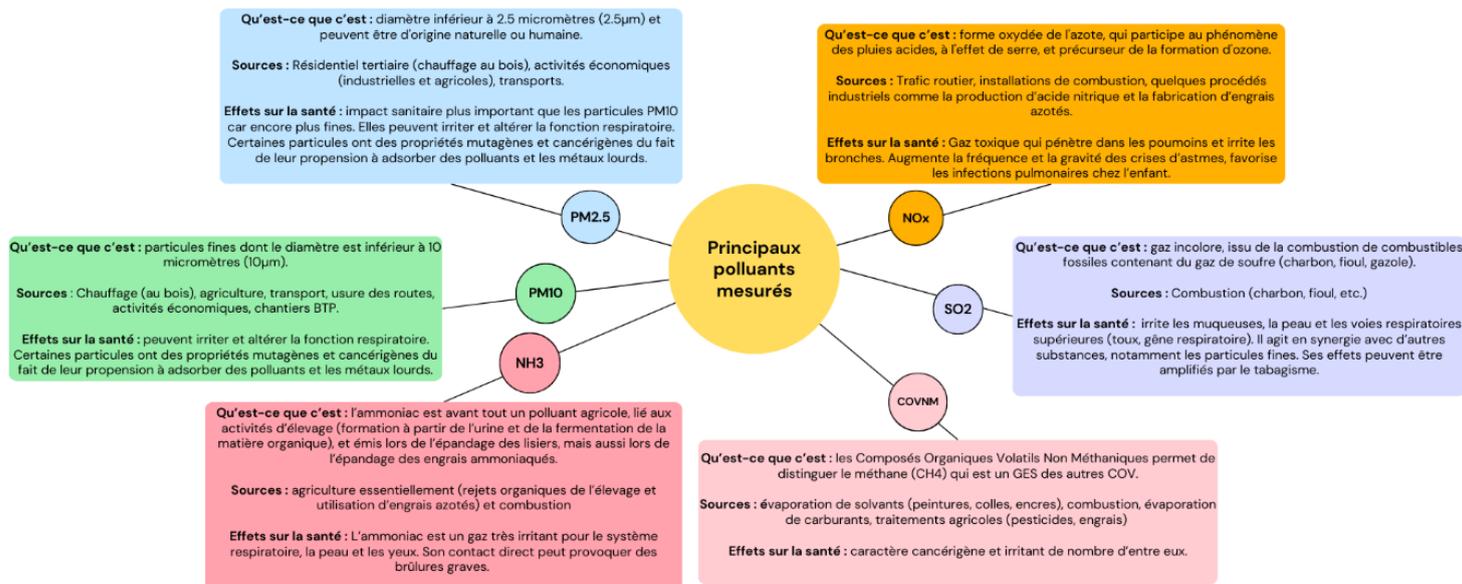
5. Qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier. Alors qu'auparavant, l'accent était principalement mis sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique, les PCAET incluent désormais des mesures visant à améliorer la qualité de l'air dans les territoires concernés.

La qualité de l'air dépend d'un équilibre complexe entre les émissions de polluants dans l'air et différents processus atmosphériques. Ces polluants, provenant de sources naturelles et anthropiques telles que le trafic routier ou les brûlages des déchets à l'air libre, soulèvent divers enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

Pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques, des objectifs nationaux de réduction des émissions ont été fixés par décret, en conformité avec la directive européenne 2016/2284. Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa), établi par arrêté en mai 2017, définit la stratégie de l'État pour la période 2017-2021.

Dans le cadre des PCAET, six polluants sont suivis : les Nox, SO₂, COVNM, NH₃, PM_{2,5} et PM₁₀.



Les objectifs du territoire pour ces six polluants sont rappelés dans le tableau suivant :

Polluants atmosphériques	2023	2026	2030	2050
SO2	6 t	5 t	3 t	3 t
NOx	177 t	154 t	119 t	119 t
COVNM	90 t	90 t	81 t	81 t
NH3	1 399 t	1 399 t	1 268 t	1 268 t
PM2,5	94 t	81 t	60 t	60 t
PM10	146 t	126 t	94 t	94 t

Figure 19 : Tableau récapitulatif des objectifs de réduction des polluants atmosphériques pour le territoire de la CC du Bocage Bourbonnais. Source : stratégie du PCAET de la CCBB

a. Evolution des données

L'évolution des polluants atmosphériques est présentée dans le graphique ci-dessous. En cohérence avec la forte présence de l'élevage, le NH3 est le polluant le plus présent sur le territoire. Les NOx, liés au trafic routier et à l'agriculture, est le second polluant le plus représenté, suivis des COVNM, liés au secteur industriel. Les particules fines (PM2.5 et PM10) et les SO2 liés aux secteurs résidentiel et industriel sont peu représentés. On peut constater des écarts de mesures particulièrement grands entre les différents polluants, de la plus faible mesure (7t en 2022) jusqu'aux plus hautes (1 444t en 2022).

Polluants atmosphériques

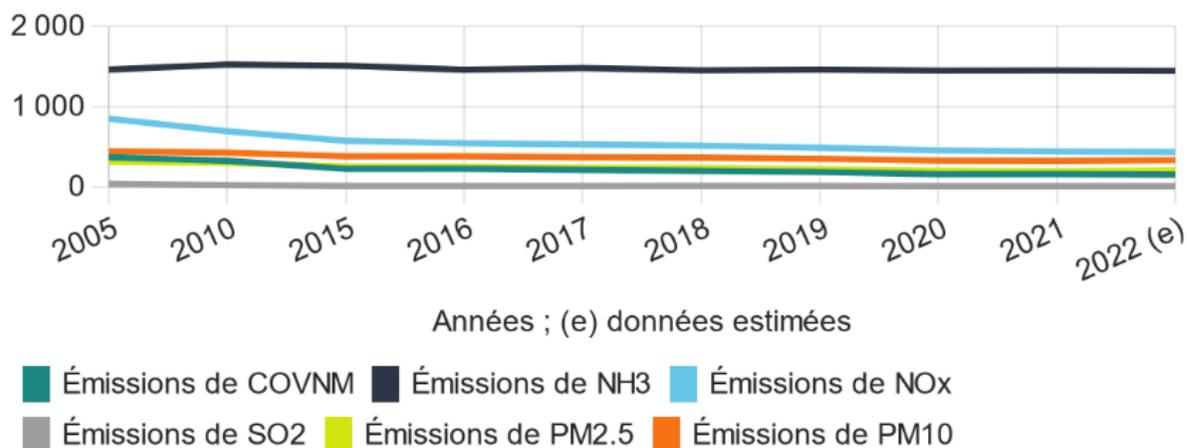


Figure 20 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCBB en tonnes et par polluants (chiffres 2022). Source : Terristoty

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Le tableau suivant présente pour chaque polluant mesuré les réductions effectuées entre 2015 et 2022 et les objectifs de réduction d'ici 2050 :

Polluants mesurés	Réduction effectuée (entre 2015 et 2022)	Objectifs de réduction (entre 2015 et 2050)
SO2	-22%	-59%
NOx	-24%	-55%
COVNM	-32%	-63%
NH3	-4%	-13%
PM2.5	-20%	-41%
PM10	-13%	-44%

Figure 21 : Synthèse des réductions de polluants atmosphériques observées entre 2015 et 2022 en comparaison des objectifs de réduction 2050 de la stratégie PCAET de la CCBB. Source : données ATMO via Terristoty

On peut constater une **réduction globale des émissions de polluants entre 2015 et 2022** quels qu'ils soient. Le NH3 observe la plus faible baisse, et ce sont les COVNM qui observent la plus forte diminution, suivis des NOx et des SO2.

Selon les données d'ATMO Aura de 2023, la population est en dessous du seuil d'exposition fixé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour la plupart des polluants comme le NO2 (famille des NOx), les PM10 et l'ozone (non suivi dans le cadre du PCAET). En revanche, 100% de la population est exposée aux PM2.5 à un seuil compris entre le seuil fixé par l'OMS et la valeur limite issue de la directive européenne.

Par ailleurs, à l'échelle européenne³, deux objectifs de réduction 2030 ont déjà été atteints (SO2 et COVNM) comme le résume le tableau suivant :

³ Directive 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixant des objectifs de réduction des émissions nationales de certains polluants en intégrant les objectifs du Protocole de Göteborg

Polluants	Objectif 2030/2005 en %	% de réduction réalisé entre 2005 et 2022
SO2	-77%	-82%
NOx	-69%	-49%
COVNM	-52%	-59%
NH3	-13%	-1%
PM2.5	-57%	-41%

Figure 22 : Rappel des objectifs nationaux de réduction (2030/2005) et pourcentages de réduction réalisés sur le territoire de la CCBB entre 2005 et 2022. Source : Terristoty

Concernant la qualité de l'air, la CCBB souhaite pointer le fait que le Radon n'ait pas encore fait l'objet d'une étude particulière et du manque de connaissances à ce sujet alors qu'il constitue un véritable enjeu pour lequel l'Allier et notamment le territoire du Bocage Bourbonnais est exposé. Ainsi, la CCBB souhaite compléter le travail sur la qualité de l'air en y intégrant la question de l'exposition au Radon dans les enjeux de santé du territoire (notamment à travers son Contrat Local de Santé).

A retenir – Emissions de polluants atmosphériques

La CCBB observe une baisse globale de tous les polluants atmosphériques mesurés dans le cadre du PCAET :

- A conforter sur les prochaines années, voir accentuer les efforts notamment sur les PM2.5 dont la totalité de la population est exposée à un seuil limite.
- Certains objectifs européens 2030, dont l'année de référence est 2005, sont déjà atteints.
- La question du Radon est encore peu abordée alors que le territoire est particulièrement exposé et que cela représente un enjeu de santé majeur. La CCBB souhaite explorer des pistes d'actions pour mieux comprendre et traiter si possible cette question dans la seconde partie du PCAET.

6. Stockage carbone

La séquestration carbone implique le stockage à long terme du dioxyde de carbone (CO₂) en dehors de l'atmosphère, en utilisant des puits de carbone tels que les forêts, les sols et les océans. Cette « capture » du CO₂ contribue à réduire sa concentration atmosphérique, aidant ainsi à atténuer le changement climatique. Les fluctuations de ces réservoirs, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui souligne l'importance de surveiller ces paramètres de près.

Le diagnostic Air Énergie Climat faisait état de la séquestration nette de CO² et du potentiel de stockage supplémentaire pour le territoire de la CCBB, et ce grâce à une analyse des données de l'outil ALDO. Une nouvelle version permet d'actualiser certaines données, comme celles liées à la forêt (actualisation de l'inventaire forestier IGN) et les haies (étude IGN 2022), tandis que d'autres restent inchangées comme l'occupation du sol. Comme l'indique la plateforme, il n'est donc pas possible de venir comparer les données du diagnostic avec celles actualisées et tracer des tendances. ALDO reste donc un outil d'évaluation ponctuelle.

La CCBB présente à ce jour une **séquestration annuelle de -39,9 kteqCO₂** principalement liée à la forêt, comme l'indique le graphique ci-après.

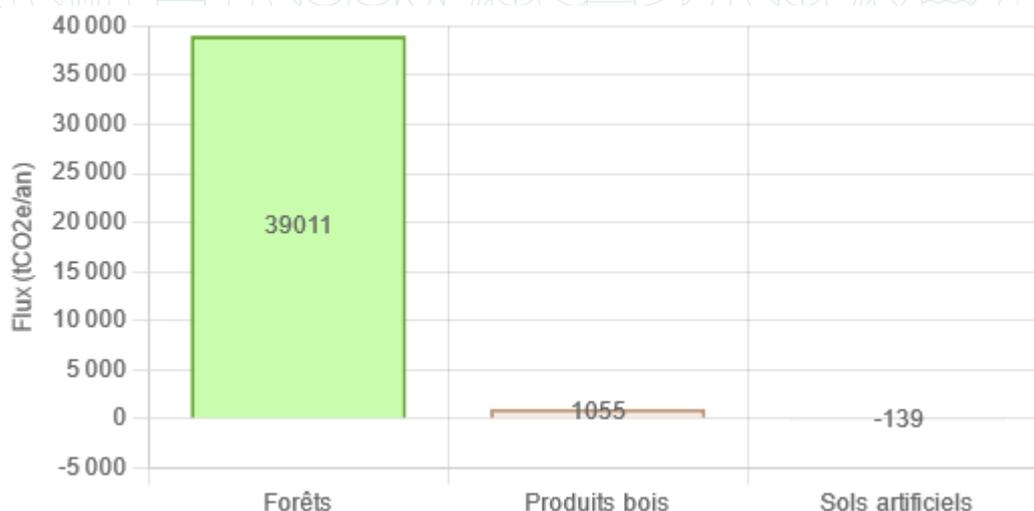


Figure 23 : Flux annuel de carbone en t_{eq}CO₂ par typologie d'occupation du sol, Source : Outils ALDO

Le territoire de la CCBB possède un **stock total de 6,8 MtC**, dont la ventilation par type de surface est présentée dans le graphique ci-après.

Stocks de carbone (2018)

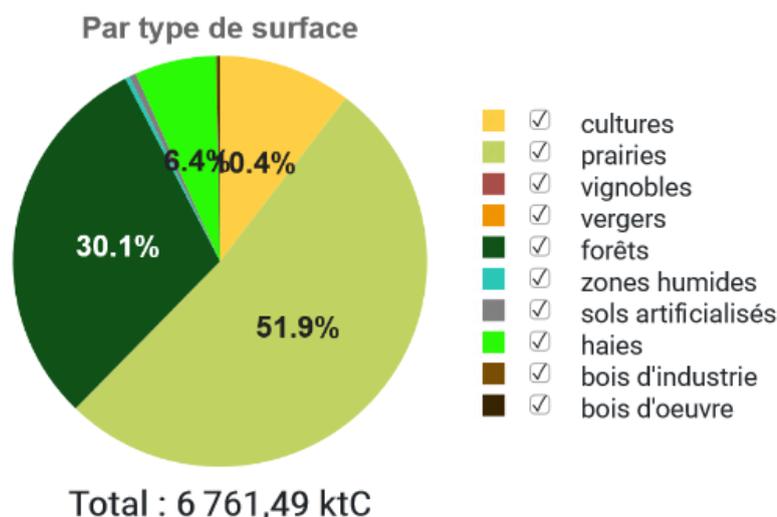


Figure 24 : Répartition du stockage carbone par type de surface du territoire de la CCBB. Source : ALDO via Terristory

On peut donc constater que la majeure partie du carbone stocké par la CCBB relève des praires (51,9%), suivi des forêts (30,1%) et enfin des cultures (10,4%).

Selon l'outil ALDO, si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une **émission de 24 905 kteqCO₂**. À ce jour, il y a une **augmentation de 0,6 % du stock par an**.

EVALUATION DES ACTIONS

Méthodologie

Dans un premier temps, un point général sur toutes les actions de la CCBB (section 2.) et des partenaires (section 3.) est proposé avec indication du niveau d'avancement selon les 5 catégories suivantes :

- **En réflexion** : l'action est toujours souhaitée par la collectivité/partenaire mais la mise en œuvre reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- **Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- **Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines semaines/années du PCAET
- **En cours** : l'action est en cours d'application
- **Réalisée** : l'action est considérée comme terminée



Dans un second temps, une analyse détaillée de ces avancements est proposée en [Annexe 1](#) pour la collectivité et en Annexe 2 pour les partenaires. Pour chacune des fiches, le curseur ci-contre indiquera l'état d'avancement de l'action en suivant la même logique de la gauche vers la droite (« en réflexion » en gris, « non réalisée » en rouge, « programmée » en orange, « en cours » en jaune et « réalisée » en vert).

Pour chaque fiche action, l'objectif est de présenter ce qui a pu être réalisé ces trois dernières années mais aussi les freins et leviers rencontrés ainsi que les perspectives identifiées. Les autres actions qui ont été mises en place a posteriori de l'adoption du PCAET et qui n'apparaissent pas dans le plan d'actions sont aussi présentées afin de valoriser toutes les initiatives.

La remontée des différentes informations et indicateurs des actions portées par la collectivité a pu se faire grâce au travail transversal de l'ensemble des services de la CCBB, avec notamment l'organisation d'une réunion de service spécifiquement sur ce thème le 8 juillet 2024.

Pour les actions portées par les partenaires, un travail de remontée des informations (évaluation qualitative et quantitative) a été effectué par les agents du SDE03, où tous les acteurs ayant une fiche action dans les PCAET ont pu être sollicités. Il a été décidé de ne communiquer que sur les actions pour lesquelles les partenaires ont pu prendre le temps de partager leurs données et informations.

Pour être en mesure de publier ce bilan à mi-parcours en fin 2024, il a été choisi de suivre les indicateurs chiffrés sur les années 2021, 2022 et 2023 (les données de 2024 n'étant pour la plupart pas disponibles au moment de la rédaction). Les données présentées dans ce rapport ont été récoltées sur le premier semestre 2024.

Evaluation globale des actions de la collectivité

La CCBB a choisi, lors de la construction du plan d'actions, de porter 16 actions réparties sur 4 axes de travail. Une extraction des actions de la CCBB est présentée dans le tableau ci-dessous, avec pour chacune la mention de leur état d'avancement.

Axe - Orientation - Action		Etat d'avancement
AXE 1 - UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE		
1.1. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE		
1.1.1	Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire	En cours
1.1.4	Construire un bâtiment en bois paille	En cours
1.1.5	Intégrer des véhicules "propres" à la flotte de la collectivité et des communes membres	En cours
1.2. ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE		
1.2.1	Intégrer les enjeux du PCAET dans les marchés publics	En cours
1.2.2	Mettre en place un guide de bonnes pratiques PCAET	En cours
1.3. PILOTER ET SUIVRE LE PCAET		
1.3.1	Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET	En cours
1.4. IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE		
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination des scolaires	En cours
1.4.4	Valoriser le patrimoine local - Soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier	En cours
AXE 2 - SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE		
	Valorisation des actions portées par la CCBB : programme ACTEE+ et ZAEnR	
AXE 3 - ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN		
3.3. PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE SUR LE TERRITOIRE		
3.3.1	Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère	Programmée
3.3.2	Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au développement de l'agroforesterie	Programmée
3.3.3	Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire	En réflexion
AXE 4 - UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ADAPTÉES		
4.2. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES		
4.2.1	Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité	En cours
AXE 5 - DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		
5.1. DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ		
5.1.1	Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique	En cours
5.1.5	Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à venir sur le territoire	En cours
5.2. LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS		
5.2.1	Inciter les syndicats de déchets à améliorer l'offre de services sur le territoire de la CCBB	Non réalisée
5.2.3	Promouvoir les "éco événements"	En cours

Une analyse de la répartition des actions selon leur état d'avancement est présentée dans le graphique ci-après. On peut constater que sur les 16 actions portées par la CCBB, 12 sont classées comme étant « en cours » d'application. Quelques-unes sont en réflexion, non réalisées ou programmées.

Toutefois, il est important de noter qu'une action « en cours » est elle-même

constituée de sous-actions réalisées, en cours et/ou programmées. Ainsi, bien qu'aucune action ne soit considérée comme réalisée, la CCBB a pu mener à bien plusieurs projets qui s'inscrivent dans certaines des actions en cours.

Un autre point d'attention doit être porté sur le fait qu'aucune fiche action n'avait été inscrite dans l'axe « sobriété et efficacité énergétique » par la CCBB, faute d'opportunité au moment de l'élaboration du présent PCAET entre 2019 et 2021. Cependant, force est de constater que la collectivité s'investit sur cette thématique à travers l'inscription au programme ACTEE+ (opportunité 2023). Par ailleurs, dans le cadre de la loi APER, la CCBB a mis en place un accompagnement des communes du territoire dans la définition des Zones d'Accélération pour le Développement des EnR, contribuant par-là aux objectifs de développement des EnR.

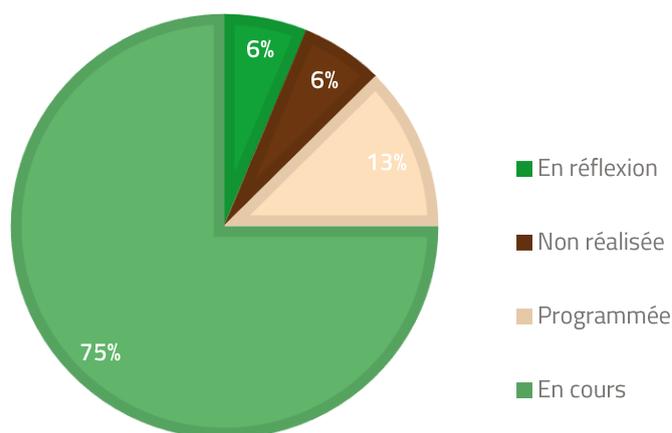


Figure 25 : Répartition des actions portées par la CCBB selon leur état d'avancement. Source : interne

Le détail de l'avancement de chaque action avec analyse qualitative et quantitative est présenté en [Annexe 1](#) de ce présent rapport.

Evaluation globale des actions des partenaires

La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'est engagée dans une démarche d'élaboration collective de son PCAET à travers la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs socio-économiques, et s'est traduite par l'intégration de 52 fiches actions portées par différents organismes tels que des associations, des chambres consulaires et des collectivités territoriales.

L'objectif de cette section est d'évaluer la progression des actions entreprises par ces partenaires, tout en identifiant les éventuels obstacles rencontrés et les leviers disponibles pour les surmonter. Il convient de noter que ces partenaires mènent également d'autres actions en parallèle de celles inscrites dans le PCAET de la CCBB. Par conséquent, il était essentiel de mettre en lumière ces initiatives qui contribuent également à la transition énergétique et écologique du territoire.

En outre, un recensement des objectifs à court et moyen terme de ces structures a été effectué en vue de la probable révision des PCAET d'ici trois ans. Pour rappel, seules les actions des partenaires qui ont fourni des éléments sur les initiatives réalisées dans le délai imparti sont présentées ici.

Axe - Orientation - Action		Porteur	Etat d'avancement
AXE 1 - UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	SDE03	En cours
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE03	En cours
1.1.6	Déployer un Contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE03	Réalisée
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	SDE03	En cours
1.1.8	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département	CD03	En cours
1.1.9	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine	CD03	Réalisée
1.1.10	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département	CD03	En cours
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.1	Sensibilisation des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)	Cap Tronçais	En cours
1.5 INTEGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.4.3	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET	SDE03	En cours
1.4.4	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	ARS/ATMO	En cours
AXE 2 - SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE			
2.1.1	Créer un Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat	CD03	En cours
2.1.2	Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	CD03	En cours
2.1.3	Accompagner les entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)	CMA Allier	En cours
2.1.4	Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	CCI Allier	En cours
2.1.5	Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	Allier Habitat/ Evoléa	En cours
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE			
2.2.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	CBPA	Non renseignée
2.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES			
2.3.1	Développer les EnR sur le territoire de la CC Bocage Bourbonnais	Total Quadran	Non renseignée
2.3.2	Réaliser un cadastre solaire départemental du potentiel photovoltaïque des toitures	SDE03	En cours
2.3.3	Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03	CD03	Non renseignée
2.3.4	Cartographie des espaces délaissés pour l'installation de parcs photovoltaïques	DDT03	En cours
2.3.5	Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	SDE03	En cours

2.3.6	Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier	SDE03/ FIBOIS	En cours
2.3.7	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie	CD03	En cours
2.3.8	Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD03	Réalisée
2.3.9	Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE03	En réflexion
2.4 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE			
2.4.1	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	RTE/SDE03	En cours
AXE 3 - ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN			
3.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE			
3.1.1	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	En cours
3.1.2	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	En cours
3.1.3	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval	EPTB Loire (SAGE Allier Aval)	En cours
3.1.4	Création d'une filière "cultures bas intrants" en zone de captage d'eau potable	CA03/Symbiose Allier	En réflexion
3.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE			
3.2.1	Expérimentation d'élevages Bas Carbone	CA03	En cours
3.2.2	Adaptation culturelle des pratiques au changement climatique ou AP3C	CA03	En cours
3.2.3	Favoriser les couverts végétaux en vigne	Symbiose Allier	Réalisée
3.2.4	Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	CA03	En cours
3.2.5	Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	Terre de liens	En cours
3.3 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE SUR LE TERRITOIRE			
3.3.4	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	Mission Haies	En cours
3.3.5	Préservation et valorisation des haies et du bocage	Mission Haies / CEN Allier	En cours
3.3.6	Préserver et valoriser le bocage dans le département de l'Allier et ses alentours	3B	Non renseignée
3.3.7	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	CEN Allier	En cours
3.3.8	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	EPTB Loire / CEN Allier	En cours
3.3.9	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	En cours
AXE 4 - UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ADAPTÉES			
4.1 DÉVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
4.1.1	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE 03	En cours
4.1.2	Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE 03	En cours
4.2. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
4.2.2	Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier	Plateforme mobilité	En cours
AXE 5 - DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			

5.1. DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ			
5.1.2	Développer la monnaie locale "le Soudicy"	Soudicy	En cours
5.1.3	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	CD03	En cours
5.1.4	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD03 / CA03	En réflexion
5.2. LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS			
5.2.2	Créer un réseau de commerçants zéro déchet	Zérodéchet Bourbonnais	Non réalisée
5.2.4	Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	CD03	En cours
5.2.5	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets	SICTOM Nord Allier	En cours
5.2.6	Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée	SICTOM Nord Allier	En cours
5.2.7	Réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	SICTOM Sud Allier	En cours

Sur ces 52 actions, 4 n'ont pas pu être renseignées pour diverses raisons (absence de retours, abandon de projet, dissolution de l'association, etc.). Les 48 actions restantes sont réparties comme suit :

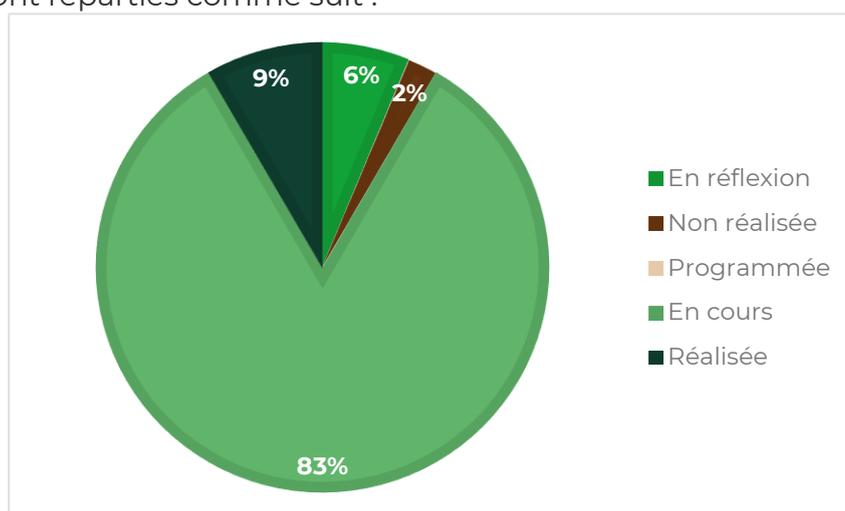


Figure 26 : Répartition des actions portées par les partenaires selon leur état d'avancement. Source : interne

Une grande majorité des actions portées par les partenaires ont été engagées (40 sont en cours) et 4 ont été réalisées. De plus, de nombreuses actions supplémentaires sont venues compléter au fil des ans les missions portées par ces différents acteurs. Afin de rendre compte de la façon la plus exhaustive possible les efforts fournis, ces actions sont présentées à la fin de chaque fiche partenaire, à retrouver en Annexe 2 de ce rapport.

La CCBB tient à indiquer que les actions portées ici par les partenaires ont pour une grande majorité une portée départementale et que cette évaluation détaillée ne présente pas d'analyse spécifique territoriale. Seulement quelques actions sont suivies à l'échelle des EPCI et ont pu faire l'objet d'un zoom sur le territoire de la CCBB. Au terme du bilan final du PCAET, la CCBB souhaite qu'une analyse spécifique sur le territoire soit réalisée dès que cela sera possible.

SYNTHESE

1. Synthèse du bilan

Le présent bilan à mi-parcours a permis de faire un point d'étape sur la dynamique du territoire ainsi que sur les actions mises en œuvre, que ce soit par la collectivité et par les partenaires. Le tableau ci-dessous permet de résumer le chemin parcouru depuis 2015, en remettant en face les objectifs 2050 pour les 3 piliers principaux (consommation et production d'énergie, émissions de GES). La qualité de l'air étant défini par type de polluant et la séquestration carbone étant évaluée ponctuellement (pas d'analyse de tendance), ils ne sont pas indiqués dans ce tableau récapitulatif.

Piliers PCAET	2022		2050	Analyse des estimations 2022/évolutions observées
	Valeur estimée	Evolution entre 2015 et 2022	Objectifs 2050	
Consommation d'énergie	377 GWh	0 %	- 51 %	Tendance à la hausse à inverser pour tenir les objectifs 2050/actions à renforcer
Production d'énergie	72 GWh	+ 40 %	195 GWh	Bonne tendance à accélérer pour l'objectif 2030 ; des actions à prioriser pour renforcer cette tendance
Emissions de GES	227 kteqCO2	-3,8 %	-35 %	Tendance à la baisse mais faible. Des réflexions à mener pour conforter cette dynamique

Figure 27 : Tableau récapitulatif des avancées 2015-2022 et des objectifs (quantitatifs et qualitatifs) du PCAET de la CCBB pour les 3 principaux piliers à horizon 2050. Source : interne

Concernant l'évolution de la dynamique du territoire, la CCBB considère les avancées sur les questions liées au développement des énergies renouvelables encourageantes. De plus, de nombreuses actions portées par la collectivité ou d'autres acteurs du territoire se sont mises en place depuis l'adoption du PCAET et sont en cours de développement : ces nouvelles actions devraient permettre de maintenir la dynamique de développement des EnR.

La CCBB ne doit cependant pas relâcher ses efforts au regard de l'évolution de ses consommations énergétiques, qui après une diminution due au contexte sanitaire de 2020 sont reparties à la hausse pour revenir au même point qu'en 2015. Il en est de même pour ses émissions de gaz à effet de serre qui tendent vers une faible réduction.

L'application du programme d'actions du PCAET est bel et bien là avec une majorité d'actions en cours, dont de nombreuses sous-actions sont déjà réalisées. L'analyse de ces actions a globalement porté sur l'aspect qualitatif et a peu permis une étude chiffrée des indicateurs. Une attention particulière devra être portée sur cet aspect du suivi du PCAET dans les prochaines années.

Nous avons pu constater que de nombreux projets ont émergé depuis l'adoption du PCAET en octobre 2021, comme la démarche Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT), qui a permis d'orienter le territoire vers une véritable stratégie d'adaptation au changement climatique. De plus, la CCBB fourmille de nouvelles idées, encore en cours de réflexion ou déjà programmées pour les prochaines semaines/années.

2. Anticipation et préparation des évolutions futures

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions du cadre juridique ont eu lieu. Il est donc proposé ici un bref retour sur ces différentes évolutions, afin de non pas ré-évaluer l'actuel PCAET, mais d'anticiper l'adaptation qui sera attendue pour le PCAET révisé.

a. Compatibilité

Au moment de l'adoption du présent PCAET, il devait être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui par la suite a été mis à jour via le SRADDET, adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020. Ce schéma organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires et est opposable aux documents de planification et urbanisme (SCoT, PLU/PLUi, PCAET, PDM).

Depuis son adoption, des évolutions à la fois réglementaires et législatives ont vu le jour (dont entre autres la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore la prévention et la gestion des déchets), conduisant la Région à engager une première procédure de modification en Assemblée plénière du 29 juin 2022. La procédure est à l'heure actuelle encore en cours : « *la promulgation de la loi n° 2023-630 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » et ses décrets d'application à venir, conduisent la Région Auvergne Rhône Alpes à interrompre, dès à présent, la consultation en cours des Personnes Publiques Associées, afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire »* (source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2024).

Ainsi, le SRADDET Ambitions 2030 dont la première version est disponible en version complète⁴ et simplifiée⁵, peut d'ores et déjà être consulté pour anticiper la mise en conformité et sera à prendre en compte lors de la révision du PCAET, au terme des 6 années d'application.

b. Prise en compte des documents d'urbanisme

La CCBB prévoit le lancement prochain de l'élaboration de son PLUi. Celui-ci devra être compatible avec le PCAET (et non plus simplement le prendre en compte comme c'était le cas jusqu'au 1^{er} avril 2021).

c. Actualités législatives et réglementaires

De récentes lois prévoient l'intégration de nouveaux éléments dans les attendus réglementaires du programme d'action des PCAET, et qui seront à prendre en compte au moment de son renouvellement, à savoir :

⁴ SRADDET Ambitions 2030 version complète :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2202/download?inline>

⁵ SRADDET Ambitions 2030 version simplifiée :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/242/download?inline>

- Les articles 19 et 121 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient un volet éclairage public et nuisances lumineuses du PCAET obligatoire pour tous (Art. 19) et précisent le contenu de l'étude par le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Art. 121).
- L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique qui modifie et complète le L. 229-26 du code de l'environnement en ajoutant dans le programme d'actions à réaliser la notion de « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données » et de « réduction de l'empreinte environnementale du numérique ».

Le 21 décembre 2023 se tenait la Conférence des Parties (COP) Auvergne Rhône Alpes, organisée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, afin d'associer tous les niveaux de collectivité et de fait territorialiser la planification écologique. La COP Régionale s'est tenue en 3 sessions abordant 6 grands thèmes de la COP : Industrie/Produits Bois, Transport, Bâtiments, Energie et Déchets, Biodiversité et Ressources Naturels, Forêts. En parallèle, il a été demandé à chaque département de décliner localement la construction de la feuille de route régionale : la COP départementale de l'Allier s'est donc organisée et réunie une première fois le 19 janvier 2024 rassemblant les représentants de la Préfecture, du Conseil régional, du Conseil départemental, des EPCI, du monde économique, des organismes consulaires, et de la société civile.

A la suite de cela, plusieurs ateliers de travail appelés COP sectorielles se sont tenus au printemps 2024. Une restitution de ces travaux sera présentée sous forme de feuille de route et devrait se tenir avant fin 2024. Le but de cette feuille de route est de matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire, et décrire une trajectoire collective pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.

CONCLUSION

A travers l'engagement dans plusieurs démarches environnementales, le bilan permet de mettre en avant le portage politique particulièrement fort de la CCBB avec un engagement des élus qui est ici à souligner. De plus, la réalisation de ce bilan permet de mettre en avant le véritable point fort de la CCBB qui est sa capacité à travailler en transversalité entre les différents services : chaque agent a connaissance des projets portés par la collectivité, et prend part aux diverses réunions et ateliers organisés.

La mise en place prochaine d'une gouvernance regroupant les démarches TACCT, PCAET et COT sera certainement facilitatrice dans la mise en place et le suivi des actions. L'élaboration prochaine du PLUi, bien que longue et complexe, viendra également contribuer à l'atténuation de l'impact de la CCBB sur le territoire (sobriété énergétique, développement des EnR, mobilité) ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique (accompagnement des agriculteurs dans les efforts d'adaptation, intégration dans la réflexion des Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature, etc.).

La CCBB fait le constat que la démarche PCAET est un vrai bonus pour son territoire, mais que la réflexion sur ces démarches de transition écologique est encore plus poussée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 3 ans. Il est probable que le PCAET ait constitué un terreau pour un engagement plus fort de la collectivité.

ANNEXE 1 - EVALUATION DETAILLEE DES ACTIONS PORTEES PAR LA COLLECTIVITE

AXE 1 – UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE	38
1.1. Être exemplaire sur son patrimoine.....	38
1.1.1. Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire	38
1.1.4. Construction d'un bâtiment en bois paille	40
1.1.5. Intégrer des véhicules propres à la flotte de la collectivité et des communes membres	41
1.2. Être exemplaire dans le fonctionnement interne.....	42
1.2.1. Intégrer les enjeux du PCAET dans les marchés publics	42
1.2.2. Mettre en place un guide de bonnes pratiques PCAET	43
1.3. Être exemplaire dans le fonctionnement interne.....	44
1.3.1. Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET	44
1.4. Impliquer le territoire dans la démarche	45
1.4.1. Lancer des campagnes de sensibilisation à destination des scolaires	45
1.4.4. Valoriser le patrimoine local – soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier	46
Démarche d'Adaptation au Changement Climatique - TACCT	47
Gestion différenciée des espaces verts	47
Contrat Local de Santé - CLS	47
Atlas de la Biodiversité Communautaire - ABC.....	48
Territoire Engagé pour la Nature - TEN	48
Revalorisation du plan d'eau de Vieure	48
AXE 2 – SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	50
Conseil sur les performances énergétiques des bâtiments communaux auprès des élus du territoire – Programme ACTEE+	50
Accompagnement des communes et consultation du public dans le cadre de la définition des zones d'accélération en faveur des énergies renouvelables - ZAE nR ...	50
Formation des entreprises du bâtiment public et des travaux publics	51
AXE 3 – ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN	52
3.3. Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire.....	52
3.3.1. Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère	52
3.3.2. Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au développement de l'agroforesterie	53
3.3.3. Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire	54
AXE 4 – UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES	55
4.2. Développer les mobilités alternatives.....	55
4.2.1. Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité	55
AXE 5 – DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	57
5.1. Développer les circuits de proximité	57
5.1.1. Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique.....	57
5.1.5. Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à venir sur le territoire	59
5.2. Limiter la production de déchets	60
5.2.1. Inciter les syndicats de déchets à améliorer l'offre de services sur le territoire de la CCBB	60
5.2.3. Promouvoir les éco-événements.....	61

AXE 1 – UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.), mais également les diverses actions de communication, sensibilisation et de concertation menées sur le territoire.

1.1. Être exemplaire sur son patrimoine

1.1.1. Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire



Planifier la rénovation (identification des plus gros consommateurs, priorisation) et rénover 30% du parc des bâtiments communautaires d'ici 2026

Durant les premières années d'application du PCAET, la CCBB n'a pas pu mener ce travail en interne (nombreux autres projets en cours et manque de moyens humains). Le SDE03 a assuré ses missions de conseils en maîtrise de l'énergie auprès de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais à travers la visite de l'ensemble des bâtiments communautaires. Un rapport d'opportunité est en cours de rédaction et un ensemble de préconisations de travaux de rénovation sera proposé.

En 2023, la CCBB a rejoint la convention ACTEE+, ce qui a permis la création d'un poste d'économiste de flux et le recrutement d'un agent en poste depuis le 1^{er} septembre 2023. Les missions portent notamment sur le conseil auprès des communes et l'accompagnement lors de la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie, ce qui vient en complémentarité des missions du SDE03 (dont les interventions portent essentiellement en phase amont des démarches de travaux).

Depuis l'automne 2023, les bâtiments communautaires et communaux sont répertoriés dans un fichier qui permettra par la suite de faciliter le suivi des consommations énergétiques, avec identification des bâtiments les plus consommateurs et priorisation des travaux. Un marché à bon de commande a été lancé et permettra aux communes et à l'intercommunalité de lancer, à partir de septembre 2024, les audits énergétiques sur l'ensemble de leurs bâtiments publics. En tout 111 bâtiments ont été répertoriés et pourront faire l'objet d'audits et de travaux dans le cadre du programme ACTEE+ et du Fonds Vert d'ici 2026.

Connaître et suivre les consommations énergétiques du patrimoine communautaire d'ici 2030

Ci-dessous les extractions des consommations énergétiques des bâtiments communautaires. Il est important d'indiquer en point de vigilance qu'il s'agit des consommations relevées aux points de livraison (PDL). Même si ces derniers sont souvent associés à un seul bâtiment, il se peut que plusieurs bâtiments soient reliés à un seul PDL (certains bâtiments peuvent ne pas être représentés). Voici ci-après la liste des bâtiments suivis :

- Bourbon l'Archambault : siège de la CCBB, maison du tourisme, gîte d'entreprises, crèche/
- Vieure : camping (11 mobil'homes).
- Le Montet : Maison France Service et local communautaire.
- Tronget : piscine (2 bâtiments), l'Espace Bocage et l'atelier garage.
- Saint-Menoux : la crèche.

Cela ne représente donc pas un relevé exhaustif de la consommation globale par bâtiment communautaire mais donne plutôt une estimation.

Le graphique présenté ci-dessous fait état de l'évolution des consommations énergétiques (électricité et gaz) des bâtiments communautaires de la CCBB entre 2021 et 2023. On peut constater une diminution globale des consommations énergétiques, passant de 213 MWh en 2021 à 169 MWh en 2023. Cette diminution est principalement due à la baisse de consommation d'électricité (en jaune, qui passe de 119 MWh en 2021 à 75 MWh en 2023). La consommation de gaz suit plutôt une tendance stagnante (94 MWh en 2021 et 2023).

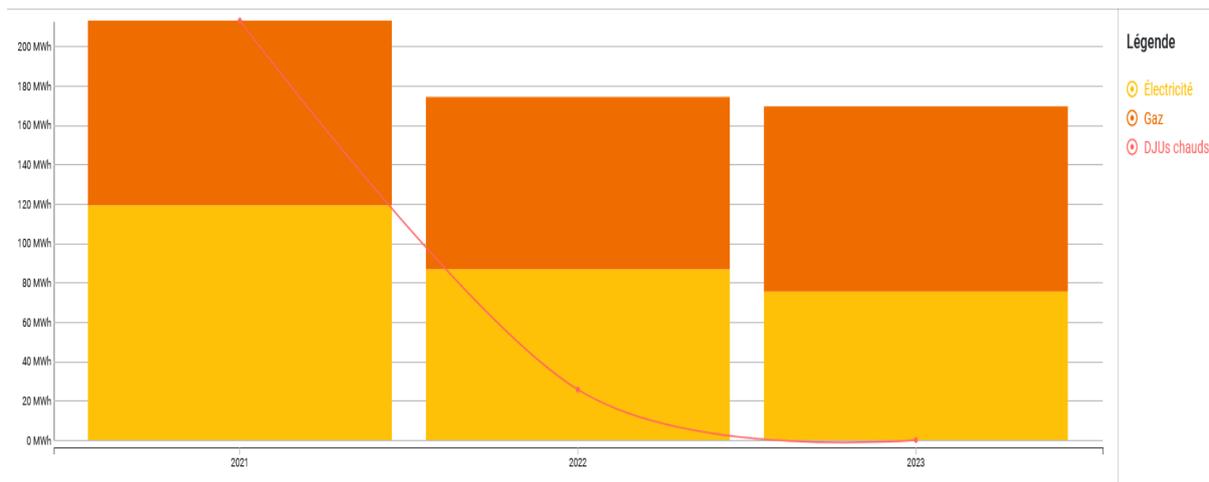


Figure 28 : Evolution des consommations énergétiques (électricité en jaune et gaz en orange) des bâtiments communautaires de la CCBB entre 2021 et 2023. Source : DEEPKI Ready

Utilisation des bâtiments et sensibilisation des usagers

Plusieurs actions sur l'utilisation raisonnée des bâtiments communautaires sont en cours de réflexion comme :

- Un projet de délibération afin de limiter la température de chauffe des bâtiments communautaires.
- La gestion à distance des consommations d'eau, de gaz et d'électricité, pour un meilleur suivi (améliorant de fait les connaissances sur les habitudes de consommation) et permettre par la suite un ajustement des consommations.
- La sensibilisation des usagers sur la consommation raisonnable d'énergie.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Perspectives de l'action

- **ACTEE +** : Dans le cadre de la convention, plus d'une centaine de bâtiments communaux et communautaires seront à auditer dans les 4 ans à venir (la liste n'est pas fermée permettant ainsi aux collectivités d'intégrer des bâtiments supplémentaires si besoin). L'objectif est également de bénéficier d'un contrat global d'exploitation (suivi des bâtiments communautaires réglementaire).

1.1.4. Construction d'un bâtiment en bois paille



Disposer d'un siège pour la collectivité qui puisse regrouper tous les services, et qui réponde à plusieurs critères (efficacité énergétique, matériaux biosourcés, entreprises locales, etc.)

La communauté de communes a initié un projet de construction de son nouveau siège et ayant pour objectif de présenter des performances exemplaires (bâtiment à basse consommation) et constituer une vitrine pour la sensibilisation des usagers sur la sobriété énergétique, la construction biosourcée, etc. Ainsi, les murs en « bois/paille » participent au stockage carbone et à la performance énergétique du bâtiment grâce à une excellente qualité d'isolation, et la toiture sera couverte de panneaux solaires en autoconsommation. Le permis de construire a été déposé le 19 mai 2021 avec des chantiers prévus pour un montant total de 2 320 k€ HT. Malheureusement, à la suite de plusieurs déconvenues lors du chantier, les travaux sont au moment de la rédaction de ce bilan en suspens. Les bureaux actuels situés au Montet ont pour vocation d'être maintenus après la livraison du nouveau siège.

Sensibiliser pour la promotion des constructions passives

A l'accueil du siège, dont certains espaces seront mis à disposition pour des acteurs du territoire offrant ainsi de nombreux services de proximité (espaces de coworking, salle de formation et de réunion, réservation possible de bureaux), un panneau d'affichage indiquant les consommations du bâtiment est prévu, participant ainsi à la sensibilisation de tous pour la maîtrise de l'énergie.

Points de vigilance

- Quelques déconvenues ont ralenti le chantier
- Les entreprises retenues ne sont pas nécessairement au courant des normes CSTB qui sont différentes d'une construction traditionnelle

Leviers d'action

- Disposer d'un bâtiment exemplaire qui permettra la sensibilisation des usagers sur plusieurs enjeux (matériaux biosourcés, maîtrise de l'énergie, services de proximité, etc.)

1.1.5. Intégrer des véhicules propres à la flotte de la collectivité et des communes membres



Contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie PCAET en diminuant les consommations liées aux déplacements des agents

A ce jour, la part de véhicules "propres" dans la flotte de la collectivité est de 14,2%, avec un véhicule électrique sur les 7 que compte la CCB (chiffres 2022), les autres véhicules étant des minibus ou fourgons thermiques. Pour l'heure, aucun suivi des consommations n'est effectué. Afin de mieux rendre compte des consommations liées aux véhicules de la collectivité, un suivi et programme d'entretien des voitures est prévu pour l'année 2025.

Points de vigilance

- Méconnaissance du coût de l'entretien des véhicules électriques
- Réflexion sur la pertinence de l'électrique sur le territoire du Bocage

Leviers d'action

- Organisation à prévoir pour le suivi des consommations et de l'entretien de la flotte de véhicules
- Le maillage existant à travers le réseau e-born est un atout pour les déplacements en véhicules électriques

Perspectives

Plusieurs actions sont programmées ou en réflexion pour une meilleure gestion du parc de véhicules de la collectivité :

- La mutualisation intra-services de certains véhicules est prévue : une organisation sera nécessaire pour cela, mais le but est de limiter l'utilisation des véhicules.
- Également, 2 vélobus à assistance électrique seront livrés à l'automne 2024 pour le transport actif d'enfants grâce à la labellisation "Grandir en Milieu Rural" de la MSA et l'AAP Mobilité et numérique. Mis en place sur deux communes et conduit par un adulte, ce vélobus permettra de sensibiliser les enfants à l'utilisation du vélo (car chaque passager est actif dans le vélobus) tout en développant l'aspect coopératif sur fond de pédagogie (éducation à la maîtrise du code de la route).
- Plusieurs actions sont en réflexion comme la formation à l'écoconduite.

1.2. Être exemplaire dans le fonctionnement interne

1.2.1. Intégrer les enjeux du PCAET dans les marchés publics



Veiller à l'étude de l'impact environnemental des marchés publics

En souhaitant intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais cherche à respecter un certain nombre de critères en lien avec les enjeux du PCAET tels que : les matériaux utilisés, la limitation de certains déplacements, certaines règles d'usage sur des chantiers ou autres en lien avec l'eau, l'électricité, etc.

Afin d'optimiser le volet logistique, les agents techniques, préoccupés par l'impact carbone de leurs déplacements, veillent à la réduction de leurs trajets ainsi qu'à la réflexion sur des parcours raisonnés et mutualisés pour limiter les km.

La réalisation d'un guide d'achat, tel qu'inscrit dans la fiche action, n'a pas pu être réalisé durant ces 3 premières années mais est toujours d'actualité

Plusieurs actions sont en réflexion à savoir :

- La réglementation de clauses environnementales et lesquelles,
- Optimisation des commandes de matériel avec objectif de réduction des déplacements
- Dans le cadre des futurs marchés publics, les clauses environnementales intégreront une obligation de qualification des prestataires et des sous-traitants. Ils intégreront systématiquement la possibilité de proposer des variantes proposant une ambition environnementale plus forte. L'impact environnemental fera partie des critères d'évaluation des offres.
- Réalisation d'un budget vert intégrant également des clauses sociales.
- Incitation à la formation des maîtres d'ouvrages à divers enjeux tels que la sobriété énergétique, l'adaptation au changement climatique et à la commande publique.

Points de vigilance

- La complexité de l'évaluation des impacts environnementaux des marchés publics

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

1.2.2. Mettre en place un guide de bonnes pratiques PCAET



Sensibiliser et impliquer les agents dans la démarche et engager la collectivité pour favoriser les bonnes pratiques

La CCBB est constituée d'un peu moins de 50 agents, répartis sur tout le territoire du Bocage Bourbonnais. A travers son engagement annuel au challenge de la mobilité, la CCBB tient à impliquer l'ensemble de ses agents au changement de pratiques pour les trajets domicile-travail (via le covoiturage et le télétravail notamment). Par ailleurs, de nombreuses petites actions du quotidien sont mises en place, que ce soit le compostage sur le lieu de travail (pour les agents prenant leur repas sur place) ainsi que le tri, et également le covoiturage lors de réunions ou autres déplacements mobilisant plusieurs agents (optimisé grâce à la mise à disposition de minibus).

La formalisation de cette action a pu se traduire notamment par l'intégration du télétravail dans le règlement intérieur, ou encore la formation territorialisée des services techniques communautaires et des communes qui se pratique depuis plusieurs années au sein de la CCBB.

D'autres actions sont en cours comme la sensibilisation des agents dès leur arrivée au sein de la collectivité à travers l'intégration à venir de ces différentes informations dans le livret d'accueil (notamment sur la pratique du compostage ou sur les équipements des bureaux à travers les marchés pour l'achat de mobiliers pour les nouveaux locaux), la gestion différenciée des espaces verts ou encore la réduction de l'impact du numérique.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

1.3. Être exemplaire dans le fonctionnement interne

1.3.1. Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET



Définir une organisation impliquant élus, agents et partenaires afin de suivre et évaluer les actions du PCAET

La gouvernance du PCAET s'est faite autour de l'identification d'un élu référent (VP en charge de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique) et d'un agent (à savoir la Directrice Générale Adjointe en charge de la stratégie territoriale). Deux autres agents contribuent à la mise en œuvre du PCAET : l'animatrice en charge des démarches environnementales et transition et le chargé de mission sobriété énergétique/économe des flux. En revanche, il n'y a pas eu de formalisation telle que souhaitée à travers la création d'un COPIL et d'un COTECH, la définition des membres ou encore du cadre de la gouvernance à travers la rédaction d'une feuille de route ou charte.

Cependant, dans le cadre de la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation du Changement Climatique du Territoire) initié en avril 2022 soit quelques mois seulement après l'adoption du PCAET (en octobre 2021), un comité de pilotage a été mis en place pour le suivi et le travail au cours des différentes étapes du projet (diagnostic, stratégie et plan d'action) et a permis de mobiliser à la fois élus et agents à travers « l'équipe cœur ». En tout, 5 élus et autant d'agents ont été et sont encore mobilisés selon les besoins et thématiques des réunions de travail. De même, la collectivité a su mobiliser à trois reprises en 3 ans un ensemble de partenaires afin de travailler sur l'adaptation du territoire au changement climatique. La mobilisation autour de la démarche TACCT va donc bénéficier à la formalisation d'une gouvernance autour des projets à enjeux Climat-Air-Energie-Economie Circulaire portés par la CCBB à savoir : PCAET-COT-TACCT. Le fonctionnement reste à être formalisé.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

1.4. Impliquer le territoire dans la démarche

1.4.1. Lancer des campagnes de sensibilisation à destination des scolaires



Impliquer les scolaires et les sensibiliser aux enjeux environnementaux/développement durable

En devenant « Territoire Engagé pour la Nature », la CCBB inscrit la biodiversité au cœur de ses politiques publiques et souhaite, par le biais de son engagement, veiller à la transmission de ces valeurs aux plus jeunes. Les enjeux tels que l'énergie, l'air, le changement climatique et les solutions d'adaptation constituent autant de thèmes à aborder auprès de la jeunesse. A travers la construction encore en cours de son programme d'actions d'adaptation au changement climatique, la CCBB a pu identifier plusieurs acteurs réalisant déjà des actions de sensibilisation qui pourraient intervenir sur le territoire.

Dans le cadre d'une action visant à faire découvrir le territoire et les possibilités de métiers aux élèves du collège de Tronget, des interventions en milieux scolaires ont été réalisées durant l'année scolaire 2023-2024 par la CCBB : un forum des métiers organisé pour les 4ème de l'établissement a permis la présentation du métier d'économiste de flux. L'agent a pu faire découvrir les enjeux liés à ses missions comme l'accompagnement des communes pour une meilleure performance énergétique des bâtiments. Les retours de cette intervention ont été très positifs. En amont, plusieurs sorties ont été proposées au sein d'entreprises du territoire (construction bois, réparation de vélo, etc.). La poursuite de cette action a également vocation d'élargir le nombre de classes et la fréquence des temps d'échanges, avec toujours pour ambition la découverte des métiers du territoire pour l'année scolaire 2024-2025.

Avec la nouvelle compétence du plan d'eau de Vieux par la CCBB, le site est mis à la disposition d'associations d'éducation à l'environnement (comme le CEN Allier sous convention de coopération ou l'ADATER sur demandes d'autorisations) afin de leur permettre de proposer un calendrier d'animations et mener à bien leurs interventions auprès des scolaires et du grand public. A ce titre, plusieurs interventions ont pu prendre place sur le Plan d'eau de Vieux en 2022 et 2023, notamment une dizaine auprès des scolaires.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

1.4.4. Valoriser le patrimoine local – soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier



Valoriser la RNN via une dizaine de sites d'accueil avec la mise en place d'une offre touristique qualitative

La CCBB se constitue relai de communication des actions de la Réserve Naturelle du Val d'Allier dont la gestion est confiée à la LPO Auvergne Rhône Alpes. Une page sur le site internet de la collectivité est notamment dédié à la RNN, faisant la présentation du site et indiquant différents parcours touristiques (Via Allier, sentiers pédestres, etc.).

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Perspectives

Il est programmé d'intégrer la valorisation de la RNN dans le cadre du programme d'actions d'adaptation au changement climatique en cours de construction (démarche TACCT présentée ci-après dans les « Autres actions de la CCBB »).

Autres actions

Démarche d'Adaptation au Changement Climatique - TACCT

En se dotant d'un PCAET, la CCBB s'est engagée dans une démarche visant à atténuer son impact sur l'environnement (baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES, augmentation de la production d'énergie renouvelable, etc.). Cependant, le travail de l'adaptation au changement climatique en cours ne permettait pas la mise en place d'actions concrètes pertinentes à l'échelle du territoire. Ainsi, la CCBB a rejoint la démarche TACCT lancée par l'ADEME et a initié la phase de diagnostic en avril 2022, qui avait pour objectif d'identifier les principaux impacts du changement climatique et les différentes vulnérabilités du territoire. A la suite de cela, une phase de stratégie a été initiée en 2023 fixant les priorités et définissant des seuils à ne pas dépasser et ce en partenariat avec les différents acteurs du territoire (sur la base de leur expertise). L'année 2024 marque l'aboutissement de la démarche avec un travail autour d'un plan d'actions, dont la mise en place permettra de répondre à de nombreux enjeux évoqués dans le PCAET (habitabilité des centres bourgs, préservation de la ressource en eau, des haies et des forêts). Dans le cadre de la démarche TACCT, de nombreux partenaires ont pu être associés lors d'ateliers de travail que ce soit au moment du diagnostic (28 juin 2022) ou de la stratégie (15 juin 2023).

Perspectives : dans l'optique de construire un plan d'actions d'adaptation au changement climatique collectif, la CCBB poursuit cette mobilisation à travers l'organisation d'un premier forum Adaptation au Changement Climatique du territoire (14 juin 2024) avec pour programme : une après-midi d'échanges entre partenaires et une soirée ouverte au grand public avec tables rondes (expérimentations autour du végétal pour l'adaptation des forêts et de la haie au changement climatique) et une conférence de clôture avec synthèse de la journée par un grand témoin. L'objectif de la CCBB est d'organiser une journée par an de rencontre/échanges entre partenaires du plan d'actions Adaptation au Changement Climatique et permettre ainsi de promouvoir le travail de chacun, noter les différentes avancées, créer de nouvelles synergies, etc.

Gestion différenciée des espaces verts

La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais réfléchit à un système d'entretien des espaces verts basé sur l'écopâturage, dans un premier temps expérimenté sur le plan d'eau de Vieure, puis à proposer aux communes du territoire. La gestion de l'entretien des cimetières notamment fait l'objet de réflexion, avec une réflexion en cours sur le compostage au sein même des cimetières (valorisation des plantes jetées) puis via l'épandage (bénéficiaires à identifier).

Contrat Local de Santé - CLS

La CCBB a pour mode de fonctionnement de travailler en transversalité au sein des différents services, d'autant que certains sujets comme la santé sont directement liés à tous les enjeux abordés dans le PCAET, TACCT ou encore le PAT (Projet Alimentaire Territorial). En effet, les actions mises en place dans le cadre du Contrat Local de Santé sont en lien étroit avec les questions d'amélioration de l'alimentation abordées par le PAT (en lien avec l'action « 5.1.1 - Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique »), aux questions liées à la

mobilité dans un contexte d'accès à la santé ou à l'emploi (en lien avec l'action « 4.2.1 - Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité »), ou encore dans les nouvelles actions qui seront abordées dans le cadre de la démarche TACCT présentée précédemment (par exemple sur la santé et la vulnérabilité de la population face aux problématiques d'îlots de chaleur dans les bourgs).

Dans le cadre de son CLS, la CCBB, agissant sur le champ de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité, a obtenu de label de la MSA « Grandir en Milieu Rural », et a de fait permis de répondre à l'Appel A Projet Mobilité et Numérique, incitant à intervenir sur des axes prioritaires tels que la prévention santé, la mobilité, la citoyenneté, le renforcement des solidarités entre les générations, le numérique, et ce en développant et améliorant l'offre de services en milieu rural (création, extension ou adaptation de service), mais également en mettant en œuvre des projets d'animation dynamisant les territoires. L'acquisition de 2 vélobus est prévue pour l'automne 2024 afin de proposer un ramassage scolaire et ainsi éviter la voiture sur de courts trajets.

Atlas de la Biodiversité Communautaire - ABC

La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais présente une biodiversité d'espèces (faunes et flores) et de milieux remarquables mais n'ayant jamais fait l'objet d'un inventaire cartographique. En lien avec le CEN Allier, un travail de recensement des différents milieux (bocage, zones humides, forêts, cavités de chauves-souris, etc.) et d'inventaire floristique et faunistique a été initié en 2018 et s'est poursuivi jusqu'en 2020 avec l'appui d'un réseau de prospecteurs bénévoles. Une carte interactive des observations naturalistes devrait être bientôt disponible sur le site de la CCBB.

Territoire Engagé pour la Nature - TEN

A travers son engagement pour la préservation de la biodiversité via l'Atlas de la Biodiversité Communautaire, la reprise de la compétence du plan d'eau de Vieure et sa revalorisation vers un site de transitions, son Projet de Territoire, son Plan Alimentaire Territorial ou encore sa démarche d'adaptation au changement climatique et bien d'autres actions, la CCBB est devenue Territoire Engagé pour la Nature en 2022. Ainsi, la CCBB peut bénéficier d'un accompagnement dans la formalisation de programmes d'actions (par l'OFB notamment), l'accès à un réseau d'acteurs engagés et la montée en compétences.

Revalorisation du plan d'eau de Vieure

A travers la prise de la compétence du plan d'eau de Vieure, la CCBB souhaite développer son attractivité via le développement d'une base de loisirs avec activités de plein air, gîtes, accueil d'évènements culturels, etc. Cette revalorisation permet de faire du plan d'eau un site exemplaire et novateur avec la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique comme par exemple la sobriété énergétique des bâtiments (travaux de performance énergétique programmés), la construction durable, la gestion et les économies d'eau (réflexion autour de la récupération d'eau de pluie sur les bâtiments), le développement des énergies renouvelables (équipements en panneaux solaires des bâtiments), la gestion des déchets exemplaire ou encore la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement.

Également, la CCBB a en réflexion un système d'entretien des espaces verts basé sur l'écopâturage.

Perspectives

A travers son engagement dans l'élaboration du PLUi, la collectivité se verra donc dotée dans les prochaines années d'un document d'urbanisme qui couvrira l'intégralité du territoire. Le projet de PLUi constituera notamment un outil pertinent dans les démarches projets engagées (notamment le programme d'actions TACCT).

AXE 2 – SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener pour réduire au maximum les consommations d'énergie du territoire, pour tout secteur et par tout public, ainsi que l'ensemble des actions de développement des énergies renouvelables du territoire.

Autres actions

La collectivité n'avait, au moment de la rédaction des actions du présent PCAET, pas inscrit d'actions dont le portage lui était incombé. Pour autant, depuis l'adoption du Plan Climat en octobre 2021, des actions ont été mises en place, que ce soit sur la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Conseil sur les performances énergétiques des bâtiments communaux auprès des élus du territoire – Programme ACTEE+

Comme évoqué dans l'action « 1.1.1 – Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire », la CCBB a porté sa candidature auprès du programme ACTEE+ porté par la Région Auvergne Rhône Alpes, lui permettant le recrutement d'un économiste de flux chargé de conseiller les communes du territoire sur leurs projets d'amélioration des performances énergétiques (dans la continuité de l'accompagnement assuré par le SDE03 en amont des projets).

Accompagnement des communes et consultation du public dans le cadre de la définition des zones d'accélération en faveur des énergies renouvelables - ZAE nR

Dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), chaque commune de la CCBB a pu délibérer en conseil communal sur les zones d'accélération en faveur des énergies renouvelables, au regard des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers. Les communes étaient également libres de ne pas définir de zones. Au total, le territoire peut compter 24 zones délimitées pour le photovoltaïque au sol, 26 en toiture, 6 ombrières photovoltaïques, 12 pour l'éolien, 2 pour des projets de bois énergie et 2 de géothermie, 1 zone favorable à la méthanisation et 7 pour un réseau de chaleur. Majoritairement porté sur le solaire, il est toutefois important de remarquer que l'ensemble des énergies renouvelables ont été abordées.

Une consultation du public a eu lieu du 15 au 31 janvier 2024 par la mise à disposition d'un document rassemblant l'ensemble des décisions communales et d'une carte des zones d'accélération, et la possibilité de faire remonter les remarques via un formulaire en ligne sur le site de la collectivité. Chaque document mis à disposition en ligne était également disponible en mairie des communes (sur validation du conseil municipal).

Le conseil communautaire a débattu le 27 mai 2024 sur la cohérence des zones d'accélération proposées par les communes et le projet de territoire. Les zones proposées par les communes ont été adoptées. Elles représentent 189ha en PV au sol et 749km² en PV toiture.

Formation des entreprises du bâtiment public et des travaux publics

A travers son PCAET et sa démarche TACCT, la CCBB réfléchit à des actions de formations auprès des acteurs du bâtiments (travaux publics) pour les sensibiliser aux enjeux de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique.

AXE 3 – ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN

Cet axe répond aux enjeux liés à l'adaptation du territoire au changement climatique, à travers différentes thématiques telles que l'agriculture, la sylviculture et la ressource en eau.

3.3. Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire

3.3.1. Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère



Construire une stratégie de territoire afin de préserver les haies et le bocage

L'action telle qu'inscrite dans le PCAET n'est pas mise en place pour le moment à travers un travail sur la mise à jour de la charte paysagère mais se traduit à travers plusieurs démarches en cours sur le territoire, le but de cette action étant d'établir une stratégie de préservation des haies et du bocage :

- Dans le cadre de la démarche TACCT, un axe de travail à part entière est dédié à cet enjeu sous l'angle de l'adaptation au changement climatique. A travers le maintien des haies bocagères, les objectifs de conservation du bocage sont établis, tout en sensibilisant le grand public à la plantation et la bonne gestion des haies.
- Dans le cadre du 1% paysage en lien avec la transformation de la RCEA en autoroute, un diagnostic des paysages a pu être réalisé sur le territoire du Bocage Bourbonnais, il doit être complété par l'élaboration d'un plan de paysage prévu dans le cadre de la candidature à l'AAP Plans de paysage, déposée en juin 2024.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- PLUi à venir
- Plan de paysage agricole prévu à partir de 2025

Perspectives

- **PLUi** : A travers la réalisation de son futur PLUi, les objectifs de préservation des haies et du maillage bocager seront intégrés dans les prescriptions inhérentes à l'intégration des trames vertes et bleues dans les différentes composantes du document d'urbanisme : PADD, OAP, règlement.
- **Plan Paysage** : la CCBB s'engage dans un Plan Paysage (AAP lancé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), en partenariat avec l'ADEME et l'Office français de la biodiversité (OFB)). L'objectif est de venir définir ou enrichir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage avec la programmation d'un diagnostic, la co-construction avec les acteurs locaux d'objectifs de qualité paysagère et le développement d'un programme d'actions. C'est dans ce cadre que pourrait aboutir la réalisation d'une charte architecturale et paysagère.

3.3.2. Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au développement de l'agroforesterie



Identifier les besoins et les attentes en agroforesterie et développer les pratiques sur le territoire

Dans le but de préserver les haies et les arbres isolés en milieu agricole, à la fois pour des questions de biodiversité, d'adaptation au changement climatique, d'identité paysagère et bien d'autres enjeux, la CCBB a souhaité intégrer la promotion et la sensibilisation des agriculteurs à l'agroforesterie dans son Projet Alimentaire Territorial adopté et lancé en septembre 2021. En effet, cette ambition s'inscrit dans le premier axe du PAT (Premier axe : les transitions agro-alimentaires et environnementales : Informer, sensibiliser, accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles telles la production biologique, l'agroécologie ou encore l'agroforesterie).

De plus, avec le travail autour de la démarche TACCT et notamment les axes 2 et 3 sur la préservation de la ressource en eau et la préservation des haies et des forêts face au changement climatique, l'agroforesterie apparaît de nouveau comme une pratique agricole durable contribuant aux objectifs fixés au cours de la démarche.

De plus, le portage de ces différentes démarches a permis l'identification et la mobilisation d'acteurs tels que la Mission Haie dont leur cœur de mission porte justement sur la plantation de haies et d'alignements d'arbres dans un projet d'agroforesterie.

Ainsi, il n'y a pour l'heure pas eu d'actions concrètes portées par la CCBB pour la promotion de l'agroforesterie, mais cette pratique agricole s'inscrit en transversalité parmi les objectifs des projets portés par la collectivité (PAT, TACCT) et également par les acteurs locaux : l'ensemble de ces éléments implique une mise en place d'actions de sensibilisation de façon coordonnée.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

3.3.3. Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire



Permettre aux entreprises du territoire de pouvoir compenser leur empreinte carbone par le financement de la plantation d'arbres/fruitiers/haies

Bien qu'à ce jour, l'action telle qu'inscrite dans le PCAET n'a pas abouti sur une action concrète de compensation carbone, la CCBB est toujours en réflexion sur la question et prospecte sur la meilleure mise en œuvre possible. En effet, il existe à ce jour différents projets menés par la CCBB dont les finalités se recoupent (préservation des haies et du bocage, des forêts et des zones humides sous le prisme de l'agriculture avec le PAT, de l'adaptation au changement climatique avec TACCT et de l'atténuation de l'impact du territoire sur l'environnement avec le PCAET). Mettre en place un projet de compensation carbone local permettrait de favoriser les plantations sur le territoire et répondrait à un besoin des entreprises locales (suite à différents échanges sur le territoire, la CCBB a pu identifier certaines entreprises comme intéressées et volontaires pour rejoindre le projet de compensation carbone). Différents dispositifs existent d'ores et déjà comme le Label Bas Carbone soutenu par l'Etat, mais dont les contours juridiques et les modalités de portage par la collectivité ou autres acteurs du territoire restent encore à ce stade indéfinis. Par ailleurs, des agriculteurs locaux prévoient de s'engager, à titre expérimental, dans une démarche de vente de crédits carbone.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

AXE 4 – UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES

Cet axe intègre des mesures visant à limiter et optimiser le transport à travers le développement des mobilités alternatives ou encore la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs) dans un but de limitation des consommations et des émissions de gaz à effet de serre liées au transport (oxyde d'azote).

4.2. Développer les mobilités alternatives

4.2.1. Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité



Réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire

Depuis le 1er janvier 2021, la CCBB a transféré sa compétence mobilité à la Région, qui devient Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (organisation des services de transport et de mobilité (transport à la demande, service d'autopartage), élaboration d'un plan de mobilité, etc.).

Pour autant, la communauté de communes peut continuer d'intervenir à différents titres. Notamment, étant donné le panel de possibilités en termes de mobilités alternatives à la voiture (transport à la demande et transports en communs, plateformes de covoiturage, etc.), la CCBB souhaitait dans un premier temps permettre à ses habitants d'identifier facilement les solutions existantes. Ainsi, une page dédiée à la mobilité a été éditée sur le site internet de la collectivité. Il est donc désormais possible d'avoir accès à toutes les possibilités de transport avec des renvois sur les liens dédiés (services réguliers par autocars, services sur réservation, référencement de plateformes de covoiturage et des aires dédiées, etc.).

De plus, la CCBB a pu prendre part à l'élaboration de la plateforme mobilité de l'Allier, en participant aux réunions de concertation pilotées par la DIRECCTE avec le bureau d'étude Mob'In. Dans le cadre de ses permanences France Service en itinérance sur le territoire, la CCBB permet aux habitants d'accéder au service et à l'information en réduisant leurs déplacements.

La CCBB prévoyait, à travers le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, le déploiement d'une offre de mobilité et de logistique pour répondre aux besoins de la population. Malgré un dossier de candidature ayant obtenu une évaluation très positive par le Fonds d'Expérimentation, le projet n'a pas pu voir le jour faute d'un soutien formel du Conseil Départemental de l'Allier. Si la demande en mobilité est pressante, notamment pour une population en situation précaire et isolée, la CCBB n'est pas en capacité de développer les services prévus et est dans la recherche d'alternatives, pour lesquelles le frein financier est important.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Le transport à la demande fait face à des difficultés car les marchés restent infructueux

Perspectives

- D'autres actions sur la non-mobilité sont programmées, notamment la présence d'espaces de co-working au sein du futur siège de la CCBB en cours de construction, qui seront mis à disposition des locaux. Une communication est prévue afin de faire connaître cette nouvelle offre de service de proximité, permettant d'éviter certains déplacements domicile-travail tout en offrant un accès à internet et des bureaux.
- En lien avec son Contrat Local de Santé et la labellisation "Grandir en milieu rural" de la MSA, la CCBB disposera de 2 vélobus pour la mise en place d'un ramassage scolaire évitant ainsi la voiture individuelle sur de courts trajets.
- Suite à une sollicitation de Mobil'Emploi, lauréat de l'Appel A Projet national TIMS qui vise à développer la mobilité durable et inclusive en France, la CCBB est devenue territoire pilote et disposera d'un diagnostic mobilité global. Mobil'emploi prévoit également 3 journées d'animations grand public sur 3 communes du territoire en abordant les thématiques suivantes : « savoir rouler », « atelier de réparation de vélo » et un escape game mobilité.

AXE 5 – DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

A travers l'économie locale et circulaire, la CC s'emploie à réduire, réutiliser et valoriser les déchets dans et en dehors du territoire, à travers la valorisation d'une production locale, la mise en évidence de synergies interentreprises, etc).

5.1. Développer les circuits de proximité

5.1.1. Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique



Répondre à l'AAP PAT

La CCBB a répondu à l'AAP PAT 2020/2021 et a lancé officiellement la démarche le 13 septembre 2021, suivie par un agent « chargé de mission PAT ». Le PAT a vocation à travailler en transversalité entre les services de la CCBB et à destination de différents publics (agriculteurs, restauration collective publique et restaurateurs locaux, grand public, scolaires, etc.). Constitués de 4 grands axes (« transitions agro-alimentaires et environnementales », « santé et sécurité alimentaire », un axe transversale « structuration économique », puis « valorisation, communication »), différentes actions concrètes ont pu aboutir via la mise en place du programme d'actions. Actuellement PAT de niveau 1, l'objectif est de programmer le passage au niveau 2 en mars 2025.

Etat des lieux des besoins des producteurs et agriculteurs sur le territoire

L'un des objectifs du PAT est la création d'un groupe d'agriculteurs qui aborderait la question de l'accompagnement des exploitants dans la diversification de leur activité mais en allant au-delà : collectif d'agriculteurs pour réfléchir sur les questions de transition et d'adaptation au changement climatique, de manière globale et transversale (en plus de diversifier, réflexions sur la structuration de l'exploitation, équilibre vie professionnelle-sociale-familiale, viabilité économique, agroécologie, ancrage territorial, etc.).

Etat des lieux des approvisionnements en cantine et en restauration collective

Un état des lieux a été réalisé sur le volume de produits locaux utilisés dans les cantines scolaires (de la maternelle au CM2, réalisé fin 2022). Sur les 20 cantines du territoires, 6 s'étaient portées volontaires dans le cadre de cette démarche.

Accompagner les exploitants agricoles dans la diversification de leur activité/Mise en valeur et soutien au drive fermier, boutiques de producteurs et épicerie sociale

La CCBB a développé un site « Le comptoir du Bocage »⁶ ayant pour objectif de promouvoir la consommation locale à travers l'accès simplifié à des informations sur les producteurs, commerces, prestataires de services et artisans locaux du bocage bourbonnais. Véritable annuaire des producteurs alimentaires et commerces du Bocage Bourbonnais mis à jour régulièrement, ce site offre une liste détaillée des acteurs du territoire (fiche informative sur les produits, horaires, coordonnées, etc.), une géolocalisation de ces services ainsi que les produits commercialisés et des actualités locales.

D'autre part, la CCBB a porté l'organisation de marchés de producteurs pour la

⁶ <https://comptoir-du-bocage.fr/>

promotion des produits locaux (1 en 2021, 4 en 2022). En 2023, un marché de producteurs a été organisé dans le cadre du festival Crapa'ut). La CCBB est également en cours de développement d'une politique de réduction du gaspillage alimentaire lors d'évènements organisés par ses soins, avec des fournitures locales.

Amélioration de l'alimentation en lien avec le Contrat Local de Santé

En lien avec le CLS, la candidature à l'AAP Education Santé Environnement de l'ARS en 2022 avait permis la mise en place d'actions Santé et Alimentation. Différentes actions ont été mises en place sur la semaine du goût avec des interventions auprès de 9 cantines pour 14 agents et 322 enfants sensibilisés par une diététicienne nutritionniste. Également, l'action avait pu aboutir à la création d'un livret de 8 recettes « Au fil des saisons » pour les enfants de 0 à 3 ans.

D'autres actions sont encore à l'état de réflexion et concernent :

- Le service logistique : avec comme priorité l'approvisionnement des cantines du territoire de la Communauté de Communes.
- La boutique de produits locaux : avec la recherche d'un lieu de stockage et d'une vitrine pour les produits locaux.
- La mise en place d'une grainothèque gratuite.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Perspectives de l'action

- **Etat des lieux des approvisionnements en cantine et en restauration collective** : Un recensement des besoins alimentaires est également programmé à destination des cantines, établissements de santé, restauration privée, épiceries, boulangeries et traiteurs du territoire.
- **Mise en valeur et soutien au drive fermier, boutiques de producteurs et épicerie sociale** : un livret des producteurs (pas comme les autres !) est programmé pour la fin de l'année 2024.
- **Labellisation Territoire de goût** : en lien avec le CRESNA pendant la semaine du goût, le territoire a pu être labellisé « Territoire de goût » en tout début de l'année 2024, critère obligatoire pour pouvoir candidater à la seconde étape du PAT (PAT 2), dont la candidature est prévue pour septembre 2024.

5.1.5. Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à venir sur le territoire



Valoriser les espaces de coworking du territoire afin de limiter les déplacements

Le service communication de la CCBB se fait le relais des actualités et initiatives locales des acteurs du territoire, dont les espaces de coworking existants ainsi que les centres sociaux de façon régulière.

Lister des dispositifs limitant les déplacements et favorisant les échanges sur le territoire

A ce jour, la liste n'a pas pu être travaillée, mais reste dans les objectifs de la CCBB, qui souhaite identifier des lieux pour favoriser les rencontres entre les particuliers sur le territoire.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

5.2. Limiter la production de déchets

5.2.1. Inciter les syndicats de déchets à améliorer l'offre de services sur le territoire de la CCBB



Pour l'heure, cette action n'a pas encore été mise en place.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

5.2.3. Promouvoir les éco-événements



Promouvoir et accompagner les éco-événements

Différents événements ont pu être l'occasion pour la CCBB de transmettre des valeurs en lien avec le développement durable :

- Bocage Festif s'est doté d'un guide écologique du bon festivalier, diffusé dans le magazine Bocage festif et disponible à l'Office de tourisme.
- Dans le cadre du festival Crapa'ut, l'objectif est de valoriser le principe de l'écofestival en mettant en avant toutes les bonnes pratiques du festival (limitation des déchets, des consommations liées à l'éclairage, etc.). Par ailleurs, le festival pourrait être intégré dans la démarche TACCT afin de l'orienter vers un événement Biodiversité/Adaptation au changement climatique, et permettre des actions de sensibilisation à destination du grand public.
- La CCBB a acquis des éco-cup pour la mise à disposition aux associations du territoire (achat réalisé, les prêts sont en cours).

Il est par ailleurs prévu de renouveler l'éclairage des locaux de la CCBB (passage à l'éclairage LED) et par ailleurs de lister et faire le tri parmi le matériel en possession (inutilisation ou trop consommateur d'énergie) afin d'étudier ce qui peut être mis à disposition des communes et associations locales pour l'organisation de leurs événements.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Perspectives

- Programmation du niveau 2 du PAT en septembre 2024.
- Programmation d'un livret de producteurs en fin d'année 2024.
- La fête de la Nature de 2024 se déroulera sur une exploitation agricole afin de sensibiliser le grand public sur le lien agriculture et nature, tout en recensant les différentes espèces présentes sur le site (Marathon de la biodiversité).

ANNEXE 2 - EVALUATION DETAILLEE DES ACTIONS PORTEES PAR LES PARTENAIRES

Table des matières

Allier Habitat	64
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	64
Agence Régionale de la Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes	66
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	66
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes	68
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	68
CAP tronçais	71
Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)	71
Chambre de Commerce et d'Industrie Allier	73
Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	73
Chambre d'Agriculture de l'Allier	75
Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	75
Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole.....	76
Expérimentation d'élevages bas carbone	77
Adaptation des pratiques culturales au changement climatique.....	78
Chambre de Metiers et de l'artisanat de l'Allier (CMA 03)	80
Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)	80
Conseil Départemental de l'Allier	82
Etudier le potentiel hydroélectrique du département.....	82
Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département	84
Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03.....	86
Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département	87
Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03	88
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat	90
Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	92
Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie	93
Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	95
Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	96
Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier.....	97
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier)	100
Préservation et valorisation des haies et du bocage.....	100
Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	102
Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	104
Inventaire et restauration des zones tourbeuses même dégradées, pour le stockage du carbone*.....	106
Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	108
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	109
Direction Départementale des Territoires (DDT)	111
Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de	

projets solaires photovoltaïques au sol	111
Evoléa	112
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	112
Mission Haies	114
Préservation et valorisation des haies et du bocage.....	114
Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	117
Plateforme Mobilité 03.....	118
Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier	118
SAGE Allier Aval, SAGE Sioule, SAGE Cher Amont - Etablissement Public Loire	120
Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval	120
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	122
SICTOM Nord Allier	125
Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets	125
Continuer et développer des actions de sensibilisation	129
SICTOM Sud-Allier	131
Réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA)	131
SMEA.....	133
Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	133
Soudicy	135
Développer la monnaie locale « Le Soudicy »	135
Symbiose Allier	136
Favoriser les couverts végétaux en vigne	136
Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03).....	138
Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	138
Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux.....	141
Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	143
Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics*	144
Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département.....	146
Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	147
Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier	148
Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.....	150
Réaliser un cadastre solaire départemental	151
Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables.....	152
Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.....	153
Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	154
Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET.....	155
Terre de liens Auvergne.....	156
Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs.....	156
Zérodéchets Bourbonnais.....	158
Créer un réseau de commerçants zéro déchet	158

ALLIER HABITAT



Allier Habitat est un bailleur social qui a pour vocation de proposer des logements de qualité à un coût modéré, accessibles au plus grand nombre, notamment à ceux qui ne pourraient pas se loger dans le secteur privé.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



Avec plus de 4600 logements répartis sur 140 communes du département, Allier Habitat a mis en place un plan de rénovation pour la réduction des factures d'énergie des locataires (amélioration de l'isolation des logements, optimisation du système de chauffage, etc.). Avec une programmation (Visial) sur 2030 et son Plan Stratégique Patrimonial, Allier Habitat vise un objectif de réhabilitation de 200 à 250 logements par an, et 50 constructions neuves par an.

Allier Habitat a lancé :

- En 2022 une campagne de réalisation de DPE (Diagnostic de Performance Energétique DPE) pour l'ensemble des logements de son parc immobilier : les 4 600 logements sont classés selon des étiquettes de A à G.
- Une campagne d'isolation des combles qui se termine d'ici la fin d'année 2024, et permettra de présenter une couverture de 100% des logements ayant pu disposer de cette campagne de rénovation.
- Des réhabilitations énergétiques globales (rénovation complète de la résidence visant le passage d'un DPE « F/G » à une étiquette C minimum), à l'image de :
 - o La « Tuilerie » à Varennes sur Allier : passage pour 111 logements d'une étiquette G à C (programmation 2023, travaux lancés en 2024)
 - o Lancement de travaux de rénovation prévus sur Cusset Leclerc pour 80 logements (travaux lancés en 2025)
- La campagne de changement des chaudières gaz individuelles est en cours et sera terminée d'ici la fin de l'année 2024.
- La signature d'un marché de rénovation des chaudières collectives avec un contrat de performance énergétique avec Dalkia. Sur 10 ans, ces derniers rénoveront l'intégralité des chaufferies collectives (conversion de chaudières fioul, remise aux normes des chaudières gaz et raccordement au réseau de chaleur lorsque ce sera possible). Les résidences de Leclerc et Puy Besseau à Cusset seront raccordées au réseau de chaleur de la ville courant 2025 (123 logements concernés).
- La signature en 2023 d'un marché pour le changement des menuiseries extérieures pour les logements les plus anciens concernant tout le patrimoine afin d'isoler et améliorer le confort d'usage.

Points de vigilance

- Déploiement du réseau de chaleur limité à certains territoires
- Conditions d'obtention des subventions et financements limités à certains types de travaux (chauffage)

Leviers d'action

- Les Certificats d'Economie d'Energie

Perspectives

- La mise en place du calorifugeage des réseaux (tuyau de chauffage) est prévue pour 2024 et 2025.
- La campagne d'entretien des VMC est prévue pour 2025.

AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ (ARS) AUVERGNE- RHONE-ALPES



L'Agence Régionale de Santé est un établissement public d'Etat créée en 2010. Elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national. Elle a de nombreuses missions dont le financement d'actions de prévention, la gestion au quotidien de risques sanitaires liés à l'environnement, la prévention des crises sanitaires, l'accès à tous à des soins de qualité, ...

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



La plateforme en ligne développée par l'ARS, en partenariat avec l'EHESP (Ecole des hautes Etudes en Santé Publique) propose 8 modules de formation pour les techniciens et élus des territoires. Ces modules visent 8 thématiques phare de la santé environnement : qualité de l'air intérieure, qualité de l'air extérieur, urbanisme, qualité de l'eau, sites et sols pollués, habitat insalubre, bruit et des témoignages d'élus. Cette plateforme est disponible en ligne et gratuitement. Entre 2021 et 2023, 13 personnes ont été actives sur cette plateforme et 25 modules ont ainsi pu être réalisés entièrement.

Points de vigilance

- La plateforme reste peu connue des agents et élus.
- Malgré le format qui se veut peu chronophage, les agents et élus manquent de temps pour participer à des formations.

Leviers d'action

- Les sujets abordés correspondent à des sujets d'interrogation fréquents pour les agents et élus des territoires.
- Chaque module est accessible à tous, pédagogique et concis.

Autres actions

L'ARS propose aussi un accompagnement à destination des intercommunalités de l'Allier sur les thématiques santé environnement via :

- Des soutiens techniques au travers de l'accompagnement ponctuels sur des sujets liés à la santé.
- Des soutiens financiers via des Appels à Manifestation d'Intérêt comme c'est le cas avec l'AMI lancé par l'ARS auprès des collectivités territoriales portant sur des actions en santé-environnement. Jusqu'en fin 2023, cet AMI visait particulièrement des actions d'éducation à la santé environnement. Les thématiques ont été élargies en début 2024 pour viser aussi les actions en liens avec les zones de baignade et les actions sur le radon dans l'habitat.

De plus, l'ARS apporte un soutien financier à d'autres structures afin de soutenir la réalisation d'actions en lien avec la santé-environnement. Par exemple, l'action de CAP Tronçais sur les actions d'éducation à la Santé Environnement est soutenue par l'ARS.

Perspectives

Sur les thématiques santé-environnement, l'ARS AuRA va poursuivre ses différents accompagnements à direction des intercommunalités du département. Cela passera notamment par l'élargissement des sujets concernés par les AMI pour être au plus près des besoins des territoires tout en continuant à encourager une prise en compte des sujets liés à la santé-environnement.

ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES



ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est une Association Agréé pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). C'est donc un établissement reconnu par l'état et qui a pour objectif de travailler sur la surveillance et l'information sur la qualité de l'air mais également sur l'amélioration des connaissances sur l'air et d'accompagner la mise en œuvre d'actions (politiques publiques, actions citoyennes...) conduisant à son amélioration.

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



Dans ce cadre, une action de sensibilisation a été menée sur le territoire de Montluçon Co dans l'Allier sur le volet qualité de l'air intérieure. Une session de formation à l'outil « UnVent'air », qui permet de réaliser des évaluations des moyens d'aérations et des autodiagnostic de la qualité de l'air intérieure a été réalisée en 2020, avec démonstration de l'outil dans deux établissements recevant du public sensible de l'agglomération. L'outil UnVent'air a ensuite été mis à disposition sur 2021, 2022 et 2023.

Points de vigilance

- Aucun autre autodiagnostic n'a été réalisé à la suite de la session de formation.
- La session de formation a eu lieu juste avant la période COVID-19 dont les conséquences ont désorganisé les structures et freiné la mise en place d'habitudes en matière de suivi de la qualité de l'air intérieure.
- L'outil UnVent'air a progressivement été abandonné et a évolué en 2023 vers le nouvel outil Diag QAI.

Leviers d'action

- Réaliser de nouvelles sessions de formation et de sensibilisation (prévu en 2024 à Montluçon Co et Moulins Co).
- Promotion du nouvel outil Diag QAI.
- Lien avec la nouvelle obligation réglementaire en application en 2024.

Autres actions

L'offre d'ATMO Auvergne Rhône Alpes en termes d'outils de formation et de sensibilisation à destination du grand public, des élus et des agents des services techniques des collectivités a évolué au cours des années 2022 et 2023. Même si ces outils et service ne sont actuellement pas indiqués dans les PCAET, il nous semble pertinent de les rappeler ici.

On peut donc noter qu'actuellement, ATMO possède 7 outils et services qui peuvent être déployés par les collectivités :

- Les données d'ATMO en Open Data que l'on peut retrouver via le site web de l'observatoire d'ATMO qui propose notamment un widget pour diffuser facilement les visuels ATMO lié à la qualité de l'air du quotidien sur les sites des territoires ; via l'interface API (pour les territoires qui voudraient diffuser de l'info ATMO mais avec d'autres types de visuels que le widget) et via la plateforme de diffusions de données brutes en open data.
- L'application AirToGo qui permet de diffuser, plutôt au grand public, des informations quotidiennes sur les polluants de la commune demandée, des idées d'adaptation de nos pratiques en fonction du niveau de pollution et des informations sur les pollens.
- Les cartes stratégiques Air qui est un service de cartographie basé sur les 3 polluants urbains réglementés (PM10, PM2,5 et NO2). L'objectif est que les territoires puissent s'appuyer sur ces cartes pour étudier l'aspect santé et qualité de l'air dans des futurs projets d'urbanisme (création de bâtiments ou priorisations de secteurs pour la mise en place de projets de mobilité innovants par exemple) mais aussi pour l'adaptation de projets existants (sur de la rénovation par exemple).
- Diag QAI qui remplace l'outil « UnVent'air » présenté dans la fiche du PCAET. C'est un outil d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur. Il permet la réalisation des diagnostics de suivi de la qualité de l'air intérieur imposés par la réglementation concernant les établissements recevant du public sensible (évaluation annuelle des moyens d'aération et autodiagnostic) ainsi que la création et le suivi d'un plan d'action. Ce nouvel outil permet également aux différents intervenants de partager des formulaires et propose des rappels permettant d'automatiser le suivi réglementaire des différents établissements gérés par une même collectivité.
- La captothèque qui est un service de prêt gratuit de micro-capteurs de mesures des particules fines. L'objectif est avant tout d'améliorer les connaissances et de sensibiliser les particuliers sur ces particules fines.
- La surveillance pollinique qui regroupe une plateforme de signalement (« signalement ambroisie.fr » qui fait le lien avec les référents ambroisie des territoires), la réalisation d'un bilan de communication annuel et la diffusion d'une carte représentant le nombre de jours d'exposition par an aux pollens.
- La plateforme Air Attitude qui recense des actions favorables à la qualité de l'air et qui permet une estimation des impacts évités. Les actions indiquées visent à la fois le grand public et les territoires.

Au-delà de ces outils institutionnalisés, ATMO dispose également de ressources pour la sensibilisation et la formation des élus, services techniques des collectivités et du grand public aux enjeux transversaux Climat-Air-Energie : supports de

formation, webinaires thématiques développés dans le cadre des comités territoriaux ATMO, animations grand public (stands, roue de l'air, machine à pollution, quiz, mallettes des odeurs...) ainsi que d'une fresque de l'air (sur le modèle des autres fresques (du climat, de la biodiversité...)).

Perspectives

Pour ATMO, l'enjeu est d'améliorer sa notoriété afin de faire connaître ses outils et ses formations aux acteurs du territoire afin de placer la qualité de l'air en filigrane des démarches Climat-Air-Energie. L'air est en effet un milieu central, qui joue un rôle d'intermédiaire entre l'eau et les sols et on note de multiples et complexes interactions entre les différentes politiques telles que l'adaptation au changement climatique, la production d'énergies alternatives, la gestion des déchets, l'agriculture durable, l'urbanisme ou la mobilité, voire le dérèglement climatique lui-même et la qualité de l'air. La prise en compte de la qualité de l'air en amont des différentes actions paraît essentielle afin d'éviter la mauvaise adaptation et les potentiels effets antagonistes associés notamment à l'isolation thermique des bâtiments, à la densification urbaine et au développement du bois-énergie.

CAP TRONÇAIS



CAP Tronçais est une association qui a pour but de développer des actions d'éducation à l'environnement. Ainsi, des activités telles que des classes découvertes, des animations environnementales, des voyages d'études... sont organisés pour sensibiliser petits et grands.

Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)



CAP Tronçais réalise, via financement de l'ARS, des animations sur la Qualité de l'Air Intérieur à destination des scolaires (primaire au lycée). Deux principaux outils d'animations sont proposés :

- "Justin Peu d'Air ou Dépollul'air". Développé depuis 2021, ce programme départemental de 15 séances d'½ journée vise les élèves de cycle 3 (CM1/CM2). L'objectif est de permettre aux élèves de comprendre et d'identifier les sources de pollution de l'air, intérieures et extérieures ; de les amener à coopérer dans une activité d'équipe, à être acteur de leur apprentissage et être à l'écoute du monde. Ces animations font en sorte que les participants s'interrogent sur leurs habitudes quotidiennes et trouvent des solutions pour limiter les expositions identifiées. En fin d'animation, le livret « mon logement a besoin d'air » est remis aux participants et permet d'adopter les bonnes pratiques favorables à la santé dans le quotidien des participants.
- Sensibilisation QAI dans les établissements scolaires avec filières sanitaires et sociales. Depuis 2018, ce programme départemental permet de mettre en place 4 interventions d'une demi-journée sur la QAI dans les établissements scolaires avec filières sanitaires et sociales. Ces interventions sont à répartir auprès des établissements scolaires proposant la filière Sanitaire et Sociale (Lycée Anna Rodier de Moulins, Lycée agricole de Neuvy, Lycée Geneviève Vincent de Commentry, Lycée professionnel de Varennes sur Allier) avec les formations BAC PRO ASSP, SAPAT, CAP ATMFC, BTS ESF et DE conseiller ESF. Cette thématique est présente au sein de leur Programme Santé Environnement et l'intervention leur permettra de connaître les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur, les sources de pollutions et d'allergies ainsi que les moyens de les réduire (apport connaissance, outils pédagogiques, réglementation...). L'objectif est également d'être en capacité, dans leurs futures pratiques professionnelles, d'informer et de conseiller les publics et/ou de mettre en pratique les préconisations.

Sur 2021, 2022 et 2023, CAP Tronçais a ainsi pu réaliser 57 animations sur la qualité de l'air avec les scolaires. Cela a permis de sensibiliser 37 classes de primaire, soit 741 enfants, et 12 classes de lycée. En effet, l'outil Justin Peu d'Air a pu être mis en place 15 fois par an et des animations sur la qualité de l'air ont pu être réalisées dans 4 lycées du département par an. Les classes accompagnées ont changé chaque année et tout le département a été couvert par ces animations.

Points de vigilance

- La réalisation de ces animations demande du temps et il n'est donc pas possible de répondre à toutes les demandes.
- L'année 2020 a été marquée par le COVID et la mise en pause des animations. La reprise des animations s'est faite de manière progressive en 2021.

Leviers d'action

- La prise en charge financière par l'ARS permet de toucher des petites écoles qui n'auraient pas forcément pu financer des journées d'animations.

Autres actions

En fonction des demandes, les animations peuvent être adaptées à un public adulte comme c'est le cas à l'école de la seconde chance à Avermes et Vichy ou l'AFPA à Montluçon.

En parallèle de ces animations sur la qualité de l'air, CAP Tronçais réalise d'autres types d'animations d'éducation à l'environnement comme des animations sur la pollution avec l'outil Koipoluki (qui a pu être déployé dans 1 école en 2021, 3 écoles en 2022 et 6 écoles en 2023), des balades découvertes en forêt de Tronçais, des sorties sur les métiers liés à la forêt (comme la sylviculture), des sorties spécifiques à la faune ou la flore (sortie papillons, sorties champignons, sortie sur les habitants du sol, la découverte de la vie dans l'eau...), des rallyes nature, etc. Des expositions peuvent aussi être prêtées aux structures en faisant la demande.

Des sensibilisations du grand public sont aussi réalisées soit lors d'évènements organisés par CAP Tronçais (comme des sorties nature), soit lors de la tenue de stands sur des évènements organisés par d'autres structures (comme la tenue d'un stand sur les espèces exotiques envahissantes à l'occasion de « Montluçon C la santé » en 2022).

Perspectives

Pour répondre aux demandes des écoles sur les animations liées à la qualité de l'air, CAP Tronçais aimerait pouvoir continuer les prises en charge par l'ARS pour continuer à proposer les animations QAI à 15 écoles par an et pouvoir proposer les animations Koipoluki à 8 écoles différentes (tout en restant répartis sur tout le département).

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALLIER



La CCI Allier a pour rôle de favoriser le développement économique local et régional en soutenant les établissements industriels, commerciaux et de services dans leur développement économique, et en incarnant leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie



Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises, la CCI Allier propose à travers la convention ADEME 2021/2023 des visites Energie afin de poser un premier diagnostic énergétique et d'établir un plan d'actions pour réaliser des économies d'énergie. Ces deux premiers outils permettent en parallèle d'estimer un potentiel de réduction des émissions de Gaz à effet de serre pour les entrepreneurs, exprimé ici en « gain potentiel de CO² ». Dans le cadre de la mise en œuvre réelle des plans d'actions par les entreprises, la CCI propose également d'évaluer le gain carbone effectivement réalisé par rapport au potentiel indiqué précédemment.

Également, d'autres dispositifs mis en place par la CCI, comme les pré-diagnostic économie circulaire ou encore les diagnostic éco-flux sont proposés aux entreprises, et permettent au même titre que les économies d'énergie de contribuer à la réduction des émissions de GES à travers des solutions de réduction des transports, de la production de déchets, etc.

Gains potentiels : Entre 2021 et 2023, les gains potentiels en émissions de GES proposés par la CCI Allier lors de la réalisation des plans d'actions étaient de **771 teqCO²** pour l'ensemble des prestations (visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux). Cela représente pour chaque accompagnement :

- Visite énergie (10 prestations) : 300.59 TCO₂e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 437. 6TCO₂e
- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 33.15 TCO₂e

Gains effectifs : Grâce aux passages à l'action des entreprises, les gains en émissions de GES réels estimés étaient de **262,5 teqCO²** pour l'ensemble des prestations visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux. Cela représente pour chaque accompagnement :

- Visite énergie (10 prestations) : 130 TCO₂e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 120 TCO₂e
- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 12.5 TCO₂e

La méthodologie de calcul repose sur 131 visites énergie, 95 pré-diagnostics économie circulaire, 5 visites mobilité et 17 diagnostics éco-flux réalisés au niveau régional. Pour chacun, un taux de passage à l'acte a été calculé grâce au nombre d'actions mises en place par les entreprises suite au suivi. Pour chaque action proposée, soit elle était chiffrée et si elle ne l'était pas, le cabinet d'expertise a

estimé les gains sur la base de retours d'expériences et de données disponibles dans les bases de données de l'opération TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts et DIAG ECO FLUX portées par l'ADEME. Une fois les gains physiques calculés, le bureau d'étude a utilisé les bases impacts carbone mises à disposition pour l'ADEME pour calculer la réduction de l'empreinte carbone de chaque mission.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER



La Chambre d'Agriculture de l'Allier est le porte-parole des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Cet établissement économique à mission de service public propose de multiples services à ses ressortissants : futurs agriculteurs, agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires... sous la forme de conseils techniques et économiques, et de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable



L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

Dans le cadre du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier, une étude de faisabilité sur le développement de filières de cultures à « bas niveaux d'impacts » a été réalisée en 2021. 4 filières ont été étudiées : le chanvre, les céréales rustiques ou sous cahier des charges, l'agriculture biologique et le miscanthus.

Le travail sur les filières du chanvre et du miscanthus a été poussé au-delà de l'étude avec des contacts avec des agriculteurs producteurs et avec des acteurs de l'aval (structures de commercialisation, utilisateurs, ...). Malgré l'identification de ces filières et d'acteurs volontaires, la complexité d'organisation d'une filière, le manque de vision commune forte, les risques financiers (investissements) et la rentabilité incertaine n'ont pas permis d'aboutir à une structuration.

Points de vigilance

- Les débouchés et l'équilibre financier de ce genre de filière sont pour l'instant trop fragiles.

Leviers d'action

- L'apparition de nouvelles conjectures (économiques ou réglementaires) pourraient donner un second souffle à cette action.
- L'appui politique ou la dynamique d'un territoire pourrait permettre d'aider à l'émergence de ces projets.

Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole



Avec son pollen très allergisant, l'ambrosie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). La Chambre d'Agriculture souhaite agir sur la présence d'ambrosie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité) en étudiant l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, en expérimentant sur les variétés clearfield et en sensibilisant le monde agricole sur les bonnes pratiques.

Entre 2021 et 2023, une plaquette informative a été diffusée régulièrement dans le cadre du bulletin de santé du végétal (BSV). Cette plaquette est un document de sensibilisation à destination des exploitants agricoles pour promouvoir les démarches à mettre en place pour gérer cette espèce exotique envahissante. Des réunions avec la FREDON ont aussi pu être réalisées pour présenter aux exploitants agricoles des conseils concrets et des rappels réglementaires.

Points de vigilance

- La gestion des espèces exotiques envahissantes est chronophage et donc complexe à mettre en place sur les exploitations.

Leviers d'action

- Le besoin de gérer les espèces exotiques envahissantes est connu et reconnu par le plus grand nombre.

Expérimentation d'élevages bas carbone



Les principales pertes de carbone dans les exploitations agricoles sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles. Afin d'accompagner les élevages à réduire ces pertes de carbone, la Chambre d'Agriculture souhaite proposer des diagnostics des émissions de GES des exploitations et ainsi proposer des évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

L'action est toujours en cours et entre 2021 et 2023 65 exploitations ont pu bénéficier d'un diagnostic carbone. Suite à ces diagnostics, des préconisations sont faites à l'exploitant et si ce dernier le souhaite un plan d'action peut être réalisé. Ce plan d'action tient compte des aspects émission de GES et des implications sur le fonctionnement global de l'exploitation sur les plans économique, humain et durabilité.

Points de vigilance

- Les diagnostics carbones sont techniques et nécessitent une expertise pour analyser les résultats et passer du diagnostic au plan d'action concret.
- Il n'existe pas de valorisation commerciale des produits issus de fermes bas carbone en dehors de certaines filières lait.
- Le niveau de rémunération des crédits carbone est très insuffisant pour envisager de compenser une baisse de production.
- Les conséquences économiques d'une baisse des émissions de GES par une diminution de la production ne permettent pas de garantir la survie des exploitations dans le temps.

Leviers d'action

- La réalisation de diagnostics carbone est un prérequis pour certaines aides financières et certains labels.
- Les leviers d'amélioration du bilan carbone les plus efficaces sont liés à des améliorations de conduite du troupeau et à la réduction du recours aux intrants tout en maintenant la productivité du troupeau ce qui a un effet positif sur la rentabilité économique des élevages.

Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique



Pour ne plus subir mais anticiper les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture du Massif Central, réunies dans l'OIER SIDAM, ont initié un projet de recherche et développement innovant : le projet « Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique » (AP3C). Lancé en 2015 et regroupant 11 Chambres d'agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme), les objectifs sont entre autres de mesurer les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles du Massif Central, sensibiliser les différents acteurs du monde agricole, et adapter les outils de conseil dans l'objectif de mieux accompagner les agriculteurs face à cet enjeu.

Une synthèse de l'étude est parue permettant de constater les évolutions climatiques de 1980 à 2015, et projetant des scénarii jusqu'en 2050 (températures, précipitations, sécheresses, etc.). A l'aide du calcul d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC), l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures a pu être mesuré (par exemple l'évolution de la date repère pour l'ensilage d'herbe ou encore du nombre de jours avec risque d'échaudage sur céréale au printemps), conduisant à des propositions d'adaptation des pratiques culturelles.

La Chambre d'agriculture porte un volet communication avec des formations et des interventions auprès des groupes d'agriculteurs ou des établissements scolaires agricoles. Depuis 2021, 4 établissements agricoles ont demandé l'intervention d'un conseiller sur le sujet du changement climatique (projets BTS, intervention en casse de BTS, collège), plusieurs groupes d'éleveurs CETA, AG ont sollicité la Chambre d'agriculture et deux formations de 2 jours ont été organisées. Une journée d'échanges sur la thématique du changement climatique a également été organisée par la Chambre d'Agriculture en novembre 2021 rassemblant agriculteurs, collectivités, établissements scolaires agricoles.

La Chambre d'agriculture de l'Allier a également mis en place deux essais dans des exploitations en 2023 :

- L'un sur la régénération des prairies suite à une dégradation (sécheresse fauche tardive pour semis naturel ou sursemis),
- L'autre sur le suivi de l'impact des haies sur les cultures de blé.

Les premiers résultats de ces expérimentations sont prévus pour l'automne 2024.

Points de vigilance

- Les épisodes climatiques extrêmes à répétition ces dernières années sont une partie des impacts engendrés par le changement climatique. La majorité des agriculteurs semble ne se préoccuper du changement climatique que devant l'ampleur de ces dégâts.

Leviers d'action

- Anticiper les évolutions moyennes et se préparer à des événements climatiques extrêmes : communiquer auprès des futurs agriculteurs.

Autres actions

- La Chambre d'Agriculture peut aussi s'appuyer sur Symbiose Allier pour

étudier les projets en lien avec les infrastructures agroécologiques comme les haies, les mares, etc... et les sujets plus larges comme la préservation de la biodiversité.

- Le sujet de la méthanisation est aussi une thématique traitée par la Chambre d'Agriculture avec la possibilité de réaliser des diagnostics des ressources fermentescibles agricoles sur le territoire. Cela permet d'avoir une évaluation des gisements disponibles relatifs aux exploitations agricoles du territoire d'étude.
- La Chambre d'Agriculture peut aussi travailler avec les intercommunalités du territoire en proposant, au moyen de conventions de partenariat et de prestation, de réaliser des diagnostics agricoles de territoires, des études de diversification de la production, comme sur la création et valorisation des circuits courts contribuant ainsi, à apporter de la donnée pour des Projets Alimentaires Territoriaux ou des Projets de Territoires.
- La Chambre d'agriculture agit aussi sur la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles. Par exemple, des randonnées Déphy ont été organisées en 2024 pour mettre en lumière des exploitations ayant des pratiques agricoles réduisant l'usage de produits phytosanitaires tout en étant économiquement viables. Cela permet aussi de créer des moments d'échanges entre habitants et agriculteurs.

Perspectives

Les thématiques d'accompagnement proposés aux EPCI et aux agriculteurs sont en constante évolution pour coller au plus près des problématiques émergentes. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a pu observer la montée en puissance de différents sujets comme la production d'énergie sur les exploitations agricoles. La Chambre va donc élargir son champ d'accompagnement en travaillant sur le photovoltaïque en toitures existantes, l'agrivoltaïsme et des conseils sur l'autoconsommation individuelle en exploitation agricole

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER (CMA 03)



La CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises artisanales tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui avec les collectivités. Elle veille à ce que les intérêts des artisans soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et les réglementations, puis à la bonne mise en œuvre de ces politiques.

Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)



L'objectif de la CMA est, et ce depuis plusieurs années, d'accompagner les entreprises à diminuer leur impact énergétique et environnemental tout en maintenant une activité économique propice au développement du territoire. Pour cela, de nombreux dispositifs existent, dont :

- Des réunions d'information et de sensibilisation : ces réunions permettent d'aborder toutes les thématiques liées aux pratiques environnementales, d'établir un premier contact pour recueillir les questions et favoriser les échanges.
- Des diagnostics environnementaux globaux « Performa environnement » : ces diagnostics parcourent l'ensemble des champs de l'activité de l'entreprise pour identifier les principaux enjeux et leviers. Un plan d'action global est ensuite proposé par le conseiller environnement de proximité.
- Des diagnostics thématiques experts : en fonction des enjeux spécifiques identifiés dans le « Performa environnement », il est possible de réaliser des diagnostics experts ciblés pour creuser plus en détails certains sujets : diagnostic énergie, flux, mobilité, éclairage.

Depuis fin 2020 un Conseiller Environnement de Proximité a été recruté pour accompagner au mieux les entreprises et les EPCI sur ces thématiques.

Entre 2021 et 2023, 12 animations de sensibilisation ont pu être réalisées (sous forme de réunions d'information mais aussi sous forme de stands dans des salons, de diffusion d'articles de communication...). En 3 ans, 240 diagnostics ont pu être fait en entreprises artisanales : 180 performa environnement et 60 experts.

Quatre partenariats avec des intercommunalités du département étaient en discussion en 2022 et en 2023. L'une de ces conventions a pu être signée en 2023 et encadre notamment la mise en place de l'action Eco-Défis sur le territoire de Montluçon communauté. Eco-Défis est une action qui a pour but de valoriser les entreprises artisanales engagées en faveur de l'environnement et de les challenger pour mettre en place encore plus d'actions concrètes pour limiter leurs impacts.

Points de vigilance

- Il est complexe de contacter les entreprises qui ne sont pas déjà un peu sensibilisées aux thématiques environnementales. Ce travail de prospective est chronophage.

- Il y a eu de nombreuses évolutions dans les années passées qui ont touchés les CMA (évolution des démarches administratives pour les artisans, suppression d'une partie de la taxe chambre des métiers, évolution du public artisanal, inflation qui touche de plein fouet les entreprises artisanales). Les CMA ont donc dû faire évoluer leurs manières de travailler.

Leviers d'action

- Toutes les missions de la CMA sont relayées par les agents, quelques soit leur thématique et permet d'identifier au mieux les entreprises ayant des besoins liés à l'environnement.
- L'inflation, même si elle fragilise les entreprises artisanales, a permis d'accélérer la sensibilisation des entreprises artisanales. Par exemple, le nombre de demandes de conseils sur la réduction des consommations d'énergie et l'installation de photovoltaïque en toiture a augmenté dans les dernières années.
- La CMA Allier peut s'appuyer sur le réseau régional des CMA et ainsi profiter de l'expertise de chacun.

Autres actions

- La CMA travaille aussi sur des actions collectives : des actions qui ont pour objectif de toucher l'entièreté d'une filière ou d'un corps de métier. A titre d'exemple, la CMA travaille en 2024 sur la mise en place de filière sur la valorisation des déchets de cheveux (qui peuvent avoir des débouchés pour le paillage horticole et pour la fabrication de boudins de filtration par exemple). Des réflexions sont aussi menées sur le développement de la consigne dans les métiers type brasseries.
- Des nouveaux supports de communication ont été développés dans les années passées. Ainsi, des webinaires sur l'énergie et les opportunités qu'une meilleure connaissance et maîtrise de ses consommations peut apporter sont proposées environ tous les trois mois en s'axant par secteur d'activité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER



Le Conseil Départemental de l'Allier accompagne les habitants du département dans ses différents champs de compétences : le lien parents/enfants, la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, l'insertion, le logement, la mobilité, l'environnement, l'enseignement, la culture, le sport, le numérique. Quelle que soit la thématique, le CD03 a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants du département.

Etudier le potentiel hydroélectrique du département



Dans le but de soutenir l'essor des énergies renouvelables sur son territoire, le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel hydroélectrique du département. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été entreprise afin de repérer les emplacements susceptibles d'accueillir des projets hydroélectriques. Conscient du faible potentiel hydroélectrique sur le territoire, le CD03 a choisi d'opter pour une étude ciblée, en se concentrant sur des sites déjà pressentis et en privilégiant la réutilisation d'infrastructures existantes.

Entamée à l'automne 2020 et achevée en mars 2021, cette étude a été réalisée en collaboration avec deux bureaux d'études, l'ISL Ingénierie et Espelia. Elle a porté sur l'analyse de quatorze sites au total. Chaque site a été évalué selon des critères uniformes tels que la hauteur de chute, le débit identifié, l'analyse de la rentabilité, etc.



Figure 29 : Localisation des sites étudiés. Source : ISL Ingénierie

Parmi ces sites, quatre ont été identifiés comme potentiellement rentables pour une exploitation hydroélectrique. Au moins quatorze porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, ont eu accès aux résultats de cette étude, leur permettant ainsi d'envisager d'approfondir leur démarche s'ils le souhaitent.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Perspectives

- Pour renforcer son soutien au développement des énergies renouvelables, le CD03 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la période 2023-2027. L'objectif est d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets engagés dans « la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement de production hydroélectrique ainsi que les aménagements à vocation environnementale visant à satisfaire au cadre réglementaire en vigueur. »
- Les projets soumis à cet AMI doivent obligatoirement inclure une étude de faisabilité, prenant en compte l'analyse de rentabilité en fonction des options choisies (autoconsommation, vente d'électricité) ainsi que les obligations légales relatives au respect des contraintes environnementales telles que la continuité écologique.

Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département



Dans un souci de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine, le Conseil départemental a souhaité mettre en place de nouvelles actions de gestion des consommations énergétiques :

- Mise en place de télégestion à distance des chaufferies de ses bâtiments les plus énergivores : cela concerne 35 collèges et 15 bâtiments, soit 80% du parc du Conseil Départemental.
- Expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation.

Du fait de la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix du gaz en 2023, une réduction globale des consignes de température a été appliquée entraînant une baisse des consommations énergétiques, rendant difficile la mise en évidence de l'effet de la télégestion à distance.

Pour ces mêmes raisons, l'expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation au collège du Mayet de Montagne a donné des résultats qui doivent être consolidés. Si le bilan s'avère positif, le système sera proposé aux autres collèges du département et il pourrait être mis en place sur le site de l'hôtel du département. En effet, le siège du Conseil Départemental situé à Moulins est constitué de deux grands bâtiments rassemblant environ 500 agents dont les bureaux peuvent être chauffés même en cas d'absence (congelés notamment). Les absences étant connues, il semble possible, moyennant la mise en place d'une interface logicielle dédiée sur un des deux bâtiments de pouvoir gérer l'arrêt ou la réduction du chauffage dans les bureaux inutilisés afin de réduire les consommations.

Ci-dessous, une présentation non exhaustive des consommations des bâtiments :

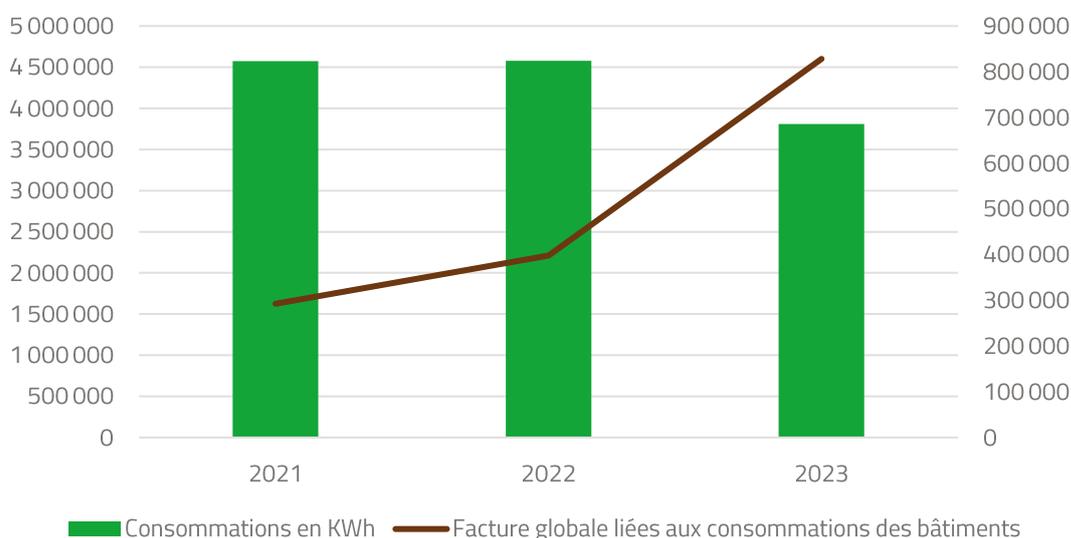


Figure 30 : Evolution des consommations énergétiques cumulées des bâtiments du Conseil Départemental de l'Allier (en KWh), combinée aux factures énergétiques (en €). Source : CD 03

On peut donc constater une baisse globale des consommations, notamment entre 2022 (4,5 GWh) et 2023 (3,8 GWh). L'augmentation de la facture énergétique est liée à la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix de l'énergie. Il est toutefois important d'indiquer en point de vigilance que ces consommations

cumulées sont non exhaustives : en effet, l'année 2021 est manquante pour certains bâtiments et les factures n'étaient pas disponibles pour le mois de novembre 2023 au moment de la rédaction de ce rapport.

A ce jour, le dossier a été retardé, mais l'objectif est de terminer l'action fin 2024, avec des projections d'économie de -5%, -10% voire -12% des consommations. Bien que l'action ne soit pas encore terminée, le Conseil Départemental observe déjà une baisse des cibles énergétiques dans le cadre du marché d'exploitation, avec une baisse entre 5 et 10% des prévisions de consommation (Cf action suivante).

Points de vigilance

- Complexité du sujet qui demande des compétences spécifiques (techniciens, exploitants, etc.).
- Le déploiement sur un patrimoine important est très chronophage car chaque site nécessite un examen complet ainsi qu'une réception précise des travaux.
- Malgré cela, la gestion d'un tel parc ne peut être confié qu'à des acteurs nationaux, rendant la concurrence peu efficace en terme financiers.
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la quantité de données générées doit être exploitée et permettre des gains de consommations tout en garantissant le niveau de confort des utilisateurs. Il faut donc des moyens humains internes ou externalisés.

Leviers d'action

- Simplifier les contrats (pas ou peu d'intéressement) en risquant de voir augmenter les consommations.
- Contractualiser de façon différente en confiant plus à des partenaires privés au risque de perdre au fil du temps la maîtrise et la compétence.
- Recruter des profils dédiés (thermiciens, énergéticien...) avec la difficulté d'être compétitif en salaire.
- Former les agents aux métiers de l'énergie.

Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03



En lien avec l'action précédente de télégestion, le Conseil Départemental a pu signer un nouveau contrat d'exploitation sur la période mars 2022-juin 2029 avec une économie de 5 à 10% par rapport au précédent marché.

Points de vigilance

- Difficulté importante du respect des clauses du contrat par les exploitants compte tenu de la complexité des nouvelles compétences demandées (présence accrue de système informatique/électronique, et d'une réglementation importante : Code de la construction de la santé, de l'Environnement, etc.).
- Les exigences liées au cout des énergies entraînent une pression importante sur les exploitants, entraînant une baisse de l'intérêt pour les métiers de la maintenance.
- Le suivi des budgets, des résultats, de la facturation, de l'intéressements est lui aussi difficile compte tenu de la complexité du marché de l'énergie, des modalités de facturation (TURPE, TICGN, CTA...) et de fournisseurs d'énergie dont le personnel est lointain et peu qualifié.

Leviers d'action

- Idem que l'action précédente « Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département ».

Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département



Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

A ce jour, le Conseil Départemental a engagé le renouvellement de l'éclairage en le remplaçant par des ampoules LED moins consommatrices sur 80% du patrimoine pour un investissement de 3 millions d'euros. L'action s'étant achevée il y a peu de temps, l'effet de celle-ci sur les consommations énergétiques sera visible lors de la prochaine comparaison des consommations du patrimoine bâti du Département.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil Départemental est en réflexion, et sera suivi d'un schéma directeur énergétique avec projection de travaux pour atteindre des économies d'énergie de 60% en 2050.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03



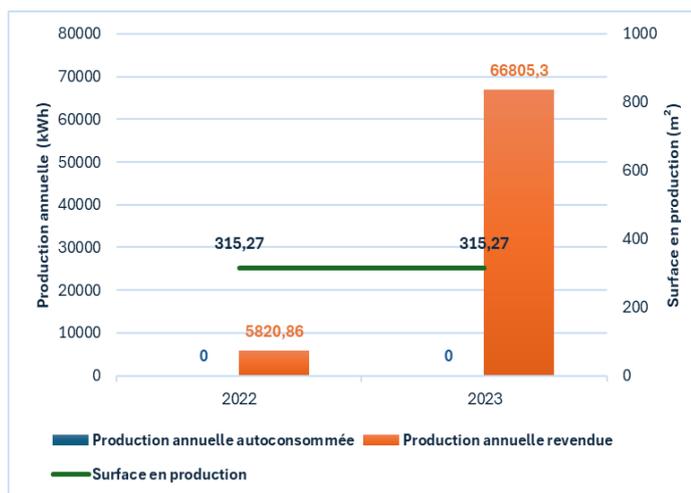
Initialement, quinze sites devaient être équipés de panneaux photovoltaïques, mais des obstacles tels que des refus de l'ABF, des problèmes techniques ou encore le passage du décret du 8 octobre 2021 en cours d'opération ont conduit à l'abandon de certains d'entre eux. En effet, l'article 13 de ce décret indique qu'il n'est pas possible de bénéficier de subventions pour toutes demandes de raccordement faites après la publication de ce décret.

Finalement, neuf sites ont été retenus. Parmi ces projets, certains sont destinés à de l'autoconsommation, comme l'Hôtel du Département à Moulins, son antenne de Vichy et les Archives départementales, tandis que d'autres sont installés dans un objectif de revente totale, comme les Maisons des solidarités de Dompierre-sur-Besbre, d'Huriel et de Cosne-d'Allier, ainsi que les collèges Jules Ferry à Vichy, Emile-Guillaumin à Cosne-d'Allier, et Alain-Fournier à Vallon-en-Sully.

Depuis octobre 2022, trois sites sont opérationnels, à savoir les trois Maisons des solidarités départementales. Cependant, plusieurs autres projets ont subi des retards pour diverses raisons. Par exemple, les panneaux solaires installés sur le collège Jules Ferry à Vichy ont été endommagés par la grêle en juin 2022 et doivent être remplacés. De même, des problèmes d'étanchéité ont nécessité le retrait des panneaux installés sur le collège de Vallon-en-Sully. Ces panneaux ont été réinstallés en 2024 et sont en production depuis le 7 août de cette même année. La mise en service d'autres projets a été retardée en raison de délais importants pour les raccordements au réseau public de distribution. Ainsi, l'Antenne de Vichy et les Archives départementales devraient être mises en service et commencer à produire courant 2024. L'Hôtel du Département, quant à lui, est en production depuis mars 2024.

De plus, le collège de Cosne-d'Allier était en attente de l'inspection par le bureau de contrôle agréé, chargé de vérifier la conformité de l'installation. Après cette vérification, le collège est désormais en production depuis le 27 août 2024.

Ainsi, entre 2021 et 2023, plus de 2 200 m² de panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments départementaux de l'Allier, pour une surface totale en production de 315,27 m². En tenant compte des éléments évoqués précédemment, il convient de souligner que la production totale de 66 805 kWh (en 2023) ne correspond pas à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de la surface installée. En effet, le délai entre l'installation et la mise en production effective explique cette différence.



À moins d'imprévu, les neuf sites devraient être opérationnels en 2024.

Points de vigilance

- Délai de raccordement important (parfois supérieur à 12 mois, voire 2 ans sur certains sites)
- Peu de disponibilité du bureau de contrôle qui retarde la mise en service des installations
- Délai conséquent avec les assurances en cas d'aléas climatiques tels que la grêle
- Montage entre Enedis et EDF OA (pour le rachat de l'électricité) et mise à disposition des contrats d'achat très complexe

Leviers d'action

- Plus grande souplesse sur les délais de raccordement
- Instauration d'un accompagnement spécialisé sur cette thématique.
- Encourager la mise en place de ces installations via des subventions par exemple (aujourd'hui absente sur la production revendue)
- Faciliter l'accessibilité aux dispositifs de stockage de l'électricité

Perspectives

Le Conseil Départemental vise à poursuivre cette initiative de solarisation, laquelle contribue à la diminution de sa facture énergétique et à la réduction de son empreinte carbone.

Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat



Le service Habitat du Conseil Départemental assure depuis avril 2022 un service d'information et d'accompagnement des habitants de l'Allier (propriétaires bailleurs sans conditions de revenus) ainsi que le petit tertiaire dans la rénovation énergétique. A ce titre, un suivi chiffré de cette action est disponible, à l'échelle du département comme présenté ci-dessous.

Initialement intitulé SPPEH pour Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, ce service sera englobé dans une entité plus générale qu'est France Rénove à partir de 2025.

	2022			2023		
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%
Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.	100%			100%		
Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés (avec Ax)		4958			4836	
Nb dossiers traités (nb logements)		2821			2038	
Nombre et ambitions des rénovations réalisées	120	15	12,5%			
Information de premier niveau - A1	6120	3231	52,8%	6120	2280	37,2%
Conseils personnalisés – A2	4590	1034	22,5%	4360	2531	58%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Maisons individuelles – A4	120	15	12,5%	180	24	13,3%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Copropriétés –A4	1	0	0%	2	0	0%
Information de premier niveau –B1 pour le petit tertiaire	5	3	60%	10	1	10%
Conseils personnalisés –B2 pour le petit tertiaire	3	0	0%	6	0	0%
Mode de contact		Nb	%			
<i>Téléphone</i>		2513	61,9			
<i>e-mail</i>		380	9,4			
<i>Rencontre physique</i>		1165	28,7			

Zoom sur le territoire de la CCBB

- En 2022 : le SPPEH a pu réaliser 94 informations de premier niveau (A1) et 16 conseils personnalisés (A2) pour un total de 113 actes de conseil et d'accompagnement réalisés sur le territoire.

- En 2023 : le SPPEH a pu réaliser 76 informations de premier niveau (A1), 103 conseils personnalisés (A2) et 1 accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale (A4), pour un total de 180 actes réalisés sur le territoire.
- Pour rappel, les permanences sont réalisées le 1er mercredi du mois au Montet à la Maison France Service, et le 3ème mercredi du mois à Bourbon l'Archambault au Château Bignon.

Points de vigilance

- Complexité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs afin de contribuer à la réussite du déploiement du SPPEH.
- Les partenaires clés n'ont pas été rencontrés individuellement (CAPEB, FFB, Chambre des Métiers, les banques...).
- Accompagnement insuffisant des opérateurs habitat dans le déploiement de ce service (exemple : utilisation et complétude de l'outil SARENOV).
- Difficultés rencontrées dans la création des supports de communication (logos, création du support...) et faible participation à des événements de communication.
- Manque de suivi dans la mise en œuvre des permanences « SPPEH » sur les territoires.
- Période complexe liée au positionnement et retrait de la Région.
- Le temps de refonte des aides ANAH et la mise en place du SPRH a créé un certain nombre d'interrogations.
- Difficultés de recrutement à la fois en interne et auprès des professionnels avec un marché infructueux

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique



Le conseil départemental propose depuis 2013 un service d'accompagnement administratif, technique et financier aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les objectifs de rénovation étaient, au moment de la rédaction de la fiche action pour les PCAET, de rénover 950 logements de propriétaires occupants par an, 40 logements de propriétaires bailleurs par an et 30 lots de copropriétés par an.

Plusieurs indicateurs de suivi, inscrits dans la fiche action, sont disponibles (nombre de visites par an, nombre de logements rénovés par an, gains énergétiques constatés).

Les nouveaux objectifs visés par l'action ainsi que les données couvrant les 3 premières années des PCAET n'ont pas pu être récoltées. L'ensemble des données seront présentées aux termes des PCAET, pour toute la période 2020-2026.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Perspectives

- Evolutions, adaptations envisagées pour la montée en puissance du service Habitat : internalisation de la prestation ou lancement d'une consultation allotie adaptée aux OPAH existantes pour permettre un ancrage de l'opérateur sur le territoire. Mobilisation des différents acteurs, EPCI, CAPEB, FFB, ...
- Cibles et actions prioritaires pour la période suivante : montée en puissance sur l'accompagnement des ménages et développement de l'accompagnement des entreprises. Harmonisation des processus entre les différentes structures. Sensibilisation des partenaires et communication.

Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie



Le Conseil Départemental apporte un soutien financier afin de faciliter la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie. Ce soutien financier est apporté aux particuliers résidant dans l'Allier qui souhaitent s'équiper de chaudières à plaquettes ou de poêles à granulés. Ces aides, sont attribuées sans conditions de ressources, et peuvent aller jusqu'à 1500 euros pour l'installation d'une chaudière automatique à plaquettes et jusqu'à 1000 euros pour un système à granulés. Une aide de 500 euros peut également être attribuée, cette fois-ci sous conditions de ressources, pour les poêles à granulés.

Ainsi, 528 foyers ont bénéficié d'une aide financière pour s'équiper de l'un de ces dispositifs entre 2021 et 2023. Cette action contribue à la transition énergétique car c'est une puissance totale de 6 478 kW qui a été installée via ces différents dispositifs.

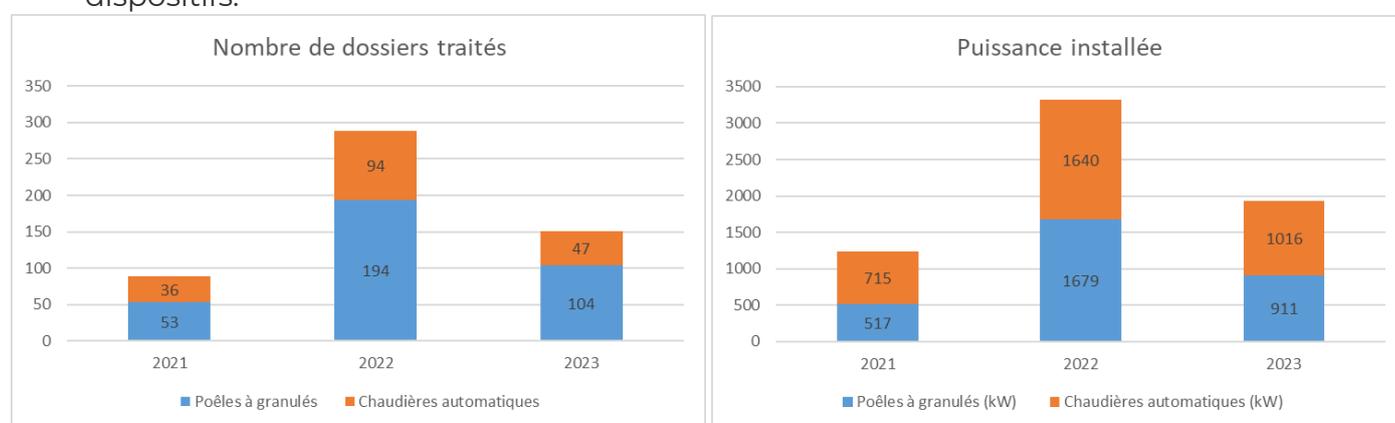


Figure 31 : Nombre de dossiers traités et puissances installées correspondantes pour l'aide à l'acquisition et installation de poêles à granulés et chaudières automatiques entre 2021 et 2023 à l'échelle départementale. Source : CD 03

Zoom sur le territoire de la CCBB

- En 2021, 6 dossiers poêles à granulés et 2 dossiers chaudières automatiques ont été déposés pour une puissance installée respectivement de 55 kW et 34 kW. Les subventions correspondantes étaient donc de 2752€ (poêle) et 2000€ (chaudières).
- En 2022, 18 dossiers poêles à granulés et 3 dossiers chaudières automatiques ont été déposés pour une puissance installée respectivement de 154,2 kW et 50 kW. Les subventions correspondantes étaient donc de 8813€ (poêle) et 3500€ (chaudières).
- En 2023, 7 dossiers poêles à granulés et 4 dossiers chaudières automatiques ont été déposés pour une puissance installée respectivement de 70 kW et 77 kW. Les subventions correspondantes étaient donc de 3500€ (poêle) et 3466€ (chaudières).

Points de vigilance

- Méconnaissance du dispositif.
- Conjoncture (difficultés d'approvisionnement et augmentation des tarifs des granulés en 2022, ...).

Leviers d'action

- À la suite d'articles de communication, on observe un pic des demandes. Le besoin des utilisateurs est donc là.
- Besoin de sensibiliser à ce programme d'aide les conseillers qui sont directement au contact du public cible (animateurs des plateformes de conseil en rénovation, entreprise d'installation, ...).

Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique



La plateforme Agrilocal a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les acheteurs locaux et des producteurs locaux tout en respectant les règles de la commande publique. Les plateformes départementales sont interconnectées permettant aux acheteurs de contacter les producteurs des départements limitrophes.

Entre 2021 et 2023, 31 présentations de l'outil ont pu être faites par exemple lors de journées dédiées comme les journées « Au pré de la ferme », lors de rencontres individuelles avec des acheteurs et acheteurs potentiels mais aussi dans le cadre de partenariats permettant la tenue de stands lors de salons liés à la thématique de l'alimentation.

Pour animer la plateforme et sensibiliser les convives, deux semaines d'animations et de jeux ont été organisées une fois par an entre 2021 et 2023. En moyenne, 43 acheteurs se sont inscrits pour participer chaque année.

Le nombre d'acheteurs actifs évoluent constamment et on note une légère baisse entre 2021 (où 41 acheteurs actifs étaient notés) et 2023 (où 29 acheteurs actifs sont dénombrés).

Points de vigilance

- Nécessité de respecter les principes de marchés publics.
- Peu de groupement de producteurs sur le département.
- La logistique de livraison n'est pas optimisée.

Leviers d'action

- À Possibilité de s'appuyer sur les démarches territoriales comme les PAT pour relayer la plateforme à de nouveaux fournisseurs.
- La marque allier bourbonnais produits permet d'identifier les produits de l'Allier

Perspectives

Le Conseil Départemental a voté en fin 2023 la création d'une aide à destination des collèges du département pour l'achat de produits locaux. Agrilocal pourrait permettre de faciliter le suivi des achats locaux mais tous les collèges, même ceux n'utilisant pas Agrilocal, pourront demander à bénéficier de l'aide.

Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité



Cette action a été initiée sur 2021 et a permis de prendre contact avec des agriculteurs pour recenser l'intérêt de mettre en place une plateforme ou un outil d'optimisation de la logistique en circuit court. Une vingtaine d'agriculteurs avait manifesté leur intérêt. Une visioconférence avait été organisée pour présenter la plateforme La Charrette et 5 agriculteurs avaient participé. La Charrette est un réseau en ligne de professionnels de l'alimentation et de la logistique locale. Il n'y a pas eu de suites données sur 2022 et 2023.

Points de vigilance

- L'animation d'une telle démarche est complexe.

Leviers d'action

- La thématique correspond aux besoins des territoires et aux sujets étudiés dans les différents PAT, le sujet reste donc d'actualité.

Perspectives

La thématique de la logistique en circuit de proximité restant d'actualité, les liens avec la plateforme La Charrette peuvent être réenclenchés en fonction des avancées des PAT.

Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier



Le Conseil Départemental agit sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics. Cela passe par les changements de pratiques des collégiens mais aussi par des formations des chefs et équipes de préparation. L'action a été lancée en 2020 et a été proposée à tous les collèges publics de l'Allier ayant une restauration directe. L'animation de cette action se fait via l'identification d'un groupe d'élèves référents à qui 6 temps d'animation sont organisés par une association d'éducation à l'environnement. Des liens sont aussi organisés entre les élèves et les cuisines via des visites des cuisines, des ateliers cuisines...

Sur 2021, 2022 et 2023, 6 collèges ont pu participer à cette action. Cela a permis de mobiliser 95 élèves, porteurs des démarches dans leur collèges.

Points de vigilance

- Besoin de clarifier les éléments définissant le réel gaspillage alimentaire pour que tous les collèges pèsent la même chose (par exemple, les restes d'une assiette sont du gaspillage alimentaire mais les os ou peaux de bananes ne sont pas du gaspillage alimentaire dans le sens où ils seraient produits malgré les changements de pratiques).

Leviers d'action

- Les changements de pratiques s'ancrent
- Les animations réalisées permettent de vraiment sensibiliser, de responsabiliser et de créer du lien entre les élèves, les responsables et les cuisines.
- La formation des équipes de cuisine est essentielle
- Des pesées régulières sont prévues pour alimenter un observatoire départemental.

Perspectives

Une réflexion est menée pour faire évoluer l'action sur le gaspillage alimentaire dans les collèges. Cela pourrait se traduire dans les années à venir par la création d'un observatoire du gaspillage alimentaire, via la participation des équipes de cuisines des collèges.

Autres actions

Prise en compte des critères DD dans les marchés publics : depuis 2019, le Département a inscrit l'achat durable dans sa politique de commande publique. Ainsi, les 86 marchés signés en 2023 intègrent des spécifications techniques ou clauses environnementales dans les cahiers des charges, des critères de pondération dans l'analyse des offres (de l'ordre de 5 à 10%) et des clauses d'exécution sous forme d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires pour les marchés de services et de travaux.

Prise en compte du DD dans les politiques RH du Département : avec le lancement d'une politique « Qualité de vie et conditions de travail », le Département souhaite limiter son impact et continue d'intégrer des méthodes DD dans l'activité quotidienne des agents, notamment en permettant le recours au télétravail (en 2023 : 458 télétravailleurs soit 727 000 km économisés), aux visio conférences (4 483 visio conférences réalisées en 2023), et en développant d'autres actions d'organisation en interne (81 % des agents ont accepté le Coffre Fort Numérique).

Valoriser le territoire par la pratique du vélo : depuis 2008, le Département porte un schéma vélo routes et voies vertes. En 2020, le Département adopte un plan vélo 2020-2030. Dans ce sens, plus de 3 700 km de parcours cyclables ont été aménagés (23 boucles cyclo sur route, 5 vélo routes nationales/européennes, 60 km de voie vertes, 13 km de pistes cyclables, 1 700km de circuits VTT en boucle et 1 itinéraire VTT de 147 km (la VTMC) pour un investissement total de 6,3 M€ entre 2008 et 2022). Depuis 2015, on compte 1,8 millions d'usagers sur voies vertes.

Préserver et gérer la ressource en eau : le Département porte une politique volontariste pour préserver et gérer l'eau face aux impact du changement climatique, avec notamment en 2023 la signature de 5 Contrats Territoriaux « Eaux et milieux aquatiques » en 2023, le lancement du projet de rapport cadre sur l'eau avec état des lieux départemental et organisation d'ateliers de concertation thématiques. Le département a également soutenu et inauguré 2 projets : l'un à Varennes-sur-Tèche (système d'assainissement) l'autre à Coulanges (station d'eau potable) et a coorganisé une rencontre sur la gestion des eaux pluviales à Chappes.

Recyclage des matériels électroniques : en 2023, le Conseil départemental a mis en place l'enlèvement des matériels électroniques des collèges avec récupération et valorisation de tous par un ESAT (à ce jour : 100 PC fixes, 120 écrans, 180 téléphones portables, 15 imprimantes, 20 vidéoprojecteurs), également l'acquisition de téléphones reconditionnés (110 à ce jour).

Soutien à la plantation d'arbres et de haies pour le maintien du bocage : réalisation d'un atlas départemental des paysages (lancé le 5 mai 2023), adoption du projet 350 000 arbres (octobre 2023) et partenariat avec la Mission haie Auvergne. Ainsi, le Département a pu soutenir en 2023 la plantation de 11 000 arbres.

Réalisation d'un BEGES en 2022 : avec pour année de référence 2019, le Conseil Départemental a réalisé son Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre, et a pu constater une émission de 26 316 tonnes de CO2 sur cette année, avec pour premier poste d'émission les achats. Le secteur des bâtiments et des déplacements professionnels et domicile-travail arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position. Un plan d'actions a pu être réalisé dans l'optique de réduire de 8% les émissions préalablement identifiées.

Perspectives

Le diagnostic du Projet Alimentaire Départemental a été voté et la démarche est en cours pour la définition des actions associées.

La réalisation de l'Atlas départemental des paysages (cabinet EPODE) dont le calendrier court jusqu'en 2024.

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (CEN ALLIER)



Depuis sa création en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) s'investit dans la préservation du patrimoine naturel en collaboration avec les collectivités locales, les agriculteurs, les usagers et d'autres parties prenantes. Il œuvre pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation de la nature. Son action s'étend sur tout le département de l'Allier, et territoires limitrophes comme c'est le cas sur le Val de Loire. En plus de sa mission de gestion des espaces naturels, le Conservatoire sensibilise le public par le biais d'activités variées telles que des visites de sites, des sorties nature et la conception d'outils pédagogiques (panneaux, expositions, etc.).

Préservation et valorisation des haies et du bocage



Plusieurs acteurs locaux jouent un rôle crucial dans le maintien du réseau de haies dans l'Allier en menant des actions de plantation et de gestion durable. Le CEN Allier renforce ses efforts en conseillant les autorités locales sur l'intégration des haies et du bocage dans leur planification, les considérant comme une infrastructure naturelle vitale pour la biodiversité des éléments caractéristiques du paysage qui rendent de précieux services écosystémiques à la société en général et au monde agricole en particulier.

Elaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies dans le cadre de Natura 2000 (Val de Loire Bocager)

Dans cette perspective de soutien, le CEN Allier, en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Saône-et-Loire et celle de l'Allier, a participé à l'élaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies bocagères à l'attention des agriculteurs et des collectivités, permettant d'évaluer l'état écologique de leurs haies.

Sensibilisation sur les haies et chantiers de plantation participatifs

Afin d'atteindre un public plus large, le CEN organise régulièrement divers événements de sensibilisation sur l'importance des haies dont 5 chantiers participatifs (3 en 2022 et 2 en 2023). Ces initiatives ont permis de former et sensibiliser 70 personnes entre 2021 et 2023. Au cours de cette période, le CEN a contribué à la plantation de 2030 mètres linéaires de haies (1022 ml en 2022 et 1008 ml en 2023).

Une analyse des potentialités biologiques des haies, couloirs de chasse privilégiés pour les chauves-souris, a été réalisée sur le site Natura 2000 des gîtes à chiroptères des contreforts de la Montagne bourbonnaise en 2019. Dans le cadre de sa mission d'appui aux collectivités et acteurs du territoire, le CEN se tient à disposition pour fournir une expertise et une assistance technique ponctuelle ou plus suivie, pour la plantation de haies, arbres isolés, vergers (sollicitations récentes : commune de Jaligny-sur-Besbre avec conseil ponctuels, Entreprise CMS de Saligny-sur-Roudon

avec conseil de replantation/aménagement d'espace naturels de proximité).

Points de vigilance

- Absence d'opportunité de participation à la démarche départementale.
- Conditions météorologiques et taux de réussite des plantations dans le contexte du changement climatique.
- Tendance au sur-entretien des haies existantes et plantées, dans un contexte de mobilisation supplémentaire de bois.

Leviers d'action

- Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle du Consortium haies.
- Déploiement de l'Appel à projets « plantons des haies » et du nouveau Pacte en faveur de la Haie.
- Mobilisation citoyenne en faveur des actions de plantation.
- Règlementation PAC qui limite les possibilités d'arrachage de haies, avec obligation de replanter un linéaire équivalent.
- Politique Natura 2000, qui considère la haie comme élément à la croisée des enjeux écologiques et des activités humaines.

Perspectives

Pacte de la Haie : après avoir animé sur la période 2022-2023 l'Appel à Projets de la DRAAF « Plantons des haies », le collectif « haies » constitué de la Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes, de l'association Symbiose et de la Fédération départementale des pêcheurs s'est reconstitué pour animer sur les territoires ce nouveau projet de plantations d'infrastructures bocagères. Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle.

Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales



Acquisition de parcelles pour la protection des cours d'eau et nappes d'accompagnement

Pour préserver voire restaurer la mobilité des cours d'eau et la capacité de la nappe alluviale, le CEN Allier poursuit l'acquisition amiable de terrains touchés par l'érosion, offrant une forme d'indemnisation aux propriétaires concernés. Des partenariats avec les éleveurs locaux ont été établis sur ces parcelles afin de maintenir une activité pastorale le long des cours d'eau.

Après des temps de montage de dossiers prolongés, les premières fiches actions dédiées à ces interventions se mettent en œuvre au second semestre 2024 au titre du Contrat Territorial (CT) Val d'Allier alluvial. Une réflexion identique a été engagée dans le cadre du CT plaine alluviale de la Loire. Si la fin des crédits du 11ème programme de l'AELB le permet, des acquisitions de zones humides devraient également être possibles au titre du CT Sioule.

Entre 2021 et 2023, le CEN n'a donc acheté aucune parcelle le long des principaux cours d'eau du département. Une forêt alluviale ancienne est en cours d'acquisition pour environ 18 hectares située sur l'île du Veurdre.

Actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la dynamique fluviale

Le CEN a mené 11 actions de sensibilisation à destination des habitants et des usagers du territoire entre 2021 et 2023 :

- 4 animations grand-public ayant touché une soixantaine de personnes (Cf graphique ci-dessous).
- Une conférence sur la dynamique fluviale et l'histoire de la rivière Allier
- 2 animations scolaires ayant concerné 60 élèves d'un Lycée d'Yzeure et d'un collège de Moulins
- 4 tenues de stands ayant touché plusieurs centaines de personnes, dont le forum de la transition écologique et le salon des patrimoines en 2022 à Vichy et en 2023 au centre Athanor de Montluçon.

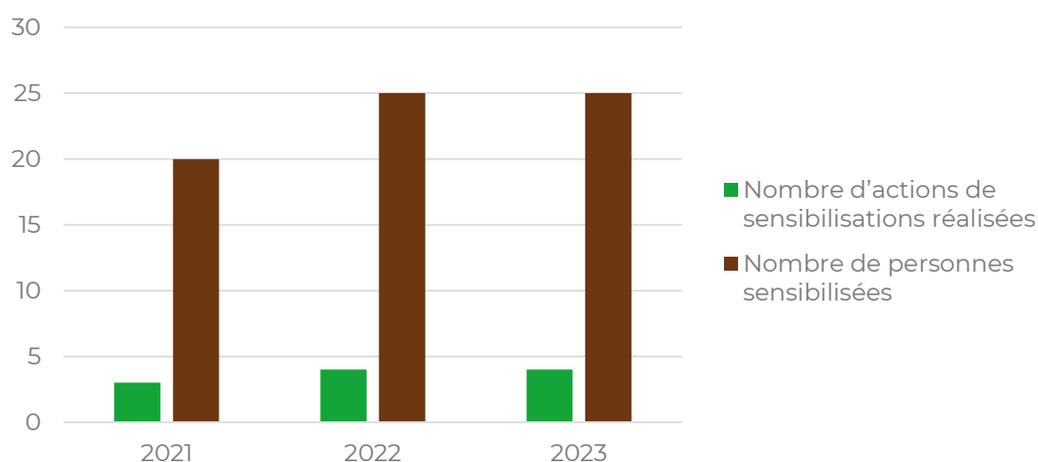


Figure 32 : Répartition des actions d'animations grand public menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la dynamique fluviale. Source : CEN Allier

Points de vigilance

- Retard et complexité des demandes de subventions auprès de l'AELB et du

Fond vert.

- Faisabilité faible des actions de désenrochement, vis-à-vis des possibilités de maîtrise foncière, d'appui des acteurs locaux et de mobilisation de financements suffisants.
- Fin du 11ème programme de l'AELB et limitation des crédits résiduels.
- Forte pression foncière sur les territoires riverains de l'Allier et dans une moindre mesure de la Loire.

Leviers d'action

- Démarches territoriales des CT mobilisables sur les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier.
- Prise de conscience progressive des liens existants entre préservation des dynamiques fluviale et préservation de la ressource en eaux, notamment souterraine, pour l'alimentation en eau potable.

Perspectives

Le programme d'action des contrats territoriaux en cours sur l'Allier et la Loire prévoient des actions de suppression d'enrochement portées par le CEN Allier. Ces actions seraient réalisées en dehors de secteurs concernés par des enjeux publics majeurs, sous réserve d'obtenir une maîtrise foncière et une adhésion suffisante du territoire concerné par ces actions. Ces actions n'ont à ce jour pas été initiées, notamment faute d'aides financières suffisantes et mobilisables.

Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie



Préservation des équilibres entre activité agricole et biodiversité par la maîtrise foncière et d'usage et la gestion conservatoire

En étroite collaboration avec les éleveurs locaux, le CEN Allier s'emploie à préserver les prairies naturelles sur le département de l'Allier, et nécessite une sécurisation foncière des prairies. Pour cela, le CEN utilise des accords tels que :

- L'acquisition foncière avec signature de baux ruraux environnementaux.
- Baux emphytéotiques.
- Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ces accords permettent la préservation de la biodiversité tout en permettant le maintien ou le retour du pâturage ou de la fauche, Cette action a déjà permis la gestion conjointe de nombreux hectares de prairies :

- En 2021, nouveau partenariat pastoral avec une éleveuse locale de brebis pour le parcours de 6ha de pelouses sèches calcaires de l'ancienne carrière du Plaid à Valigny. Il a également fait de même à compter de 2021 sur un autre coteau calcicole d'environ 4ha à Naves, le Marléon, site maîtrisé par le CEN Allier.
- Entre 2021 et 2023, remise au pâturage d'une prairie sèche communale de 4,5ha laissée à l'abandon sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du coteau des Chapelles à Gannat.
- 2 ORE à 20 ans tacitement renouvelables ont été conclus avec les communes de Domérat et Désertines, sur des landes sèches thermophiles sectionales, de manière à les parcourir par éco-pâturage partenarial après restauration mécanique, sur 2 ou 3 hectares à compter de 2022.
- En 2022, signature d'une ORE sur les 60 hectares du domaine agricole du manoir de la Baume à Couzon (gestion très extensive, essentiellement par fauche et pâturage équin localisé).
- En 2023, clôture d'un futur parc de pâturage sur les 4,5ha de prairies tourbeuses des Carthalas à Saint-Nicolas-les-Biefs, suite à la signature d'une nouvelle ORE sur 10 ans.

Ci-dessous un graphe qui résume les surfaces nouvellement pâturées (en hectares) suivies par le CEN Allier entre 2021 et 2023.

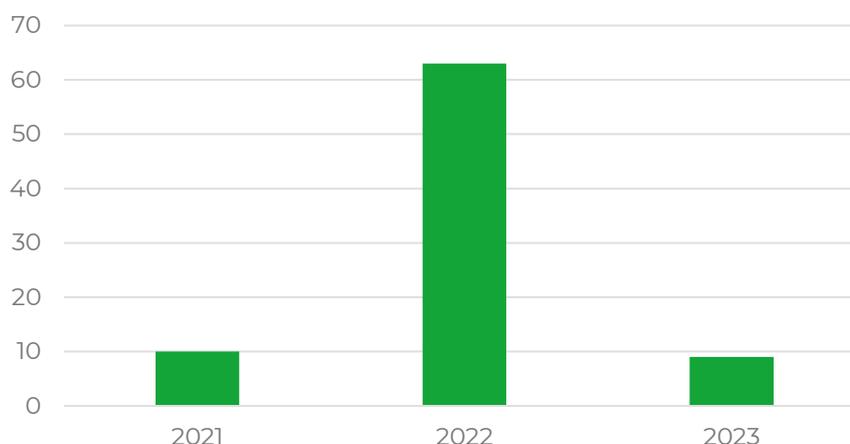


Figure 33 : Suivi des surfaces nouvellement pâturées (ha). Source : CEN Allier

Actions de réouverture de milieux

Outre la préservation des prairies existantes, le CEN mène également des actions de réouverture de milieux :

- En 2021 : 0,5 ha de landes envahies par la Fougère aigle à Tortezaïs ont fait l'objet d'un étrépage dans le cadre d'un projet en lien avec le Plan France Relance et l'OFB, afin de rajeunir le milieu.
- En 2022 : 8ha des landes de Domérat et Désertines ont fait l'objet en 2022 d'un écimage mécanique.
- En 2022 : 2,55 ha de prairies et pelouses ont également fait l'objet d'un chantier de broyage, arrachage de ligneux avec exportation, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur le site du Val de Loire Bocager, à cheval sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Beaulon.
- En 2023 : 1ha de prairies humides excessivement embroussaillées ont été rouvertes autour de l'étang des Jaumiers à Yzeure, dans le cadre d'un Appel à projets PNA de l'AELB. Les 4,5ha du coteau des Chapelles avaient également fait l'objet d'un broyage mécanique de réouverture dès l'automne 2022.

Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre des PAEC

En parallèle, dans le cadre de la démarche Natura 2000 et plus généralement de la Politique Agricole Commune (PAC), des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont mis en place, offrant des soutiens aux agriculteurs pour maintenir ou modifier leurs pratiques. Le CEN a animé, en 2023 et 2024, un PAEC commun au Val d'Allier et au Val de Loire, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Au total, sur les deux campagnes, ce ne sont pas moins de 30 agriculteurs qui ont été accompagnés par le CEN Allier sur ces territoires. Les diagnostics et plans de gestion réalisés dans ce cadre ont permis le dépôt de plus de 1000 ha de mesures auprès des services de l'État pour instruction et arbitrage. Le CEN Allier a également accompagné Vichy Communauté dans l'animation du PAEC « CT Milieux aquatiques affluents de l'Allier et Bassin versant de la Besbre », en accompagnant deux agriculteurs exerçant leur activité sur le site Natura 2000 « Gite à chauves-souris, Contrefort et montagne bourbonnaise » (36,11 ha de mesures et 9 entretiens de mares déposées à la DDT03).

Points de vigilance

- Délicate phase de concertation amiable avant le nécessaire maîtrise d'usage ou foncière des sites à restaurer et/ou à gérer, cette phase de négociations souvent longue mais cruciale étant de moins en moins financée par les partenaires.
- Difficulté à identifier et trouver des accords avec des éleveurs sur certains types milieux plus accidentés ou moins riches agronomiquement comme les coteaux calcaires, les landes ou certaines zones humides.

Leviers d'action

- L'ORE constitue un nouvel outil foncier innovant, à la fois solide et assez souple pour allier préservation de la biodiversité et activité agricole respectueuse de l'environnement.
- L'animation de PAEC permet la contractualisation de surfaces de milieux ouverts agricoles quant à leur entretien extensif adapté.

Inventaire et restauration des zones tourbeuses même dégradées, pour le stockage du carbone*

*non retenue dans le cadre du PCAET du Bocage Bourbonnais



En se basant sur le recensement des mines de 1949, qui répertoriait tous les dépôts tourbeux à cette époque, le CEN Allier a proposé l'évaluation de parcelles offrant une importante capacité de stockage de carbone. L'objectif est d'évaluer la capacité de stockage en carbone et en eau des zones identifiées, ainsi que leur état de conservation et leur potentiel de biodiversité. Après cette phase d'évaluation, le CEN définira les actions nécessaires pour préserver ou restaurer ces zones en concertation avec les propriétaires et les utilisateurs.

En dehors de l'animation Natura 2000 sur les tourbières des bois noirs et des Monts de la Madeleine en Montagne bourbonnaise, qui a été transférée au 1er janvier 2024 du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) au Conseil régional AURA, le CEN Allier s'investit dans la gestion conservatoire de cinq sites de tourbières :

- Tourbière ENS du Mathé en plaine à Aubigny, avec maîtrise d'ouvrage départementale pour la gestion agropastorale des 11,5ha, la gestion étant toutefois bloquée depuis 2016 en raison d'une problématique foncière.
- Tourbière des Carthalas à Saint-Nicolas-des-Biefs avec la signature en 2023 d'une ORE à 10 ans dans l'objectif d'une remise au pâturage 2024 des 4,5ha de prairies tourbeuses. Des actions de décapage superficiel, création de mare, lutte contre la colonisation des fougères ont également été menées en 2022 et 2023.
- Maîtrise foncière et volonté de pâturage de la tourbière du Muzy sur le vallon du ruisseau de Malgoutte à Saint-Bonnet-des-Quarts, la remise au pâturage après les travaux de restauration de 2015 demeurant néanmoins un échec sur le parc de pâturage aménagé sur 2ha.
- Animation foncière engagée début 2024 sur la tourbière de plaine des Nauds à Saligny-sur-Roudon, en vue de son acquisition et de restauration dans le cadre de l'appel à projets PNA de l'AELB.
- Acquisition foncière en cours depuis le début de l'année 2024 d'une parcelle d'1,5ha située aux sources tourbeuses de la Besbre à Lavoine.

On peut considérer que ces zones tourbeuses plus ou moins fonctionnelles, ne relarguant pas de carbone et poursuivant le processus de turbification naturelle, devraient à termes être préservées voire restaurées.

Points de vigilance

- Certaines collectivités n'ont pas souhaité activer l'inventaire des parcelles tourbeuses sur leurs territoires.
- Actions dépendantes d'une animation foncière longue et délicate.

Leviers d'action

- Appels à projets PNA de l'AELB permettant la maîtrise foncière et la réhabilitation des zones humides tourbeuses.
- Préfiguration en cours d'un contrat territorial sur le bassin versant de la Besbre, qui pourraient à terme constituer un nouveau levier d'action pour agir sur la préservation de ce type de milieu.

Perspectives

L'acquisition foncière d'une parcelle déboisée contenant une portion de la tourbière des sources du petit Besbre à Lavoine en Montagne Bourbonnaise est en attente de clarification des obligations réglementaires de reboisement au titre du Code forestier. La préservation éventuelle de la partie tourbeuse de ce terrain contribuerait à en préserver les capacités de stockage de carbone.

Une démarche d'animation foncière a été engagée sur la tourbière des Nauds à Saligny-sur-Roudon. La maîtrise foncière ou d'usage de ces terrains pourrait à terme contribuer là encore au maintien des conditions de stockage de carbone dans le contexte du changement climatique.

Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité



En partenariat avec le CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé en 2018 le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne », visant à protéger les anciens massifs forestiers, attestant sur cartographies anciennes d'une vocation forestière depuis au moins 200 ans, pour préserver leur capacité de stockage de carbone et leur biodiversité.

Ce projet implique l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier pour garantir leur préservation à long terme. Les forêts ainsi acquises sont généralement laissées en libre évolution, permettant aux arbres de suivre leur cycle biologique complet (croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle).

En 2023, le CEN Allier a acquis 2 parcelles de hêtraies-sapinières en Montagne bourbonnaise :

- 0ha 99a 10ca à Lavoine au cœur du site Natura 2000 des Bois noirs le long des sources de la Besbre.
- 1ha 04a 65ca à Saint-Nicolas-les-Biefs au sein de l'ENS « Hêtres tortueux ».
- Une troisième parcelle forestière de hêtraie est en cours d'acquisition à Arfeuilles début 2024 pour 1ha 71a 26ca.

Points de vigilance

- Rares opportunités foncières sur un marché du bois verrouillé et qui s'envole financièrement.
- Etat sanitaire des peuplements forestiers qui interroge parfois sur la viabilité des certaines parcelles des vieilles forêts.

Leviers d'action

- Elan des donateurs suite à une campagne de souscription SYLVAE, y compris en lien avec FNE et son opération « Aux arbres citoyens » de l'automne 2022.
- Volonté de certains acteurs du territoires (PME, CCI...) de réfléchir à un système de compensation carbone local.

Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire



Inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versant du département de l'Allier

Dans le but d'identifier les zones humides pour garantir leur préservation et leur gestion, des démarches d'inventaire ont été entreprises dans les bassins-versants couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit d'études de pré-localisation qui ont été affinées par des inventaires de terrain sur divers bassins versants dans le cadre de Contrat Territoriaux (CT) :

- Sioule via la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne ;
- Val d'Allier via l'EPL ;
- Bassins versants de la Magieure et du Lameron sur le Cher montluçonnais via l'EPL.

Hors SAGE, le Val de Loire bourbonnais n'a pas été couvert au préalable par une étude de pré-localisation. Le CEN Allier a donc lancé en 2023, au titre du CT plaine alluviale de la Loire, une étude de pré-localisation des zones humides sur trois secteurs d'enjeu majeur (AEP et expansion des crues...) de la plaine de la Loire, qui se poursuit en 2024 par un inventaire des milieux humides effectifs (surface concernée de 8050ha couvrant en partie Moulins Communauté, Entr'Allier Besbre et Loire et Le Grand Charolais). Cette étude vise une meilleure connaissance des milieux humides et l'identification de potentiels projets de protection et restauration/gestion. D'autres secteurs hors SAGE (Sologne bourbonnaise, val de Besbre) n'ont pas été couverts par ces inventaires.

Compilation et mise à disposition de données géographiques sur les milieux humides

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), le CEN Allier de recueillir auprès du Forum des Marais Atlantiques (FMA) les données d'inventaires de zones humides disponibles afin de les compiler sur le plan cartographique, ainsi mises à disposition des collectivités, des services de l'Etat et des structures gestionnaires. Le CEN Allier propose par ailleurs une assistance dans l'intégration des zones humides dans les projets de territoire (tels que les documents d'urbanisme, les contrats territoriaux, etc.). Ainsi, entre 2021 et 2023, le CEN Allier, à travers la cellule CATZH, a compté :

- 11 participations à des réunions de Comités dédiés à la ressource en eau et à la préservation des zones humides.
- 21 séquences d'accompagnement d'actions vitrines sur des zones humides portées par des particuliers ou des collectivités.
- 41 contributions à des ateliers de travail dans le cadre de l'émergence et de l'animation des Contrats Territoriaux.

Points de vigilance

- Moyens financiers limités par l'AELB à 1 ETP maximum sur la délégation Loire Allier amont.
- Déploiement encore limité de la boîte à outils LigerO.
- Tensions locales principalement au sein des acteurs du monde agricole (craintes de contraintes supplémentaires à venir dans le cadre des BCAA2 de la PAC).

Leviers d'action

- Montée en compétence et en proactivité des EPCI sur ces questions en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI et le portage/financement de contrats territoriaux.

Autres actions

- Participation du CEN à une action portée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en faveur de la préservation des forêts et zones humides de la Montagne bourbonnaise dans le cadre de la stratégie aires protégées. Les réalisations du CEN en matière de maîtrise foncière et restauration des forêts anciennes au titre du programme SYLVAE et des tourbières entrent de manière complémentaire dans ce champ d'intervention.
- Le CEN Allier est partenaire de plusieurs collectivités dans la mise en œuvre ou la préparation des candidatures pour plusieurs ABC intercommunaux (CC Bocage Bourbonnais – finalisé, CC Commeny Montmarault Nérès – en cours, Montluçon Communauté et Moulins Communauté – en préparation...). Ces dynamiques prennent en comptes la plupart des enjeux identifiés dans les PCAET de ces collectivités.

Perspectives

Projet bosquet du futur : le projet consiste à réaliser une expérimentation visant à planter des bosquets ou des alignements d'arbres d'espèces d'affinité méridionale originaires du Massif central, supposées plus résistantes aux effets du changement climatique. Cette initiative qui a débuté fin 2023, sera mise en œuvre sur cinq sites appartenant au CEN.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)



La DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Allier, est responsable de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable sur le département. Ses missions incluent également l'application des politiques environnementales, agricoles, d'habitat, de construction et d'aménagement durable des territoires. Elle gère également les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) et coordonne les contrôles associés. En outre, elle accompagne les projets de territoire.

Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol



Le département de l'Allier dispose d'un important potentiel de développement dans le domaine photovoltaïque, principalement grâce à la possibilité d'installer des parcs de panneaux solaires au sol. Toutefois, il est crucial de souligner que ces initiatives ne doivent pas empiéter sur les terres agricoles afin de préserver leur fertilité. C'est pourquoi l'exploitation des espaces délaissés tels que les anciennes friches industrielles, les carrières, les décharges ou les zones commerciales inutilisées pour le déploiement de ces projets solaires constitue un gisement qu'il convient de mobiliser en priorité. Ainsi, la DDT03 a entrepris de dresser une cartographie répertoriant ces zones délaissées, permettant ainsi une évaluation du potentiel pour le développement photovoltaïque.

Cela facilite la planification et la réalisation de projets solaires tout en préservant les terres agricoles et en adoptant une approche respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, 42 zones ont été identifiées, dont une grande partie a été intégrée à l'outil Cartofriches, qui utilise des données nationales pour pré-identifier les friches sur le territoire. De plus, la DDT03 assure le suivi des différents projets photovoltaïques déposés sur des sites dégradés. Entre 2021 et 2024, cinq projets d'une puissance de 20 MWc ont été autorisés, sept sont en cours d'instruction et douze sont au stade « amont ». Si ces projets aboutissent, cela représentera une puissance totale supplémentaire d'environ 120 MWc.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

EVOLEA



Société coopérative, Evoléa est un bailleur, développeur et aménageur reconnu acteur majeur de l'immobilier social de l'Allier.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



La coopérative Habitat Evoléa a plusieurs missions historiques dont celles de gérer, réhabiliter et rénover son patrimoine existant permettant ainsi aux locataires de bénéficier d'un certain confort thermique tout en réduisant les consommations énergétiques (le secteur résidentiel étant l'un des plus énergivores sur tout le département de l'Allier).

La totalité du patrimoine d'Evoléa est couvert par des DPE (qu'ils soient de l'ancienne ou de la nouvelle génération, périmé ou en cours de validité). Une procédure de mise à jour des DPE périmés est engagée, et tous les nouveaux DPE seront intégrés dans la base patrimoniale.

En mettant en place son Plan Stratégique de Patrimoine, Evoléa associe pour chaque opération de rénovation de son patrimoine des travaux d'amélioration de performance énergétique (gain de minimum 38% d'économies d'énergie visé), le remplacement des systèmes de ventilation ainsi que des éléments de confort et de cadre de vie (ascenseur, embellissement des espaces communs, etc.). Sur la totalité du parc résidentiel (plus de 7 300 logements), l'objectif est de sortir les derniers logements dont le Diagnostic de Performance Energétique est de F ou G vers des catégories B ou C. Le tableau ci-dessous indique les différents travaux de réhabilitation menés en 2021 et 2022 ainsi que les changements de catégorie de DPE avant et après travaux. L'année 2023 n'a observé aucune réception de logements réhabilités thermiquement, c'est pourquoi elle n'apparaît pas ci-dessous. En revanche, il est attendu pour 2024 la réception de travaux d'environ 350 logements.

Année	Commune	Nom du groupe	Nombre de logements	Date de réception	DPE avant	DPE après
2021	COMMENTRY	Rougeron	28	Févr-21	D	B
	MOULINS	4 Septembre-JJ Rousseau	81	Oct-21	E et F	C
2022	MOULINS	Les Gâteaux (7 bâtiments)	300	Déc-22	C	B
	MOULINS	Moulins Sud tranche 2	245	Juil-22	C	B

Le parc comporte encore entre 50 et 80 logements concernés par des DPE en F ou G, notamment des logements individuels, mais où la demande locative est faible

et ne fait donc pour le moment pas l'objet de travaux de rénovation. Evoléa compte plusieurs travaux en perspective (les Champins à Moulins et Aujame à Commentry).

Zoom sur le territoire de la CCBB

Evoléa est en cours d'étude de diagnostic sur certains logements situés à Tronget. Pour autant, cette opération ne sera achevée qu'à la fin du présent PCAET en cours d'application.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Autres actions

- Dès que possible, Evoléa raccorde ses logements aux réseaux de chaleur, comme c'est le cas sur Moulins et Commentry, et au niveau du Campus numérique (école Epithec : journée porte ouverte le 18 mai 2024 avec la mise en service d'une résidence pour étudiants avec 16 logements raccordés au réseau de chaleur).
- Evoléa a également enclenché une campagne de calorifugeage des réseaux de chaleur sur 21 km soit un total de 1501 logements. Ils engagent pour l'été 2024 une seconde campagne de calorifugeage sur la Résidence du Plessis pour 1.5kms de linéaire et représentant 352 logements. S'ajoute à cela des Résidences à Commentry qui sont eux aussi raccordés sur le réseau de chaleur de la ville pour 2kms linéaire et représentant 450 logements.

Perspectives

La création de nouvelles sous-stations avec l'extension du réseau de chaleur de Moulins pourra permettre de raccorder 400 logements au Plessis.

MISSION HAIES

Mission Haies

Union des Forêts et des Haies
Auvergne Rhône Alpes

Rattachée à l'association "Union Régionale des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes", Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et à l'agroforesterie, travaillant auprès du monde agricole et des collectivités pour promouvoir la haie et les arbres dans le monde rural. L'équipe intervient à travers des conseils et formations en faveur de la plantation champêtres fonctionnelles et d'une gestion durable de votre bocage.

Préservation et valorisation des haies et du bocage



A travers son cœur de mission de conseils pour la plantation et la gestion durable des haies, Mission Haies contribue au maintien du maillage bocager de l'Allier. Depuis la rédaction de la fiche en 2020, le Plan de Relance (début octobre 2021) a permis aux différents acteurs travaillant séparément sur cette thématique de se fédérer en un consortium (Mission Haies, Symbiose Allier et Fédération de chasse) facilitant ainsi les démarches (administratives et pratiques) pour les agriculteurs, les collectivités mais également le milieu scolaire. Le Plan de Relance a permis via le Consortium de porter l'accompagnement technique/financier/sensibilisation de 59 dossiers (représentant un investissement total de 364 000 euros) pour 44 km de haies et 492 arbres intraparcéllaires (chiffres DDT03). Le succès de ce dispositif résulte aussi de la dynamique initiée depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de l'Allier.

Pour chaque projet, la Mission Haie intervient :

- En amont pour sensibiliser aux rôles et intérêts du bocage, accompagne le dimensionnement du projet (emplacement, linéaire à planter, choix des essences),
- Forme sur la bonne plantation d'une haie lors des chantiers de plantation (en abordant les différentes questions liées au paillage, à l'arrosage et la protection contre les animaux d'élevage ou la faune sauvage) avec une réflexion plus poussée pour les primo-plantiers (pour permettre une meilleure réussite de la plantation). La gestion durable des jeunes plantations et des haies plus âgées fait aussi partie de leur mission. Sous la forme de formation en salle couplée à des interventions concrètes de terrain, la Mission Haie conseille pour le bon entretien selon les typologies bocagères.

Le volet communal de l'action, à travers la formation des agents communaux, a notamment pu être développé ces dernières années grâce au soutien du Conseil Départemental.

En tout, près de 190 agriculteurs ont été accompagnés entre 2020 et 2023 (86 en 2020, 31 en 2021, 31 en 2022 et 40 en 2023). Le nombre de communes accompagnées au total est de 14 avec notamment 3 communes en 2021, 6 communes en 2022 et 5 communes en 2023. Les particuliers (propriétaires agricoles) ont également pu être accompagnés par la Mission Haies avec 28 contacts (4 en 2020, 6 en 2021 et 2022, et 12 en 2023). D'autres organismes ont pu bénéficier d'actions de plantation de haies comme le Département, une

communauté de communes, des associations et le Lycée agricole de Neuvy.

Grâce à tous ces accompagnements, Mission Haies a pu comptabiliser différents indicateurs de suivi de leurs actions, dont entre autres :

- Le nombre de haies plantées (en mètre linéaire)
- Le nombre d'arbres plantés (en mètre linéaire)
- Le nombre de plants, toutes actions confondues, c'est-à-dire dans les plantations de haies, alignements d'arbres, bosquets, agroforesteries et ponctuellement pour des parcours volaille.

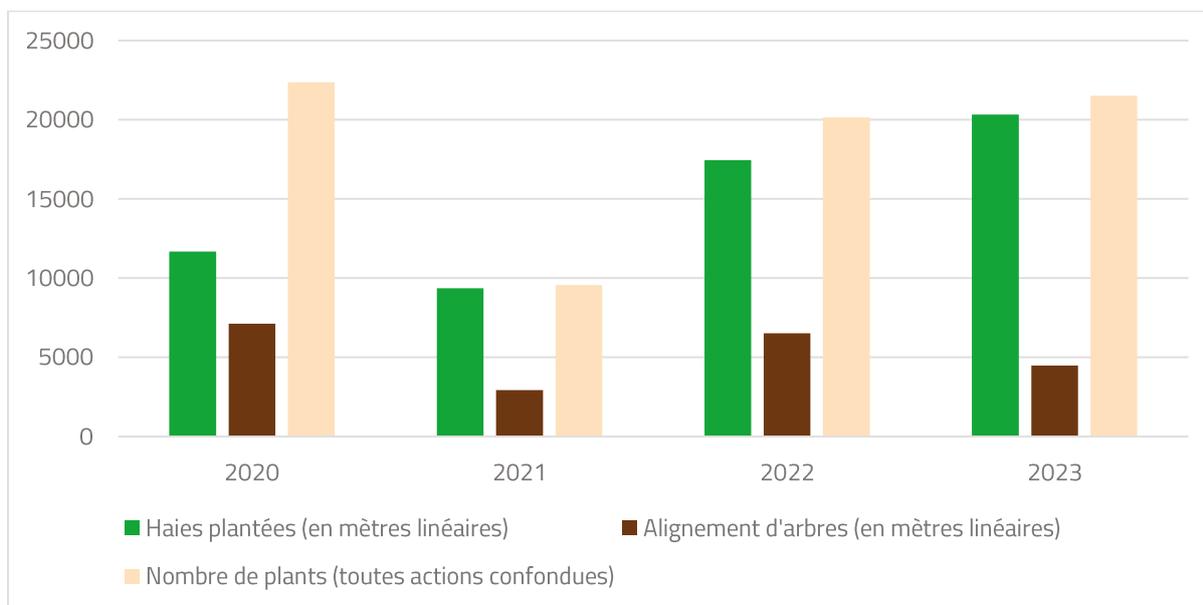


Figure 34 : Evolution de l'action Mission Haie pour la plantation de haies et alignement d'arbres (en mètre linéaire) et nombre global de plants utilisés. Source : Mission Haie

En tout, c'est donc plus de 58 km de haies qui ont pu être plantées, 21 km d'alignements d'arbres pour un total de plus de 73 500 plants en 4 ans.

Zoom sur le territoire de la CCBB

- En 2020, la Mission Haie a pu intervenir auprès de 12 agriculteurs du territoire et planter 1175 ml de haies, et 520 mètres linéaires d'arbres pour un total tout confondu de 1625 plants.
- En 2021, 5 agriculteurs ont bénéficié de la démarche avec 555 mètres linéaires de haies pour autant de nombre de plants.
- En 2022, 8 agriculteurs ont bénéficié de l'intervention de Mission Haies avec 2236 mètres linéaires de haies plantés et 2155 mètres linéaires d'alignement d'arbres pour un total tout confondu 2788 plants.
- En 2023, 14 agriculteurs ont bénéficié de l'intervention de Mission Haies avec 2631 mètres linéaires de haies et 852 ml d'alignements d'arbres pour un total tout confondu de 2729 plants.

Points de vigilance

- Encore beaucoup d'a priori sur la haie (trop contraignante, coûteuse)
- Gestion
- Perte de rendement dû à l'emprise

Leviers d'action

- Changer les mentalités pour mieux faire comprendre l'importance de la haie (utile et valorisable).
- Le nouveau Pacte de la Haie fixant des objectifs 2030 pour favoriser la plantation, la montée en compétence et la valorisation.

Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage



A travers son équipe et les connaissances dont elle dispose sur la gestion de la haie, Mission Haies a souhaité travailler sur l'élaboration d'un outil de compensation carbone, en lien avec les différents labels émergents (Carbocage, Bas Carbone). Cependant, en dépit des efforts fournis au niveau national sur ces labellisations, il n'est pas encore évident d'estimer de façon efficace le carbone stocké par les haies. La Mission Haie se veut encore prudente avant de se lancer dans une telle démarche.

Points de vigilance

- Données difficilement mesurables
- Variabilité importante selon les linéaires et essences

Leviers d'action

- Projets de recherche nationaux en cours.

Autres actions

- Mission Haie participe activement à la communication autour de la plantation/gestion durable de la haie, avec notamment sa présence aux journées Haies (nouvel évènement en place depuis deux ans avec des éditions en mars 2023 et 2024).
- Un projet Climagrof 2 est en cours, permettant l'étude de l'intérêt fourrager des essences bocagères. Cette étude en lien avec l'IDELE, les Chambres d'Agriculture, l'INRAE et des lycées agricoles met en avant la ressource fourragère des haies et la gestion de ces dernières.

Perspectives

L'arrivée du nouveau Pacte de la Haie prévoit un investissement au niveau national de 110 millions d'euros pour un objectif de plantation de 50 000km de haies d'ici 2030. Bien que les objectifs ne soient pas encore départementalisés (objectif Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2024 de planter 680km de haies), l'existence du consortium est vouée à perdurer et à poursuivre son travail d'accompagnement des porteurs de projets selon : un 1er cercle qui reste inchangé (Symbiose Allier pour l'accompagnement administratif, Mission Haies et Fédération de chasse pour la réalisation des chantiers de plantation et le suivi), un second cercle élargi à différentes structures (dont le CEN Allier) gravitant au tour du monde agricole bourbonnais, permettant le relais de l'information, la communication autour du Pacte de la Haie et la mobilisation des porteurs de projets notamment des agriculteurs.

PLATEFORME MOBILITE 03



La plateforme Mobilité 03 a été mise en place à la demande du conseil départementale de l'Allier. La Plateforme mobilité du Puy de Dôme et Mobil'Emploi ont répondu à cette demande pour la création de la plateforme dans l'Allier. La plateforme Mobilité 03 et la Plateforme Mobilité 63 sont adhérentes à Mob'In, qui est un réseau d'acteur de la mobilité inclusive, solidaire et durable. Mise en place pour une première phase test à partir de 2022, la plateforme mobilité 03 a pour objectifs d'accompagner les publics bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans via les missions locales, les demandeurs d'emploi, ... donc, de manière plus générale, toute personne ayant des problèmes de mobilité dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle ou réinsertion professionnelle. Les personnes accompagnées par la plateforme mobilité sont dans un parcours de d'insertion ; ils sont donc orientés vers la plateforme mobilité sur les conseils d'un prescripteur social (cap emploi, chantier d'insertion, assistant(e) social(e), France Travail, Mission Locale...).

Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier



Cette fiche concerne le travail initié par la DIRECCTE sur les besoins en mobilité et la création d'une plateforme départementale de la mobilité pour une première phase test. Sur 2021-2022-2023, les études initiées ont pu être finalisées et la plateforme de mobilité de l'Allier a pu être créée.

La plateforme Mobilité Allier est liée à la plateforme du 63 et est en cours d'expérimentation sur deux ans (avril 2022 – avril 2024). La première étape a été de faire connaître la démarche aux territoires. La plateforme fonctionne via un consortium qui regroupe des acteurs du 03 que sont Mobile Emploi, Fit qui est une autoécole sociale sur le 63 et 03 et le garage marteau solidaire sur Moulins :



Les conseils et accompagnements proposés par la plateforme Mobilité 03 peuvent se faire via :

- Accompagnement pour apprendre à se servir des services de transport.
- Conseil sur comment financer sa mobilité (explication sur les micro-crédits par ex).
- Accompagnement sur les démarches administratives et sur le financement pour passer le code et le permis. (Recherche d'aide locale financière)
- Accompagnement au code (depuis début 2024), atelier et suivi motivationnel pour faciliter l'apprentissage au code
- Sensibilisation à l'éco-conduite.
- Location de deux roues.
- Réalisation de diagnostic de véhicules (pour réparation ou conseils à l'achat).
- Réalisation d'ateliers vélo-écoles : Accompagnement sur le savoir rouler et

remise en selle.

- Ateliers : Connaissance de l'offre de transports et pouvoir s'en servir, maîtriser les compétences socles de la mobilité, etc...

L'action de la plateforme mobilité n'a pu débuter réellement qu'en mi 2022. L'avancement de l'action dans le cadre de ce bilan est donc fait sur 2022 et 2023. Ainsi, en 2022 (à partir de la mise en place de la plateforme donc sur la deuxième partie de 2022), 255 prescriptions ont pu être faites (tout prescripteurs et tout marché confondu) et en 2023, 814 prescriptions ont été faites.

La majorité des prescriptions se font via les missions locales mais la plateforme mobilité s'appuie sur une diversité de prescripteurs comme on peut le voir sur la figure ci-dessous :

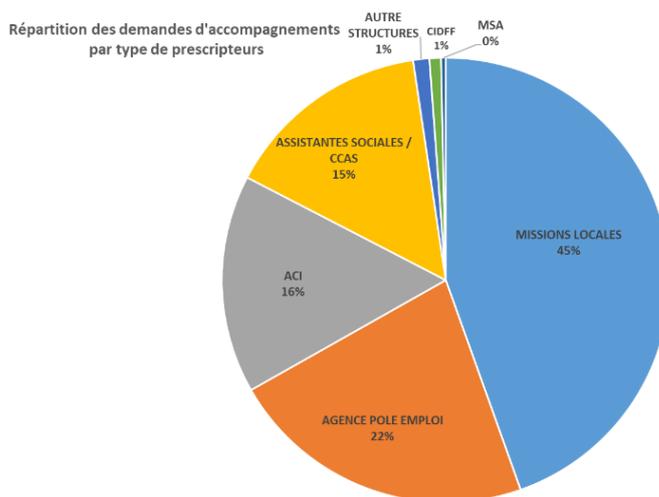


Figure 35 : Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source: Plateforme Mobilité.

Concernant les ateliers, 126 jeunes de moins de 26 ans ont pu en suivre un en 2023. En parallèle du travail réalisé pour ses bénéficiaires, la PFM03 travaille pour augmenter le nombre de partenaires privilégiés afin de mailler au mieux le département.

Points de vigilance

- Structure naissante donc besoin de tout mettre en place.
- Un dynamisme territorial inégale

Leviers d'action

- Répond à un besoin du territoire.
- Diversité de prestations.
- Diversité des lieux de permanence.
- Interaction avec les autres dispositifs mis en place par Mobil'Emploi (Mobi'Lab, Mobi'Tus, projet TIMS).

Perspectives

Le fonctionnement général de la plateforme mobilité 03 est amené à évoluer selon les modalités qui seront définies à la fin de la période test. Ainsi, dès le nouveau marché 2024-2025, la PFM03 se détachera de la PFM63.

SAGE ALLIER AVAL, SAGE SIOULE, SAGE CHER AMONT - ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE



Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), déclinaison locale des SDAGE (Schéma Directeur pour les 6 grands bassins hydrographiques français), a vu son opérationnalité renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), elle-même issue de la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE), qui fixe des objectifs de bon état écologique des cours d'eau à horizon 2015, 2021 et 2027. Les SAGE (Allier Aval, Cher Amont et Sioule) ont donc un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau, en prenant en compte les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ils déterminent notamment les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval



Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys, qui représentent la première ressource en eau du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, d'irrigation agricole et pour l'industrie. Au regard des premiers effets du changement climatique avec l'augmentation des besoins face à la diminution du niveau des ressources en eau, le bassin Allier Aval a pu être désigné comme prioritaire pour la mise en place d'un PTGE.

Engagée dans la démarche depuis janvier 2019, la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier Aval porte une étude sur la gestion quantitative des ressources du bassin Allier co-portée avec la CLE du SAGE du Haut-Allier (HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat). Après une première phase d'état des lieux (phase 1) validée en 2021, puis une validation des phases de diagnostic (adéquation besoins-ressources) et prospective (phases 2 et 3) respectivement en octobre 2022 et février 2023, l'étape consistant à déterminer les volumes potentiellement mobilisables et des débits de cibles référence est en cours, avec un traitement d'abord sur les affluents de l'Allier (viendra ensuite l'étude sur l'axe Allier en 2025-2026). L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet du SAGE Allier aval⁷.

Sur les affluents de l'Allier, les premiers résultats de l'étude indiquent que la diminution des ressources en eau vient principalement des plans d'eau (à travers l'évaporation des surfaces en eau d'environ 3000 plans d'eau existants). Dans le cadre de l'application du plan Eau de l'Etat, le Comité de bassin Loire Bretagne a désigné les CLE comme garante de la mise en place du plan de sobriété visant à

⁷ <https://sage-allier-aval.fr/validation-de-la-phase-detat-des-lieux-de-letude-hmuc-allier-par-les-cle-des-sage-haut-allier-et-allier-aval/>

diminuer d'ici 2030 de 10% les prélèvements actuels en prenant comme année de référence celle de 2019. Cet objectif sera précisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE qui sera menée sur les affluents de l'Allier d'ici 2025 et pour l'axe Allier 2026.

Pour l'élaboration du PTGE Allier aval qui intégrera la stratégie du SAGE, il sera mené entre 2025-2026 le diagnostic socio-économique du territoire avec une étude spécifique sur les filières agroéconomiques. Viendra par la suite la définition des scénarios tendanciels au niveau des actions sur les ressources en eau et au niveau socio-économique. Ces scénarios permettront de définir dans un cadre de concertation territoriale des scénarios d'actions les plus favorables au territoire, afin de constituer le programme d'actions du PTGE.

Afin d'évaluer l'efficacité du programme d'actions du PTGE il sera donc possible de suivre les indicateurs suivants :

- Volume d'eau en m³ économisé depuis 2019 par catégorie d'utilisateurs, par ressource en eau et période de l'année
- La satisfaction des DOE ou débits cibles qui seront déterminés dans le SAGE

D'autres indicateurs pourront être déterminés dans le cadre du suivi de la stratégie du SAGE et du programme d'actions du PTGE.

NB : SAGE Sioule et Cher amont

Une étude pré-HMUC se monte également sur le SAGE Sioule qui débouchera prochainement sur un CCTP pour une étude HMUC. De plus, la CLE du SAGE Sioule a engagé un diagnostic dans le cadre du Programme Life Eau et Climat afin de connaître les effets du changement climatique sur la ressource en eau : l'objectif est donc d'améliorer les connaissances, mobiliser les acteurs locaux sur cet enjeu et afin d'adapter la gestion de l'eau face au changement climatique.

Le SAGE Cher amont est quant à lui en cours de phasage de l'état des lieux sur l'ensemble du bassin Cher amont.

Points de vigilance

- Difficultés pour avoir des retours de certains interlocuteurs sur la définition des besoins en eau
- Difficulté de financement

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire



Face au constat de la forte diminution de la surface en zones humides en France, et une méconnaissance globale des enjeux liés à leur préservation, les CLE des SAGE Allier Aval, Sioule et Cher Amont se sont engagées en 2019 dans une démarche d'amélioration des connaissances sur les zones humides, permettant de soutenir la mise en place de la compétence GEMAPI des intercommunalités.

Un travail d'inventaire a donc été initié pour la réalisation d'une cartographie précise des zones humides, avec caractérisation selon la typologie. Il ne s'agit pas là d'un inventaire à vocation réglementaire mais au contraire d'amélioration des connaissances locales, qui n'a pas vocation à être exhaustif. Le travail s'effectue par bassin versant.

SAGE Allier aval

Les campagnes de 2020/2021/2022 ont permis de recenser près de 6 000 milieux humides soit une surface cumulée de près de 12 000 ha, dont une partie concerne Vichy Communauté et le Pays de Lapalisse, comme le montre la carte suivante :

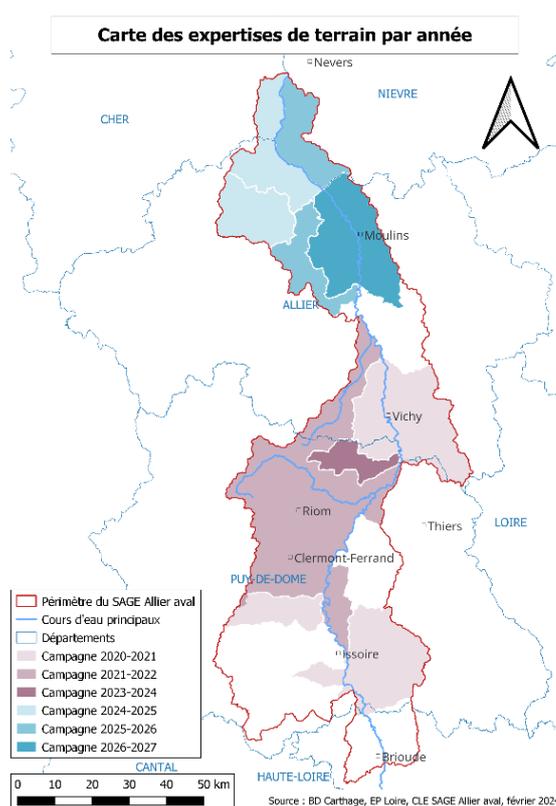


Figure 36 : Carte des expertises de terrain par année pour l'inventaire des zones humides par le SAGE Allier Aval. Source : CLE du SAGE Allier Aval

En 2024, La partie nord-ouest du bassin versant du SAGE Allier Aval fait l'objet d'inventaires de terrain qui se poursuivront jusqu'en 2026 (une convention a été signée entre la CC du Bocage Bourbonnais et Moulins communauté et le SAGE afin de faciliter les démarches d'inventaire). Cette cartographie est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Auvergne-Rhône-Alpes et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Afin de couvrir le reste du bassin Allier aval sans programmation, un marché public a été lancé au printemps 2024 pour réaliser les inventaires de terrain pour des prestataires externes.

Suite à ces inventaires la CLE du SAGE Allier aval réalisera une hiérarchisation des zones humides afin de construire avec les EPCI et partenaires du territoire une stratégie d'actions répondant à l'objectif de préserver et restaurer les zones humides.

SAGE Cher amont

Ce sont 43 km² qui ont été pré-localisés sur les 848 km² du Contrat Territorial. La campagne de terrain de l'inventaire de ces zones humides pré-localisées s'est déroulée entre le 3 mai et le 25 août 2022, et a pu aboutir à la cartographie de 2232 ha de milieux humides correspondants à 1075 sites (environ 70% des zones pré-localisées et prospectées étaient des zones humides avérées), permettant la réalisation de la carte suivante :

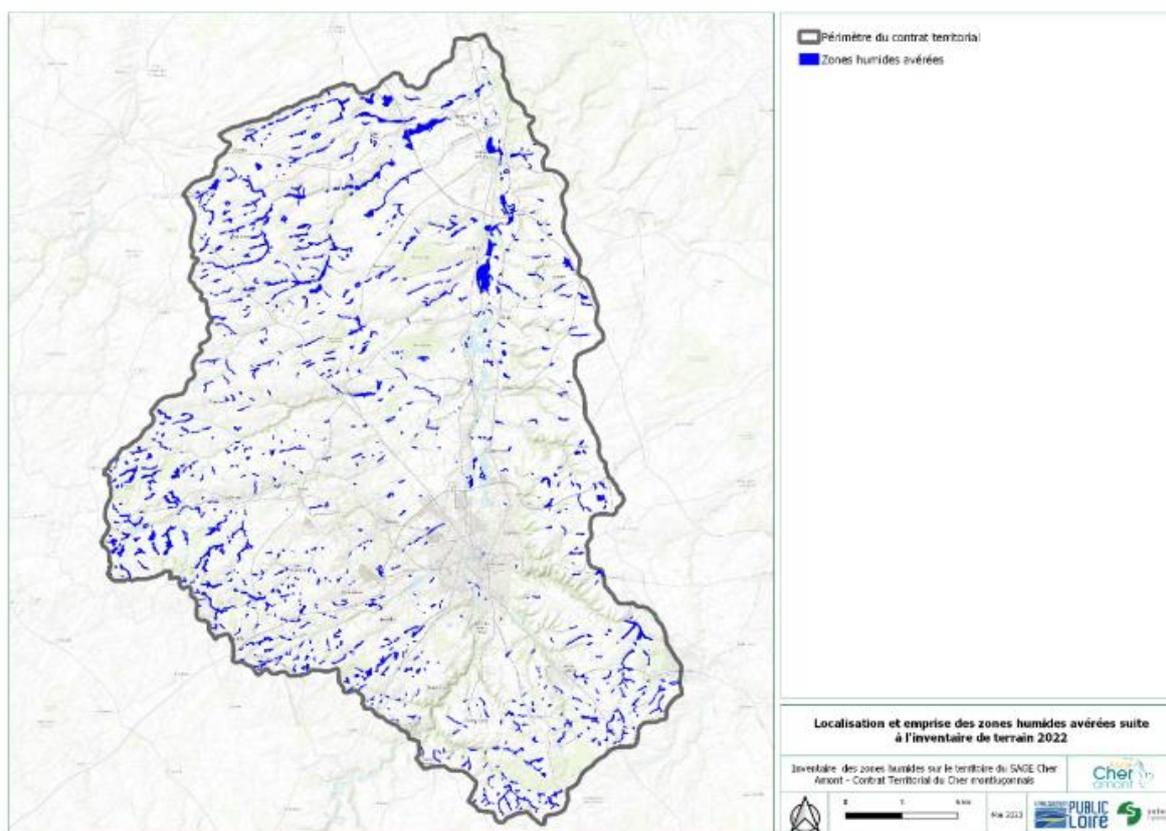


Figure 37 : Localisation et emprise des zones humides avérées suite à l'inventaire de terrain de 2022. Source : CLE du SAGE Cher Amont

SAGE Sioule

Des inventaires sur le terrain ont été initiés en 2014 sur l'amont du bassin par le SMAD des Combrailles dans le cadre du Contrat territorial Sioule et affluents, aboutissant fin 2018 à une cartographie pour 74 communes. L'Etablissement Public Loire, en tant que structure porteuse du SAGE et sur sollicitation de la CLE, a poursuivi ce travail d'envergure de 2019 à 2022 sur les 86 communes restantes du bassin (Cf figure ci-après) :

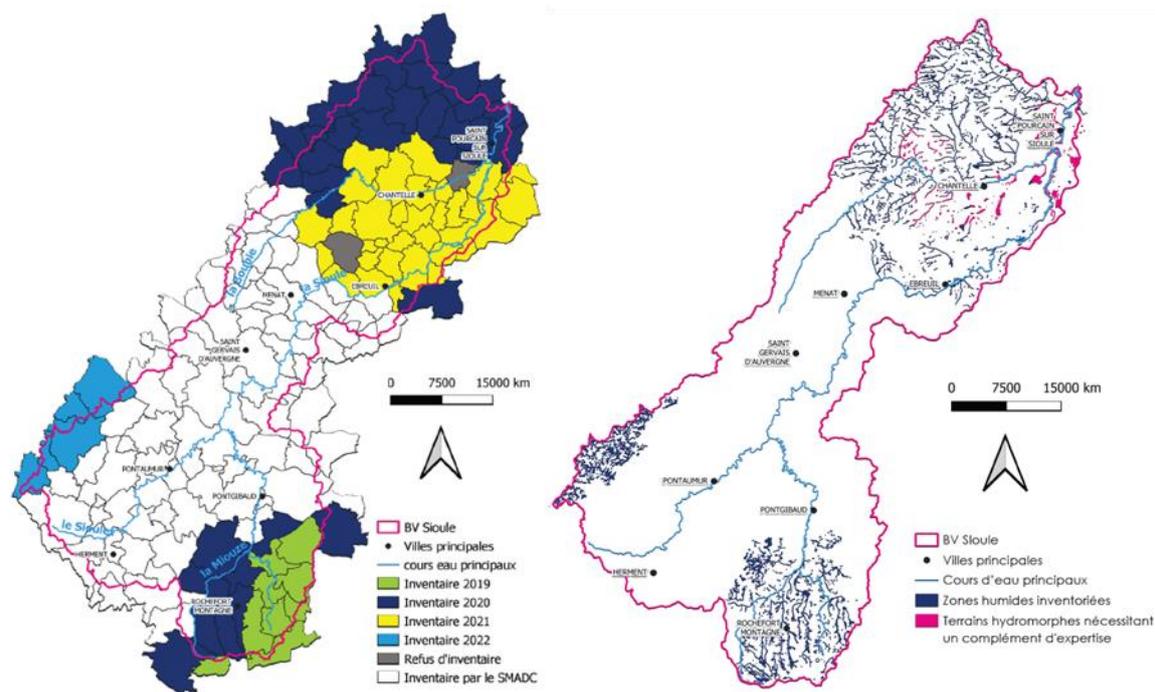


Figure 38 : Localisation et emprise des zones humides avérées suite à l'inventaire de terrain de 2022. Source : CLE du SAGE Cher Amont

Au total, 3 808 zones humides ont pu être inventoriées pour les 69 communes concernées soit une moyenne de 47 zones humides par commune. La surface totale concernée par une zone humide représente plus de 5 900 ha sur le bassin de la Sioule, avec une majorité de prairies humides (60,5%), de boisements alluviaux (20,6%) et de boisements humides (9,9%).

Points de vigilance

- Construction du dialogue parfois difficile pour faire comprendre la démarche et permettre l'adhésion du territoire

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

SICTOM NORD ALLIER



Le SICTOM Nord Allier est un syndicat de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés s'étendant sur 72 communes pour 5 collectivités (Moulins Communauté, CC du Bocage Bourbonnais, CC Entr'Allier Besbre et Loire, CC Sud Nivernais et CC Saint Pourçain Sioule Limagne). Il est également un acteur essentiel dans la sensibilisation à la réduction des déchets.

Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets



L'objectif étant avant tout de réduire la quantité et la toxicité des déchets, et notamment le tonnage d'ordures ménagères envoyées vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UEVOM) de Bayet. Le SICTOM Nord Allier a identifié dans son PLPDMA des potentiels d'évitement théoriques (18,3% des ordures ménagères peuvent être évités, 29,9% des sacs noirs peuvent être compostés, 17% peuvent être amenés en déchèterie). A partir de ce constat, plusieurs actions permettant la réduction de ces déchets ont été mises en place dont entre autres :

- Le développement du compostage collectif (la mise à disposition de composteurs collectifs et la formation de référents de sites de compostage, avec création d'un réseau d'échanges via Logiprox, permettant également un suivi par le SICTOM). Suite à cette volonté de développer les sites de compostage collectifs, le Sictom proposera à partir de 2024 et une fois par an une formation de référent de site qualifiante et certifiante.
- La plateforme de compostage de déchets verts.
- L'ouverture de locaux de réemploi au fur et à mesure des réhabilitations des déchèteries.
- Les aides à l'acquisition (protection féminines durables et couches lavables pour bébé).
- Le développement d'autres actions de prévention au regard de son PLPDMA, et en collaboration avec les acteurs du territoire.

Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers et Assimilés

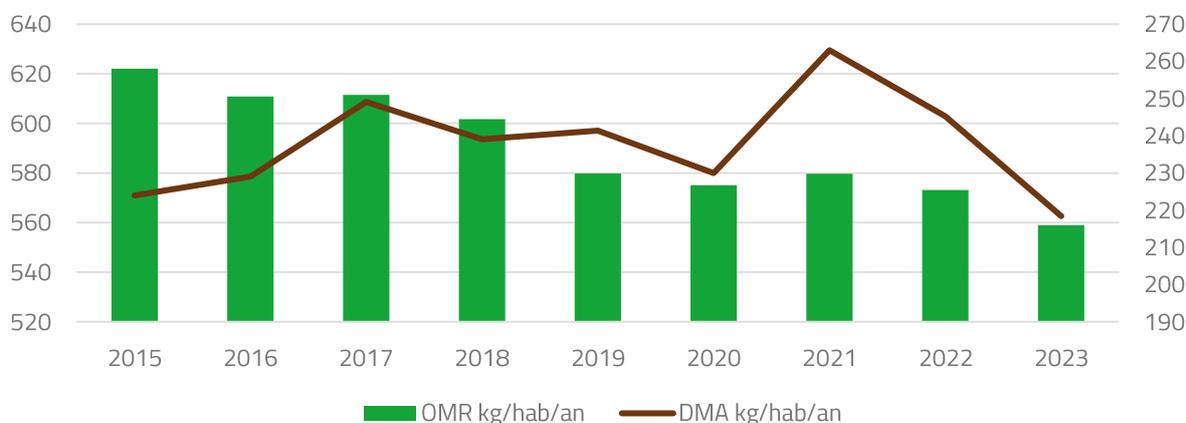


Figure 39 : Evolution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/hab/an. Source : SICTOM Nord Allier

A ce jour, la quantité d'OMR (part des déchets résiduels, autrement dit les « poubelles noires ») diminue au fil des ans (on passe de 258 kg/hab/an en 2015 à 216 kg/hab/an en 2023). Par ailleurs, la quantité de DMA (comprenant les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménagers et assimilés pris en charge par le service public) est globalement stable depuis 2015 : 571 kg/hab/an en 2015 à 562,61 kg/hab/an en 2023. Le SICTOM collecte davantage de professionnels (280 professionnels en redevance spéciale en 2015, 308 en 2023).

La quantité de déchets ultimes a également baissé (296,7 kg/hab/an en 2015 à 254,63 kg/hab/an en 2023), grâce à la mise en place de nouvelles filières de tri et de valorisation des déchets. En effet, grâce à la loi AGECE relative aux filières REP (responsabilité élargie du producteur) avec la création de nouvelles filières jusqu'en 2025, le SICTOM Nord Allier a augmenté le nombre de bennes/espaces de tri dans les déchèteries, afin de permettre à ses habitants de trier certains objets (jouet, sports et loisirs, bricolage et jardins et lubrifiants). A titre d'exemple, les nouvelles filières REP permettent le tri des jouets en plastiques, outillage de peintres, couettes/oreillers, tondeuses thermiques notamment. L'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) portée par le Sictom sur le site de Chézy, permettra un traitement des déchets inertes et une valorisation de ces derniers.

Globalement, ces chiffres pourraient s'expliquer par une prise de conscience collective sur l'intérêt de mieux trier ses déchets et de réduire sa consommation (potentiellement liée à l'inflation également), mais les apports en déchèterie, ainsi que les déchets assimilés restent une part importante de la quantité de déchets collectés par le SICTOM Nord Allier.

Une étude d'optimisation des collectes est en cours sur le territoire du SICTOM Nord Allier, pour optimiser le service public de gestion des déchets, avec une maîtrise des coûts économiques et écologiques, et tenant compte de la typologie du territoire. Le scénario retenu devrait être voté à l'automne 2024 par les élus du SICTOM Nord Allier, et le déploiement devrait s'effectuer sur plusieurs années. Deux études départementales sont en cours : sur le traitement des ordures ménagères à l'UVEOM de Bayet, et une autre sur la tarification incitative.

Déchets valorisés et réemployés

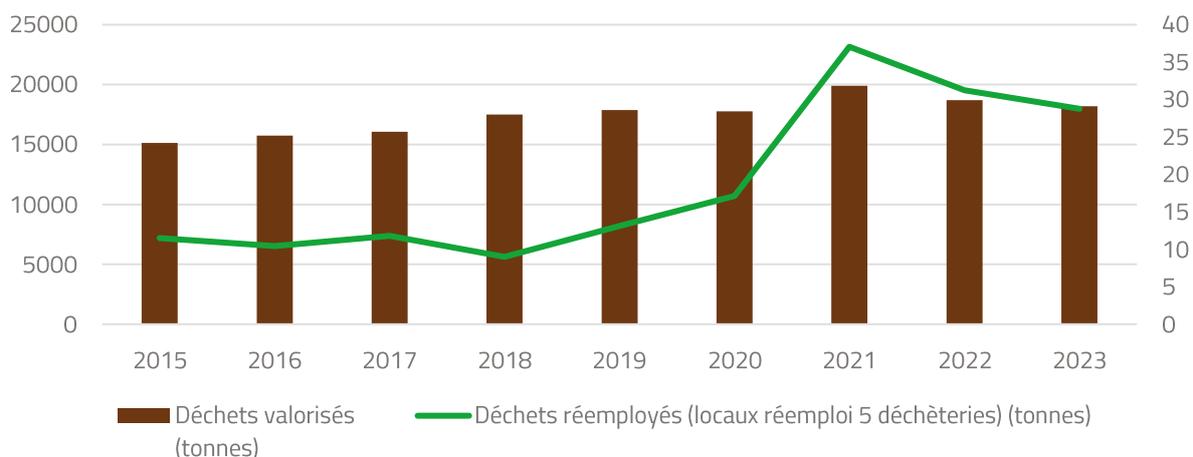


Figure 40 : Evolution des quantités de déchets valorisés (à gauche) et réemployés (à droite) en tonnes par an. Source : SICTOM Nord Allier

Le graphe ci-dessus présente l'évolution des quantités de déchets valorisés (DEA

(ameublements), textiles, gravats, bois, cartons, verre, emballage et papiers, ferrailles, plâtres, DMS, DDS et DEE) et réemployés (via les locaux réemploi de 5 déchetteries) en tonnes par an de 2015 à 2023 : on observe une augmentation de la quantité de déchets valorisés par des filières et acteurs de l'ESS, soit autant de déchets évités pour l'incinération.

Déchets verts, biodéchets

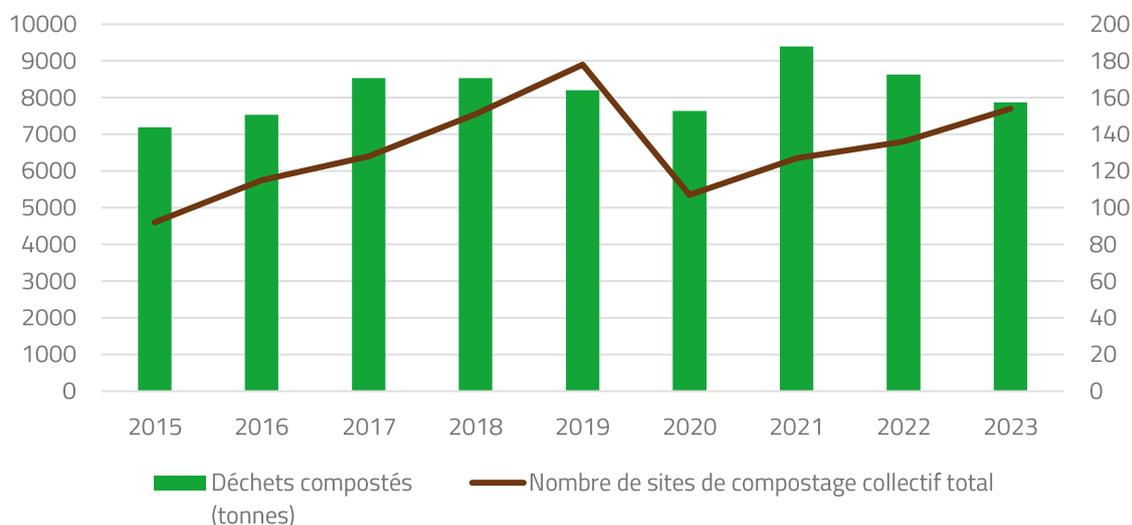


Figure 41 : Evolution des quantités de déchets compostés (en tonnes à gauche) et du nombre de sites actifs référencés (en unité à droite) par an. Source : SICTOM Nord Allier

De la même manière, les déchets verts compostés sur le site de Chézy sont en augmentation (comme le montre le graphe suivant avec 7192 tonnes en 2015 puis 790,82 tonnes en 2023). La loi AGECE rendant obligatoire le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour les particuliers et renforçant l'obligation des professionnels, le SICTOM Nord Allier poursuit sa réflexion sur la/les meilleurs moyens pour permettre une gestion adaptée de ces déchets selon la typologie du territoire. Il entend favoriser, comme évoqué précédemment, les actions en lien avec le compostage (individuel ou collectif) plus adaptées à son territoire rural, et favorisant la gestion in situ des biodéchets. Un projet de méthaniseur porté par Cap Vert Energie est en cours, et devrait voir le jour en 2026 sur le site de Chézy. Ce méthaniseur permettrait de déployer la collecte et de traiter les biodéchets des professionnels pour produire du digestat et du biogaz.

Le nombre de sites collectifs actifs référencés correspond au nombre de composteurs partagés (communaux ou en pied d'immeubles/de résidences) et autonomes. Il est difficile d'évaluer la part de biodéchets compostée sur ces sites avec un manque de recul sur les données exploitables de LOGIPROX, mais on pourrait estimer grâce aux ratios, qu'environ 29 tonnes de biodéchets ont été compostés en 2023 sur les sites de compostage partagé (impossible d'évaluer sur les sites autonomes actuellement). On observe un décrochement du nombre de sites actifs en 2020 dû à une mise à jour des données (arrêt de certains sites suite à la période COVID).

Points de vigilance

- Les changements de comportement sont difficilement évaluable.
- Les études sont longues à mener, et les investissements seront effectués sur

plusieurs années.

- Les consignes de filière REP demandent un temps de compréhension pour les usagers.
- Les locaux réemploi demandent à être mieux connus.
- Les pratiques quant à l'usage des déchets verts au jardin sont encore à faire évoluer, pour considérer ses déchets comme une ressource et les utiliser chez soi.
- Le compostage ne peut être réalisé partout : il nécessite un espace adapté, un ou plusieurs référents de site formés, de l'affichage réglementaire, un apport en matière sèche pérenne et anticipé. Ces prérequis freinent le déploiement.
- La mise en œuvre du tri à la source des biodéchets a impulsé une forte demande de composteurs au niveau national, les délais de livraison se sont donc considérablement allongés.
- Aucune infrastructure de traitement pour collecter du biodéchet sur notre territoire.
- Le déploiement des sites de compostage sur un territoire aussi vaste demande du personnel supplémentaire

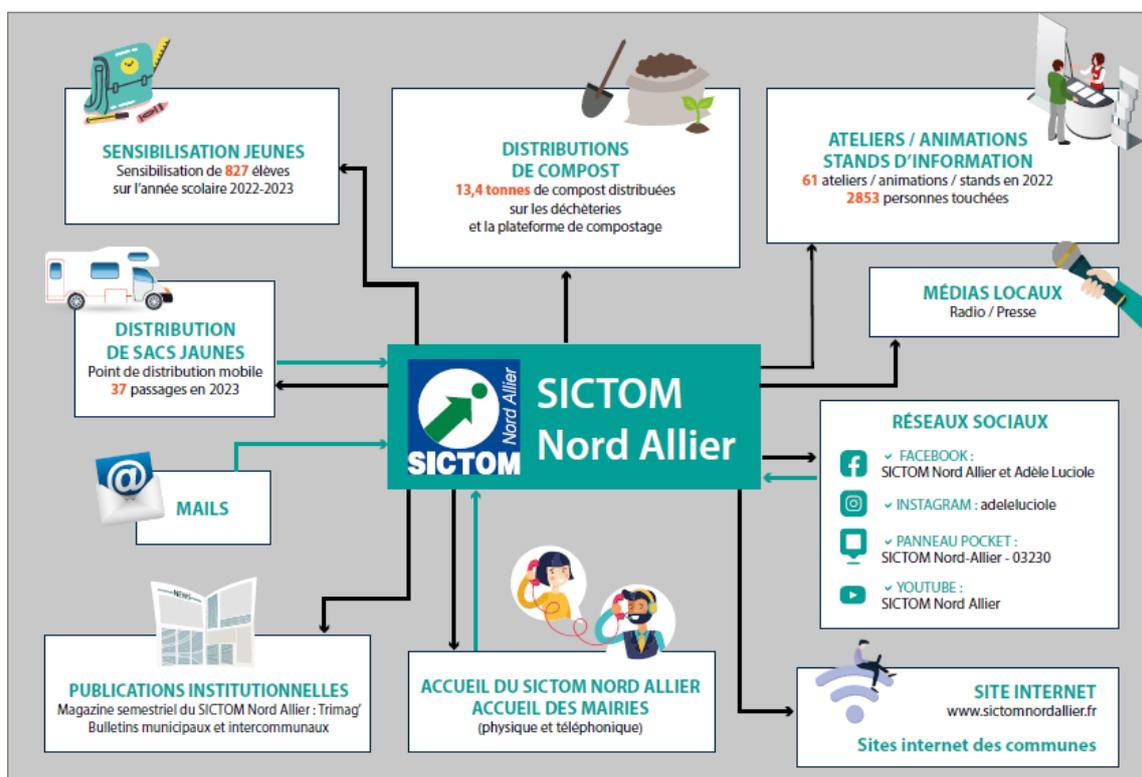
Leviers d'action

- Les études et projets en cours permettront d'optimiser le service public de gestion des déchets, et d'inciter à la prévention.
- Grâce aux nouvelles filières REP, les objets sont mieux triés et valorisés.
- De nouveaux locaux réemploi verront le jour prochainement dans d'autres déchèteries, et de plus et plus de partenaires se manifestent pour donner une seconde vie à ces objets.
- La loi AGECL et sa diffusion médiatique a incité de nombreux ménages, associations, entreprises, établissements publics, etc. à s'engager dans la pratique du compostage.
- Sortir les biodéchets des ordures ménagères permettrait de réduire de 30 % les déchets envoyés à l'UVEOM de Bayet.
- La thématique du biodéchet fait également écho à la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi la gestion des déchets verts au jardin

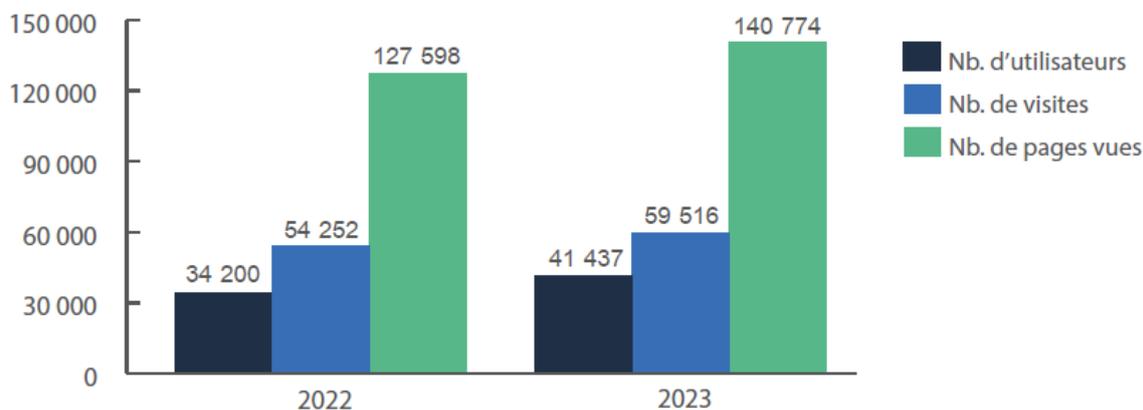
Continuer et développer des actions de sensibilisation



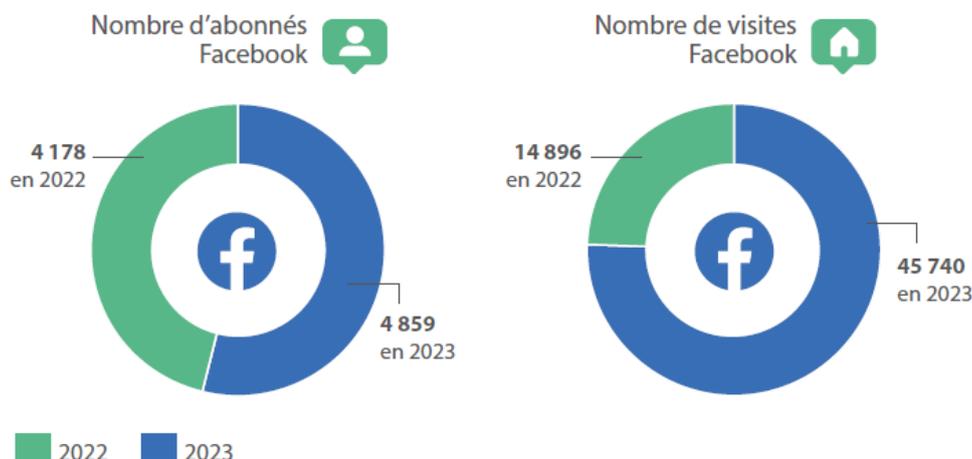
En amont des actions de réduction des déchets évoquées précédemment, une grande partie de la réussite de cet objectif est avant tout de sensibiliser et d'informer pour réduire au maximum la quantité de déchets générés chaque année sur le territoire. En ce sens, le SICTOM Nord Allier dispose de plusieurs outils de communication comme le site internet, le magazine « TriMag » ou encore les réseaux sociaux (Facebook et Instagram Adèle Luciole), l'application PanneauPocket, les signatures mails BoostMyMail et la chaîne Youtube. L'animateur intervient également dans le cadre scolaire en proposant des animations ludiques sur le tri, le compostage, etc. Ci-dessous des exemples, des statistiques de certains outils de communication/information issus du rapport annuel d'activité 2023.



STATISTIQUES GOOGLE ANALYTICS SUR 2022 ET 2023



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS ET DU NOMBRE DE VISITES ENTRE 2022 ET 2023



De plus, le SICTOM Nord Allier poursuit ses conventions de partenariat à destination des établissements publics et privés (mise à disposition de matériels, d'affichages, conseils pour réduire et mieux trier), soutient le tri lors d'événements grâce à sa convention « prêt de matériel », et répond présent aux sollicitations des acteurs locaux lors de manifestations permettant de communiquer à destination du grand public sur l'importance de réduire les déchets.

Points de vigilance

- COVID en 2020 a stoppé les animations prévues en présentiel et a considérablement freiné la dynamique qui s'était installée les années précédentes.
- Le service communication est composé de 6 agents, et ne peut, par conséquent, pas répondre à l'ensemble des sollicitations.
- Les animations extérieures touchent souvent des personnes déjà sensibles à la thématique.
- Le contexte économique restreint les capacités financières de nombreux acteurs, et engendre même parfois l'arrêt de certains projets ou la fermeture d'établissements partenaires

Leviers d'action

- En 2019, de nombreuses animations ont été menées pour l'extension des consignes de tri liée à la mise en service du nouveau Centre de tri départemental (Allier Tri).
- Un territoire riche en initiatives et partenariats.
- L'évolution des réglementations interrogent les habitants, qui sont demandeurs d'informations.
- La médiatisation des enjeux environnementaux pousse des habitants à s'approprier de nouvelles pratiques.

Perspectives

Le PLPDMA 2019-2024 du Sictom Nord Allier se termine. Un bilan sera fait en 2025 et le nouveau PLPDMA 2025-2030 sera lancé avec un diagnostic de territoire et plans d'actions. Ce nouveau PLPDMA prendra en compte les résultats de l'étude d'optimisation, les 2 études départementales en cours, les objectifs Européens, nationaux et régionaux à atteindre d'ici 2030.

SICTOM SUD-ALLIER



Créé le 20 avril 1978 à Bayet, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Allier (SICTOM Sud-Allier) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Par délégation des Communautés de communes et Communauté d'agglomération, le syndicat gère la production de déchets de 149 communes adhérentes.

Réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA)



Véritable document stratégique, le PLPDMA a pour objectif de définir différentes mesures afin de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés d'un territoire donné. D'une durée de 6 ans, ce document devrait être validé courant 2024.

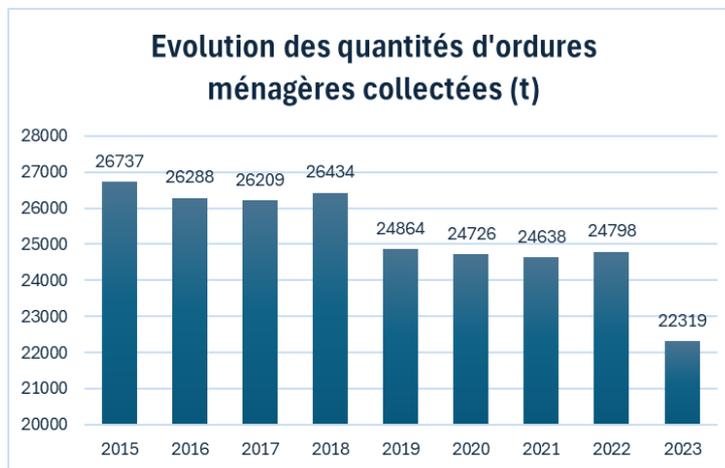
Même si, à l'adoption des PCAET, ce document était en cours d'élaboration, cela n'a empêché en rien la bonne mise en œuvre de différentes actions en faveur de la réduction des déchets. En effet, le SICTOM accompagne les usagers de son territoire sur différentes thématiques :

- Le compostage : 1 082 composteurs individuels ont été distribués entre 2021 et 2022. Sur la même période, 9 sites de compostage partagé supplémentaires ont été mis en place. En 2023, le SICTOM a mis à la disposition des particuliers des kits de compostage, de manière gratuite, afin d'inciter le déploiement de cette pratique. L'opération a bien fonctionné, car c'est plus de 9 000 composteurs qui ont été distribués. L'opération sera reconduite en 2024. Concernant les sites de compostage partagé, avec l'ajout de 15 sites supplémentaires en 2023, le territoire compte un total de 24 sites de compostage partagé et 130 sites de compostage en établissements actifs.
- Toujours dans l'objectif d'améliorer le tri à la source des biodéchets, des bornes de tri dédiées aux biodéchets ainsi que des composteurs mécaniques sont également en cours d'installation dans les communes les plus urbaines et en déchetteries.
- La gestion des déchets verts : Le SICTOM Sud-Allier a procédé à l'achat de deux broyeurs à végétaux qui ont été mis à la disposition de ses communes adhérentes depuis 2022. L'objectif de ces broyeurs est d'éviter des trajets supplémentaires en déchetterie pour les communes, mais aussi de réduire les coûts de gestion des déchets verts pour le SICTOM.
- Le jardinage 0 déchets : Avec l'aide d'associations locales comme les Jardiniers du Bourbonnais et les Amis des Arbres, le SICTOM poursuit des actions de sensibilisation pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins.
- Le gaspillage alimentaire : le SICTOM poursuit l'accompagnement de différents partenaires (associations, établissements scolaires, ...) engagés dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire.
- Le réemploi : afin de sensibiliser les usagers à la réparation, des Repair Cafés continuent d'être organisés avec le Fablab de Lapalisse, le Fablab de Vichy

ainsi que l'Ecocentre de Varennes-sur-Allier. Entre 2021 et 2023, ce sont 8 Repair Cafés qui ont été organisés sur le territoire.

Un partenariat avec la recyclerie de Cusset a permis la mise en place de box réemploi au sein de plusieurs déchetteries. L'objectif à terme, serait d'équiper l'ensemble des déchetteries du territoire du SICTOM avec ces box réemploi. De plus, une fois par an, des stands réemplois sont organisés au sein des déchetteries.

Différentes actions de sensibilisation se poursuivent et ont été renforcées grâce à la mise en service en décembre 2022 d'un nouveau site internet qui permet de mettre en ligne un certain nombre de ressources (guides de bonnes pratiques, etc.). De plus, différents canaux sont utilisés pour toucher le plus grand nombre tels que la page Facebook, l'application Panneau Pocket, Intramuros, etc.



Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Les communes sont de bons relais

Autres actions

Une étude d'optimisation est actuellement menée dont la conclusion est attendue pour mi-2024. Cette étude, menée sur l'ensemble des services du SICTOM a pour objectif d'optimiser la gestion des déchets à plusieurs échelles (fréquences de collectes, création de nouveaux services, etc.)

Perspectives

Une réflexion est menée afin de mettre en place un centre de traitement départemental des déchets, qui aura pour objectif d'incinérer les ordures ménagères de l'ensemble du territoire.



SMEA

Le SMEA, créé en 1992 en réponse aux sécheresses récurrentes de 1976, 1982 et 1986, est une entité territoriale chargée d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans le département de l'Allier. À l'initiative du Conseil Général et des collectivités distributrices d'eau potable locales, le SMEA coordonne la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités pour garantir cet approvisionnement. Depuis sa création, le SMEA a concrétisé près de 400 kilomètres de canalisations, une quinzaine d'ouvrages ainsi que des puits de captage dans tout le département.

Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable



Depuis la mise en œuvre du PCAET, le SMEA a continué ses efforts pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de l'Allier.

Dans le but de garantir la disponibilité de la ressource en eau pour le Val de Cher, qui reste une zone sensible du département en raison de sa ressource en eau limitée, le SMEA a lancé la construction d'une interconnexion visant à transférer les excédents d'eau du Syndicat Nord Allier et de la ville de Moulins vers le Val de Cher.

Cette interconnexion, baptisée "Veine nord", comprend environ 90 kilomètres de canalisations. Les travaux ont débuté en 2022, se concentrant d'abord sur l'installation des ouvrages annexes, comme le réservoir surélevé de Villefranche-d'Allier. La première phase des travaux de raccordement de ces infrastructures a débuté en 2023, couvrant la portion entre Autry-Issards et Noyant d'Allier, pour un budget estimé à environ 12 millions d'euros. Les travaux devraient s'étendre sur la période 2024/2025.

Toujours dans la perspective de pallier le déficit en eau dans le Val de Cher, le SMEA a entrepris une étude prospective pour localiser des nappes phréatiques dans la Forêt de Tronçais. En 2023, un bureau d'études a été désigné et deux forages de reconnaissance ont été réalisés. Sur ces deux forages l'un a donné des résultats satisfaisants. Le SMEA prévoit d'exploiter ce forage et de poursuivre les recherches dans le secteur de la Forêt de Tronçais, qui présente un potentiel hydrique intéressant.

La nécessité de remédier au déficit en eau dans le Val de Cher est indéniable, mais il est tout aussi crucial de réduire les prélèvements sur la rivière Allier pour préserver la ressource. C'est dans cette optique que le SMEA a choisi de procéder à l'extension la station de pompage et de traitement de Mazerier, qui puise dans la rivière Sioule. Après une phase d'étude, les travaux devraient débuter en 2024 en vue d'une mise en service programmée pour 2026.

Points de vigilance

- Difficultés techniques : effectuer des prélèvements sur des cours d'eau changeants, susceptibles de dévier des points de prélèvement ou, inversement, d'éroder les berges et endommager les installations de prélèvement

Leviers d'action

- Identification de nouvelles ressources fiables

Autres actions

Filière chanvre

Dans le cadre du « contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier », le SMEA et la Chambre d'Agriculture ont mandaté, en 2021, un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement de cultures à bas niveau d'impacts. La culture du chanvre a émergé comme une piste prometteuse. Le SMEA a donc mis en place des temps d'échanges pour accompagner la structuration de cette filière sur le territoire.

Soutien à un département limitrophe : la Creuse

Devant la double menace de pénurie d'eau, due à la sécheresse, et de qualité altérée par des niveaux de radioactivité dépassant les normes, la Creuse a demandé l'assistance du SMEA, qui a répondu favorablement par solidarité. Ainsi, dès cette année 2024, le SMEA devrait acheminer de l'eau du département de l'Allier vers l'est de la Creuse grâce à son réseau d'interconnexion.

Perspectives

Le SMEA a entrepris un projet visant à garantir l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, qui dépend principalement de la rivière Allier. Cette dépendance expose le territoire à divers risques, tels que la pollution. Pour remédier à cette vulnérabilité, le SMEA a démarré en 2024 des travaux visant à établir une liaison entre le réservoir de Saint-Félix et celui de Vichy. Cette démarche permettra à Vichy Communauté d'être secourue en cas de besoin par le Val d'Allier à partir de Saint-Félix.

De plus, une analyse prospective des zones d'Avrilly et de Luneau a confirmé la possibilité d'installer de nouveaux puits de captage pour renforcer les ressources existantes en prélevant de l'eau dans la Loire. À long terme, ces deux puits joueront également un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, car une interconnexion acheminera l'eau de ces puits vers l'agglomération.

SOUDICY



L'association Soudicy s'est créée en 2018 afin de proposer une solution pour soutenir l'économie locale (en promouvant l'achat dans les commerces de proximité et les achats entre professionnels du territoire) et enclencher une réflexion sur de nouveaux modèles économiques. Une monnaie locale du même nom a ainsi pu être créée et est distribuée sur l'ensemble du département.

Développer la monnaie locale « Le Soudicy »



L'objectif principal de l'association est de faire connaître et de développer l'usage de la monnaie locale « Le Soudicy » sur le département de l'Allier. Cela passe par la pérennisation de l'utilisation de la monnaie par des premiers utilisateurs mais aussi par de la communication et de la sensibilisation pour intégrer de nouveaux utilisateurs.

Entre 2021 et 2024, l'association Soudicy a cumulé plus de 1000 adhérents particuliers différents et plus de 200 professionnels. Début 2024 ce sont 100 professionnels et 250 particuliers à jour de cotisation qui composent le réseau d'utilisateur/trices réguliers.

Des moments d'échange et de sensibilisation sur l'utilisation de cette monnaie locale sont organisés tous les ans, via des rencontres pour les adhérents, des temps d'information sur des marchés ou dans des associations locales, etc. Depuis 2021, ce sont en moyenne 80 tables d'information par an qui ont été organisées. En 2023, il y eu 4 réunions publiques et depuis 2024 des rencontres pros se développent sur tout le département. Une lettre d'information mensuelle est envoyée à plus de 1300 personnes. Depuis 2021, l'association est présente sur le festival de musique HADRA et participe activement de la mise en valeur du local.

Points de vigilance

- Nombre encore trop restreint de professionnels et de particuliers utilisateurs.
- Manque de soutien des collectivités locales et territoriales.
- L'activité repose quasi exclusivement sur les bénévoles

Leviers d'action

- Perspectives d'évolutions très importantes.
- Partenariats en cours avec des acteurs du territoire variés : alimentation, insertion, économie locale

Autres actions

En juin 2024, l'association a fêté ses 5 ans. Cela a été l'occasion de renforcer le partenariat et l'ancrage sur le territoire au travers de 6 rendez-vous coorganisés sur tout le département. La communication auprès du grand public a permis aussi de faire savoir que l'association est toujours présente et active.

Perspectives

Poursuivre le développement du nombre d'adhérents, ainsi que la circulation de la monnaie locale en s'appuyant sur des dynamiques partenariales autour de projets structurants : transition écologique, économie locale, souveraineté alimentaire.

SYMBIOSE ALLIER



Créée en 2015, l'association Symbiose Allier agit dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture. L'objectif de cette association est de travailler à la protection de l'environnement, par l'observation, par l'expérimentation, par la promotion et par la diffusion d'actions concrètes portées par l'ensemble des acteurs du monde rural.

Favoriser les couverts végétaux en vigne



Cette action concerne le travail initié par Symbiose Allier sur l'expérimentation d'implantation de couverts végétaux en inter-rang des vignes. Entre 2021 et 2023, un protocole de suivi a pu être développé avec la mise en place d'une expérimentation sur une parcelle de 7ha. La communication sur cette expérimentation a été principalement réalisée auprès des exploitants agricoles lors de visites de la parcelle test et via des publications sur les réseaux sociaux. L'action en tant que telle est actuellement terminée. Cependant, les échanges enclenchés entre viticulteurs grâce à cette action vont perdurer et alimenter les réflexions sur l'installation de couverts végétaux. Par exemple, une exploitation a indiqué vouloir mettre en place ces couverts végétaux sur 2024 et des réflexions pour de l'achat groupé entre viticulteurs de semences pour les couverts sont enclenchées.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Autres actions

L'action que l'on retrouve dans les PCAET est amenée à évoluer dans les années à venir pour s'adapter aux services développés. Ainsi, une fiche pourrait être dédiée aux services proposés par Symbiose Allier, à savoir :

- Actions sur les haies : des plantations et de la communication sont principalement réalisées. L'objectif est de contribuer au développement de la haie et à l'évolution des pratiques de gestion. Des actions de conseils et d'accompagnement technique peuvent aussi être proposées aux communes, avec l'appui du consortium (Symbiose, Mission Haie et Fédération de Chasse).
- Compensation RCEA : Symbiose Allier est gestionnaire de deux sites de compensation environnementale et accompagne les autres gestionnaires sur les sites où une activité agricole est présente.
- Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) : 27 exploitations agricoles sont accompagnées pour observer la biodiversité auxiliaire des cultures au sein des parcelles. Cette action a aussi permis de mettre en place un

protocole chauve-souris pour du suivi de colonies. Ce programme est aussi déployé en lien avec le CEN dans le cadre des ABC inter communaux.

- Agrifaune : 2023 est la dernière année de ce programme. Des tests sont faits sur de nouveaux mélanges avec des espèces en plantation spontanée. Des suivis entomologiques et suivis des pollinisateurs sont aussi réalisés.
- Action étangs agricoles : ce projet va permettre de suivre, sur 5 ans, 3 retenues collinaires à vocation agricole (2 déjà existantes et 1 qui va être créée). L'objectif est d'étudier la biodiversité à proximité de ces retenues afin d'observer comment la biodiversité peut coloniser les abords de ces milieux. C'est un projet d'amélioration des connaissances, financé sur des fonds FEDER et par le Conseil départemental, en partenariat avec l'université d'Orléans sur les problématiques d'hydrologie. Ce projet devrait permettre d'identifier les bonnes pratiques et ainsi rédiger des préconisations sur la création et la gestion de ce type de retenues pour optimiser l'installation de la biodiversité.
- Concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours : toujours en cours. La session 2023 s'est déroulée à Marcillat en Combrailles. En 2024, le concours se concentrera sur des exploitations ovines du bocage bourbonnais.
- PNA Papillons des marais : le projet est clos en 2023 puisqu'il était financé sur 2 ans. Il a permis de sensibiliser les acteurs agricoles aux zones humides présentes sur les fermes.

Perspectives

Symbiose Allier souhaite travailler dans les années à venir sur différents sujets comme :

- Le paiement des services environnementaux : la thématique reste intéressante pour Symbiose Allier mais semble complexe à mettre en place pour le moment.
- Les projets agrivoltaïques : Symbiose se positionne pour être un acteur dans le cadre de l'élaboration de projets agrivoltaïques pour apporter une expertise environnementale et agricole.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE DE L'ALLIER (SDE03)



Réunissant toutes les communes et intercommunalités du département de l'Allier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Ses principales missions sont la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge électrique. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie et plus récemment un accompagnement des territoires dans le cadre de leurs PCAET.

Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités



Objectifs de l'action

Maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public des 313 communes adhérentes de l'Allier (hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset), le SDE03 a pour ambition de renouveler 100% des luminaires de plus de 100 Watt, dont 75% des plus énergivores dans les 5 ans à venir. Le remplacement LED permet de réduire de moitié voire de 2/3 les consommations énergétiques du parc d'éclairage public. Fin 2023, 50% du parc d'éclairage public géré par le SDE03 a moins de 10 ans. Le SDE03 met également en place des horloges astronomiques permettant la maîtrise de la durée de fonctionnement.

Résultats : analyse des données 2019 – 2022 (source SDE03)

Le SDE03 ayant subi une cyberattaque en 2023, les données pour cette année n'ont pas encore pu être mises à jour. Le graphe ci-dessous indique que le pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public augmente tous les ans :

- + 3,9% en 2019
- + 1,4% en 2020 (faible évolution en raison de la pandémie de COVID)
- + 5% en 2021
- + 11,7% en 2022

De même, la part de luminaires LED dans le parc du SDE03 augmente progressivement chaque année, passant de 15,7% en 2019 à 25,9% en 2022 (puis 34,8% en 2023 (estimation)).

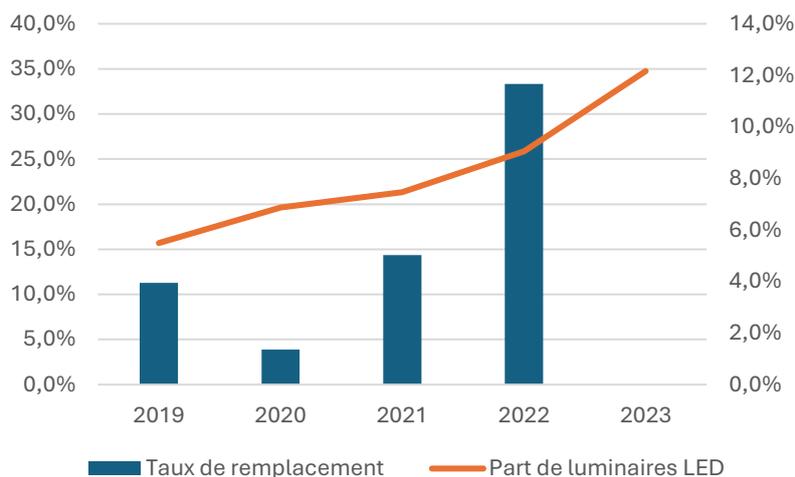


Figure 42 : Renouvellement et part totale de luminaires LED du parc du SDE03 en %. Source : SDE 03

Le graphe ci-dessous présente la puissance installée sur la totalité des EPCI de l'Allier (y compris les quelques communes du Grand Charolais mais hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset) qui est passée, grâce à l'installation de matériel plus performant, de 5 872 kW en 2019 à 5 178 kW en 2023, soit une baisse globale de 11,8% de la puissance installée.

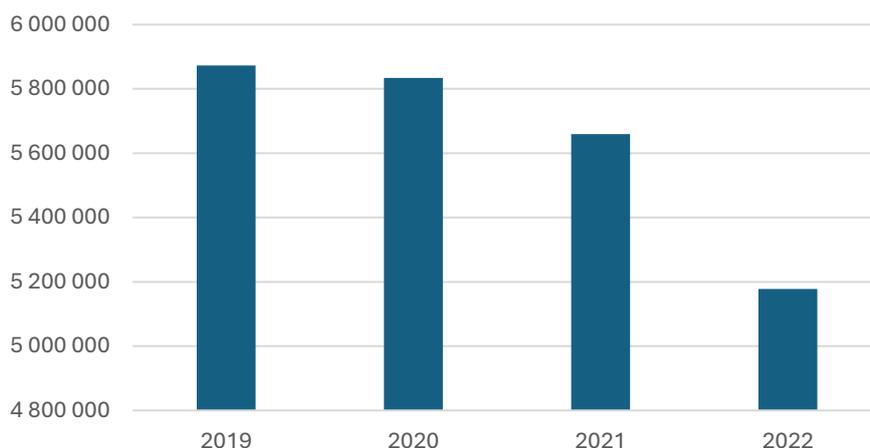


Figure 43 : Somme des puissances installées sur l'ensemble du parc du SDE03 en W. Source : SDE 03

L'ensemble des communes de l'Allier ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 03 s'est engagé dans l'extinction nocturne de l'éclairage public. En 2022, et particulièrement en raison de la crise énergétique, une grande partie des communes a réduit la durée d'éclairage nocturne. La réduction de la durée d'éclairage nocturne couplée au renouvellement des foyers en LED a permis à l'échelle de l'Allier une économie de 47,7% sur les kWh consommés, et de 38,1% sur les montants TTC des consommations liées à l'éclairage public (12 758 343 kWh consommés en 2019 à 6 669 544 kWh consommés en 2023).

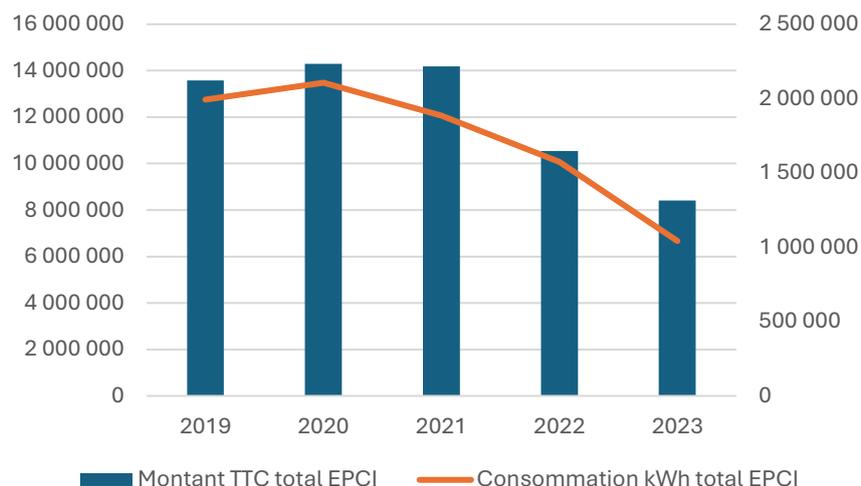


Figure 44 : Somme des factures énergétiques (en €) et des consommations (en kWh) sur l'ensemble du parc du SDE03. Source : SDE 03

Points de vigilance

- La cyberattaque de 2023 n'a pas permis encore de récupérer les données liées à la fiche action

Leviers d'action

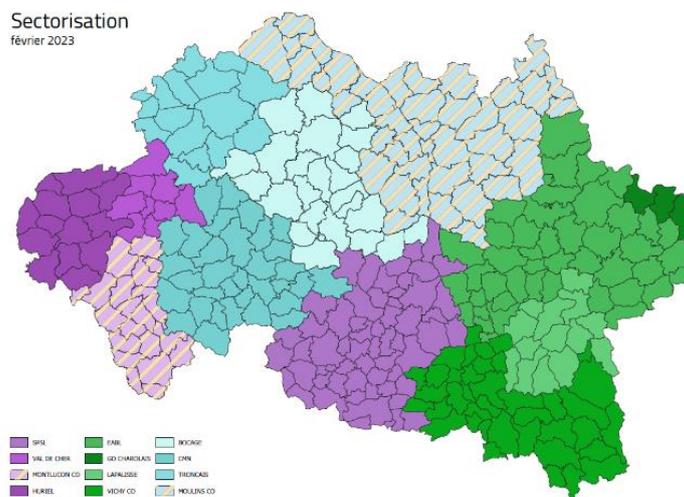
- Les crises économiques subies par les territoires ont entraîné une forte demande sur les changements de pratiques concernant l'éclairage nocturne

Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux



Objectifs de l'action

Le service énergie du SDE03 est doté d'une équipe de 3 chargés de mission à la maîtrise de l'énergie et à la sobriété énergétique territorialisés (cf carte ci-dessous) qui propose un accompagnement auprès des communes et intercommunalités du département permettant l'étude et/ou la réalisation de projets de travaux, à travers des conseils d'orientations énergétiques (amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics) et la réalisation d'études d'opportunités pour des projets de chaufferie bois et de solaire photovoltaïque en autoconsommation. Ces conseils comprennent des préconisations techniques (gestion, utilisation, rénovation, etc.) ainsi que des orientations vers des financements mobilisables.



Point sur les indicateurs et données disponibles

Les indicateurs identifiés en 2020 lors de la rédaction de la fiche action ont été étoffés au cours de l'année 2022, en concertation avec les agents économes de flux de Moulins Communauté et Montluçon Communauté, pour une meilleure cohérence avec les missions effectuées et les données disponibles. Il sera possible au terme du PCAET d'avoir un bilan sur 6 années d'accompagnement à travers :

- Une estimation du coût des travaux de rénovation préconisés et réalisés (en €)
- Les économies d'énergies potentiellement réalisables pour des travaux de maîtrise de l'énergie et réalisées (en KWh/an)
- L'équivalence tonnes de CO₂ potentiellement évités (en tCO₂e/an)
- Les consommations énergétiques annuelles des communes (GWh/an)

A ce jour, ces données ne sont pas disponibles pour les premières années de mise en place mais seront récoltées lors de la seconde période 2024-2027.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Toutefois, il est possible d'analyser l'efficacité de l'action à travers le nombre de communes qui ont fait l'objet d'un accompagnement, ainsi que le nombre de bâtiments que cela concerne.

L'équipe Maîtrise de l'énergie (MDE) du pôle énergie a donc pu visiter sur 3 ans 245 communes et intercommunalités. La dynamique de visite était soutenue en 2021 (110 communes et intercommunalités pour 144 déplacements sur site) puis à

ralenti en 2022 (65 communes et intercommunalités pour 84 déplacements sur site) et 2023 (70 communes et intercommunalités pour 82 déplacements sur site).

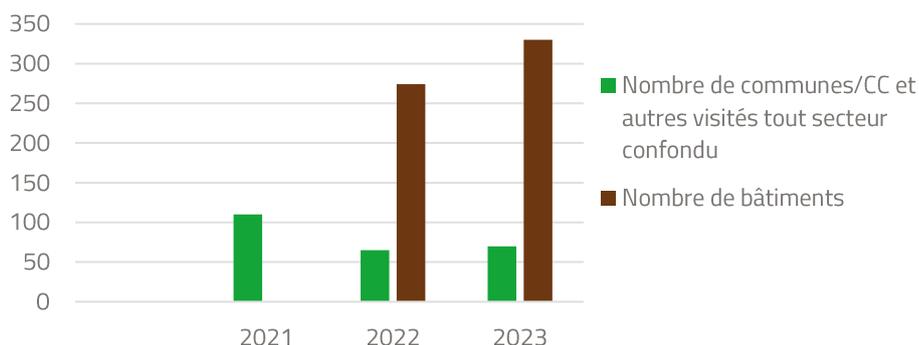


Figure 45 : Nombre de communes/CC visitées et nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une étude par an. Source : SDE03

Pour autant, le nombre de bâtiments visités et ayant fait l'objet de conseils d'orientations énergétiques augmente (274 bâtiments en 2022 et jusqu'à 330 bâtiments en 2023), traduisant une volonté de démarche globale de rénovation/amélioration des performances énergétiques de la part des communes. Les visites précédant 2021 consistaient en grande majorité à un déplacement pour un bâtiment (mairie, salle des fêtes ou école communale). Cet élargissement vers une vision plus globale de la part des communes s'explique notamment par la crise énergétique de 2022 qui a poussé la réflexion des communes vers des actions de MDE.

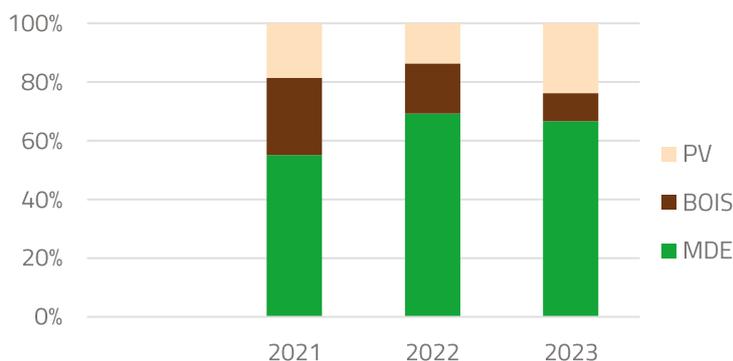


Figure 46 : Nature des études en % par an. Source : SDE03

Concernant la nature des études demandées, on retrouve majoritairement la maîtrise de l'énergie, en forte hausse au fil du temps. La plus forte demande sur des projets de chaufferie bois en 2021 est liée à l'AMI bois lancé en septembre 2020 avec une majorité des visites sur début 2021. Avec la nouvelle démarche lancée en 2023 par le SDE03 sur l'étude des projets photovoltaïques en autoconsommation collective, le PV reprend une part importante dans l'ensemble des études demandées par les communes.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti



Objectifs de l'action

Le but de cette action était de proposer aux 317 communes et aux 11 intercommunalités de l'Allier un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation d'efficacité énergétique effectués sur leur patrimoine bâti et rentrant dans le cadre réglementaire. Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Ainsi, le SDE03 a contractualisé avec un prestataire pour le montage et la valorisation de ces CEE, et se propose d'être l'intermédiaire à la disposition des collectivités qui le souhaitent.

Point sur les indicateurs et données disponibles

Il ne s'agit ici que des CEE valorisés par l'intermédiaire du SDE03 (les CEE valorisés directement par les collectivités ne sont donc pas comptabilisés dans ce bilan). Les indicateurs définis dans la fiche action ont été réajustés afin d'être en meilleure cohérence avec les données disponibles à savoir :

- Le nombre de dossiers.
- Les montants valorisés en MWh cumac et leur équivalence en euros.

A noter qu'il est particulièrement difficile de dater une opération de CEE : il existe en effet un certain délai entre la date de la demande et l'octroiement des financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

A l'heure actuelle, 11 dossiers d'opération de valorisation de CEE sont terminés ou en cours pour la période 2021-2023 :

- Opérations terminées : 5 opérations de valorisation de CEE pour le compte des communes et intercommunalités se montant à 4 579 MWh cumac pour un équivalent de 29 761,73€.
- Opérations en cours : 6 opérations de valorisation de CEE sont encore en cours de traitement et seront terminées en cours d'année 2024, pour un total de 12 603 MWh cumac, correspondant à un montant de 68 736,60 €.

Points de vigilance

- Complexité de la procédure administrative et technique de valorisation

Leviers d'action

- Un assouplissement des règles au niveau national permettrait de faciliter la valorisation de ces CEE

Perspectives

Le dispositif de valorisation des CEE perdure via le SDE03 qui poursuit la contractualisation avec un prestataire afin de continuer de proposer ce service aux communes et intercommunalités demandeuses.

Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics*

*non retenue dans le cadre du PCAET du Bocage Bourbonnais



Cette fiche avait été intégrée dans la démarche PCAET, avec pour objectif d'aider les communes et intercommunalités à réaliser des économies d'énergie, notamment par l'isolation des combles perdus, pouvant représenter jusqu'à 30 % des déperditions thermiques d'un bâtiment. Cependant, l'accompagnement proposé par le SDE03 a évolué.

Évolution du Programme avec BAPAURA

En septembre 2020, le SDE03 s'est engagé pour trois ans dans le programme BAPAURA, une initiative européenne financée par Horizon 2020 et coordonnée au niveau régional par l'ADEME et AuRA-EE. Ce programme avait pour objectif d'accompagner les communes de manière plus globale en levant les obstacles à la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux.

Boîte à Outils développée

Dans ce contexte, le SDE03 et les autres structures d'accompagnement régionales, partenaires du projet, ont développé une boîte à outils visant à :

- Simplifier le montage financier des travaux
- Garantir un accompagnement technique (choix des travaux, montage financier, mobilisation des aides, etc.)

Résultats

- 7 communes accompagnées
- 11 projets réalisés concernant des écoles, mairies, salles polyvalentes, etc.
- Variété de travaux : Isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur, etc.
- En moyenne 63 % d'économies d'énergie avec des gains allant de 41 % à 82 %. Pour rappel, chaque projet devait atteindre un objectif minimum de 30 % d'économies d'énergie.

Continuité avec le Projet BAOBAP

Suite aux succès des trois années, le projet BAOBAP a pris la relève, financé par le programme européen LIFE pour la période de septembre 2023 à août 2026.

- Engagement du SDE03 : Continuer d'accompagner les petites communes dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en élaborant un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE),
- Objectifs du SDIE :
 - o Fournir des conseils sur l'efficacité énergétique
 - o Élargir le soutien aux communes pour englober d'autres aspects tels que l'accessibilité, le coût d'entretien des bâtiments, etc.

De plus, il s'agit de soutenir concrètement la mise en œuvre des rénovations, y compris la réalisation de cahiers des charges et l'établissement de partenariats.

Points de vigilance

- Mobilisation des aides : l'obtention et la gestion des aides financières (CEE, subventions, prêts, etc.) peuvent être perçues comme un processus lourd et compliqué pour des communes de cette taille.
- Disponibilité des ressources : les ressources financières et humaines limitées peuvent freiner la mise en œuvre des projets.
- Choix des travaux : la diversité des travaux à réaliser (isolation,

remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur) nécessite une expertise technique pointue.

- Sensibilisation et motivation : certaines communes peuvent manquer de motivation ou de sensibilisation à l'importance des économies d'énergie et des rénovations nécessaires.
- Priorisation des projets : les projets d'efficacité énergétique peuvent être perçus comme moins prioritaires par rapport à d'autres besoins communaux urgents

Leviers d'action

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : fournir un soutien technique et administratif aux communes pour le choix des travaux, le montage financier, et la mobilisation des aides.
- Boîte à outils : utilisation d'une boîte à outils développée par SDE03 et ses partenaires pour simplifier et structurer les projets de rénovation énergétique.
- Programme européen : financement par des programmes européens (Horizon 2020, LIFE) offrant un soutien financier significatif.
- Subventions et aides locales : accès aux subventions et aides proposées par l'Etat (dont ADEME) et le Conseil Départementale.
- Réseau régional : collaboration avec des structures régionales et des partenaires pour partager les connaissances et les bonnes pratiques

Perspectives

- **Améliorer la communication des résultats** : Publier des rapports détaillant les résultats des projets réalisés, incluant les pourcentages d'économies d'énergie, les améliorations de confort, et les réductions des coûts de fonctionnement.
- **Essaimer et inspirer les autres communes à s'engager dans des projets de rénovation énergétique** : En permettant aux élus et techniciens de voir et d'entendre, par le partage d'expérience, les résultats concrets des rénovations (économies d'énergie, amélioration du confort, valorisation du patrimoine).

Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département



Objectifs de l'action

Dans le but de promouvoir et aider au déploiement des EnR au sein des bâtiments publics, le SDE03 a signé en 2020 une convention d'animation du programme « Fonds Chaleur » porté par l'ADEME ainsi qu'une convention de délégation de financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Le service énergie du SDE03 a pu accompagner les communes dans leur projet de maîtrise de l'énergie comprenant des projets de chaufferie bois. Au total, 14 chaufferies ont été accompagnées dont 11 à granulés et 3 à plaquettes :

- 2021 : accompagnement de 8 chaufferies
- 2022 : accompagnement de 6 chaufferies

La réalisation de ces 14 chaufferies permet la production annuelle de plus de 2,75 GWh et a permis l'évitement de 677,9 teqCO² sur 2 ans. Le tableau ci-dessous synthétise les données sur 2021 et 2022 :

Année	Nombre de chaufferies biomasse	Production EnR (utile - MWh/an)	Puissance chaufferie (kW)	Coût d'investissement (k€HT)	Aide ADEME (k€)	Autre aide (k€)	GES évités (teqCO ₂)
2021	8	1597	1155	1548	366	738	335,17
2022	6	1152	664	1461	453	535	342,62

Au 31 décembre 2022, le COT a pu être prolongé de 1 an et s'est terminé au 31 décembre 2023. Un nouveau programme Fonds Chaleur de l'ADEME, intitulé Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), fait l'objet d'une nouvelle convention d'animation et de délégation de financement avec le SDE03 : cette nouvelle appellation n'entraîne aucun changement d'objectifs et a vocation à poursuivre la dynamique de développement des projets d'énergie renouvelable et de récupération. Jusqu'à présent réservé aux collectivités, ce nouveau CCR a une durée de 4 ans (2024-2028) et permet désormais d'accompagner les acteurs économiques privés.

Points de vigilance

- Les freins identifiés dans la fiche action mentionnaient alors l'approvisionnement en bois : cependant, suite à la structuration de la filière locale, ces freins sont levés

Leviers d'action

- L'importance du maintien des financements de l'ADEME et co-financements éventuels (nationaux ou locaux).

Perspectives

Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable qui s'annonce sur 2024 – 2028, des projets de réseaux de chaleur sont d'ores et déjà prévus à savoir l'extension du réseau de Cusset et 3 projets de réseau urbain en cours d'étude.

Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs



La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz peut permettre la cogénération ou être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel après traitement.

Soucieux de faciliter la transformation des projets en réalisations, le SDE 03 a pris l'initiative dès 2018 de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique, d'expérimentation et d'amélioration de l'acceptabilité du projet. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets agricoles. Cet accompagnement se fait via une avance remboursable : celle-ci représente 10% du montant de travaux avec un maximum de 2 000 000 € HT pris en compte, ce qui représente une avance de 200 000€ remboursable sur 7 ans. Les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience lors de visite ou en réalisant diverses communications.

Accompagnement du SDE03 sur la méthanisation agricole entre 2021 et 2023

Le SDE03 a pour objectif d'accompagner 4 méthaniseurs par an maximum. Entre 2021 et 2023, 7 projets ont pu bénéficier de cet accompagnement financier.

Points de vigilance

- Les projets de méthanisation sont des projets complexes qui demandent une expertise dans l'accompagnement, autant technique que financier.
- Cet accompagnement étant innovant, il peut être amené à évoluer pour tenir compte des apprentissages des premières années de mise en œuvre du dispositif

Leviers d'action

- Cet accompagnement financier rencontre un intérêt du côté des porteurs de projets. Il y a donc une pertinence à la maintenir.
- L'association MethAllier a été créée en 2022. Elle permet de fédérer les acteurs locaux et d'accompagner les nouveaux porteurs de projets.

Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier



Le bois énergie, principale source d'énergie renouvelable en France, est une ressource essentielle dans le département de l'Allier. Le SDE03 joue un rôle clé dans la promotion de cette filière, notamment auprès des collectivités locales, en les conseillant sur leurs choix de production d'énergie renouvelable. Il sensibilise et informe les maîtres d'ouvrage pour encourager l'émergence de projets de chaufferies bois sur le territoire.

Par l'intermédiaire de son Service Énergie, le SDE03 assiste également les communes en mettant à leur disposition des chargés de mission en sobriété énergétique. Ceux-ci effectuent des évaluations sur site pour établir des notes d'opportunité technico-économique, aidant ainsi les communes à décider de la construction de chaufferies biomasse. Les communes peuvent alors choisir de gérer le projet elles-mêmes avec le soutien technique du SDE03, ou de transférer la compétence au SDE03 pour une gestion complète.

Bilan des Installations (2021-2023)

- Nouvelles Installations : Entre 2021 et 2023, le SDE03 a mis en service trois nouvelles chaufferies biomasse : deux à granulés et une à plaquettes.
- Accompagnement en cours : Le SDE03 continue de soutenir un réseau de treize chaufferies mises en service avant 2021 (six à granulés et sept à plaquettes), ainsi que deux réseaux de chaleur à plaquettes à Cusset et Ébreuil. Le total des installations suivies atteint donc 18.

Gestion de l'Approvisionnement en Combustible

La sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois est également une priorité. Le SDE03 travaille à structurer cette chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité et la qualité du bois nécessaire au bon fonctionnement des installations.

- Quantités de Combustible : Pour alimenter les chaufferies entre 2021 et 2023, le SDE03 a requis 736 tonnes de granulés et 1730 tonnes de plaquettes.
- Fournisseurs Principaux : Les principaux fournisseurs de bois sont situés à Chevagnes, Yzeure, Louroux-de-Bouble, et Varennes-sur-Allier.

Promotion de la Filière

Afin de promouvoir au mieux la filière, le SDE03 s'efforce de fédérer les différents acteurs du territoire en organisant des moments d'échanges.

La première rencontre de ce type a eu lieu début 2024, réunissant divers acteurs tels que Fibois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, et des collectivités. L'objectif de cette journée était de favoriser les échanges et de définir de nouveaux leviers pour développer l'utilisation du bois énergie.

Points de vigilance

- Forte dépendance aux subventions
- Contexte énergétique instable
- Importance cruciale de l'approvisionnement en bois de qualité pour une exploitation optimale

Leviers d'action

- Les subventions disponibles (Fonds Chaleur, Fonds Vert, etc.).

Perspectives

Le SDE continue de soutenir la valorisation de la filière bois énergie, notamment par la mise en service de nouvelles chaufferies biomasse. Trois nouvelles chaufferies localisées à Saint-Pourçain-sur-Besbre, Ebreuil et Le Brethon seront mises en service courant 2024.

Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire



Objectif initial de la fiche

Cette fiche visait à lancer deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : l'un pour des chaufferies bois afin de remplacer d'anciennes chaudières (fioul ou gaz), et l'autre pour le développement de projets d'ombrières photovoltaïques, dans le but d'encourager et d'accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables.

Évolution due à la crise énergétique

Compte tenu des évolutions conjoncturelles liées à la crise énergétique, cette fiche a changé de dimension.

Renforcement de l'accompagnement

Le SDE03 a renforcé son accompagnement auprès des communes en mettant à leur disposition trois chargés de mission en sobriété énergétique. Ces chargés de mission réalisent des études d'opportunité complètes pour des projets de :

- Chaufferies bois.
- Solaire photovoltaïque.

Pour plus d'informations, consulter la fiche « Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux ».

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le SDE03 soutient le développement des énergies renouvelables sur le territoire en collaborant étroitement avec des structures telles que le conseil départemental. Par exemple, en 2023, le SDE03 a accompagné le Conseil départemental dans sa réflexion sur l'aménagement de parcs photovoltaïques sur du foncier public.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées.

Leviers d'action

- Sensibiliser les collectivités pour renforcer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, afin de massifier leur déploiement sur le territoire.

Réaliser un cadastre solaire départemental



L'énergie solaire photovoltaïque a été identifiée comme la principale source d'énergie renouvelable exploitable sur le territoire de l'Allier, en particulier dans le cadre du diagnostic climat air énergie. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les toitures. Cependant, pour tirer parti de cette ressource, il est essentiel d'impliquer activement la population et les entreprises possédant des bâtiments adaptés à l'installation de panneaux solaires.

Mise en place du cadastre solaire

Pour sensibiliser les propriétaires au potentiel de leurs toitures, les EPCI du département ont souhaité mettre à disposition de la population un cadastre solaire. Cet outil vise à fournir un premier niveau d'information telle que l'ensoleillement des toitures, la puissance installable potentielle, la production estimée, etc. Grâce à ces données, les utilisateurs peuvent avoir une vision claire du potentiel solaire de leur propriété et prendre des décisions éclairées pour passer à l'action.

Financement et Partenariat

Initialement portée par le Conseil Départemental, cette initiative a été intégralement financée et portée par le SDE03. Un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier permet de garantir une certaine sécurité et fiabilité des installateurs pour les usagers à travers une liste de professionnels labellisés RGE pour le Photovoltaïque.

Fonctionnement du Cadastre

Le cadastre est opérationnel et accessible à tous depuis début 2024. Concrètement, après avoir saisi l'adresse du bâtiment concerné et précisé l'usage des panneaux (production d'électricité ou d'eau chaude), un diagnostic est établi.

Communication et Sensibilisation

Une campagne de communication a accompagné le lancement de cet outil en ligne, comprenant un kit de communication distribué à chaque commune et intercommunalité, ainsi que des affichages placés sur les bus et abris-bus pour sensibiliser davantage la population à cette opportunité de transition énergétique.



Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées.

Leviers d'action

- L'outil favorise la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque et stimule ainsi l'apparition de projets
- Il est accessible à un large public, rendant cette démarche inclusive et accessible à tous.

Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables



Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) planifie les travaux nécessaires pour intégrer les énergies renouvelables au réseau électrique.

Mise en œuvre

Depuis le 15 février 2022, un nouveau S3REnR est en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, remplaçant les anciens schémas de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Pour le département de l'Allier

- Objectif : le S3REnR prévoit de sécuriser le raccordement de 1 000 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- Actions prévues : le renforcement du réseau actuel et la création de nouveaux postes sources, entre autres mesures.

Bilan fin 2023

- Puissance des projets EnR raccordés : estimée à 436 MW.
- Capacité d'accueil restante : 564 MW à attribuer au titre du S3REnR.

Projets en attente

- Estimation : 2 055 MW à divers stades de développement (réflexion, demande d'autorisation, etc.).

Défis

La puissance actuellement raccordée, ainsi que les projets en attente, illustrent une dynamique territoriale positive en matière de transition énergétique. Toutefois, pour concrétiser l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de renforcer les travaux sur les postes sources existants et de créer de nouveaux postes sources, avec comme points de vigilance :

- Le coût des travaux : Renforcement des postes sources existants et création de nouveaux postes sources sont coûteux.
- Puissance minimale nécessaire : Pour amortir les installations onéreuses, une puissance de raccordement minimale est requise.
- Délais de raccordement : Moyenne de 18 mois, notamment pour les grands projets comme les centrales au sol de plusieurs hectares.

Néanmoins, des initiatives telles que celle du Conseil départemental visant à aménager une dizaine de parcs photovoltaïques répartis par intercommunalité sur une superficie totale de 500 hectares, capables de produire 500 GWh, pourraient générer une production d'énergie suffisante pour justifier la création de nouveaux postes sources privés.

Points de vigilance

- Visibilité de la quantité de projets à raccorder.

Leviers d'action

- Stratégie politique clairement définie.

Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques



Afin de répondre aux objectifs nationaux mais aussi pour répondre à la tendance en hausse du nombre de véhicules électriques, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départementaux (SDE 03, Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et pour rendre un service aux usagers. Ainsi, dès 2015, un maillage de bornes de recharge a été réfléchi à l'échelle du département en visant une distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km.

Dans cet objectif, 76 bornes ont pu être réparties sur le territoire. L'objectif du SDE est donc de poursuivre le développement des bornes de recharges en déterminant des zones au cas par cas pour compléter le maillage existant et de prévoir une maintenance suffisante des bornes déjà installées. En parallèle, le SDE03 a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre (par exemple en modernisant le dispositif de paiement) et de renforcer la connaissance du réseau en communiquant via les sites des communes notamment.

Evolution de l'utilisation des bornes du réseau public

Entre 2021 et 2023, on observe les évolutions suivantes :

	2021	2023
Nombre de bornes de recharges	76	82
Nombre de sessions de recharge	16588	25883
Consommation des recharges en MWh	264,94	428,03

Le nombre de recharge et les consommations que cela représente ont augmenté de plus de 55% chacune alors que dans le même temps le nombre de bornes n'a augmenté que de 7%. On voit dans ces chiffres d'utilisation que les pratiques des conducteurs évoluent et que la place des véhicules électriques et l'utilisation des bornes de recharge public se confortent. Il est à noter que ce réseau public de bornes de recharge gérées par le SDE03 complète les bornes privées ouvertes au public (sur les parkings par exemple) qu'on estimait à 260 en fin 2023.

Le maillage des bornes, les besoins des territoires pour de nouvelles bornes et le fonctionnement général du réseau des bornes de recharge est formalisé dans le cadre du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) réalisé en 2022 par le SDE03 et les intercommunalités du département.

Points de vigilance

- La majorité des recharges de véhicules électriques se fait à domicile ou en entreprise ce qui baisse la fréquentation des bornes, mais l'implantation de bornes publiques est tout de même attendue par les utilisateurs.

Leviers d'action

- La politique nationale encourageant l'acquisition de véhicules électriques.

Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation



La mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) apparaît comme une solution intéressante pour trouver une alternative aux véhicules thermiques utilitaires et lourds, pour lesquels les solutions électriques restent complexes actuellement. Il est donc apparu comme nécessaire pour le SDE03 de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Ainsi, la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité semble la première étape nécessaire pour identifier si un besoin d'installation d'une nouvelle station GNV/bioGNV existe. Selon les résultats de ces études, la seconde étape serait alors de créer la station.

Evolution du GNV dans les mobilités

Entre 2021 et 2023, aucune station de GNV n'a été créée et on dénote donc toujours 3 stations sur le département. En fin 2023, il était estimé qu'une vingtaine de véhicules GNV (poids lourds, bus, utilitaires et véhicules légers) roulaient sur le département.

L'utilisation du GNV dans la mobilité ne semble pas encore ancrée mais cette alternative aux mobilités classiques reste intéressante à avoir sur le territoire.

Points de vigilance

- Le coût des investissements financiers.

Leviers d'action

- Le développement de solutions alternatives pour les mobilités est plébiscité par les acteurs du territoire.

Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET



Afin d'accompagner sur la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique et aux thèmes abordés dans les PCAET et tous liés au changement climatique, il a semblé pertinent au SDE de proposer une action de sensibilisation des jeunes. L'objectif principal est de tendre vers l'évolution des comportements et prises de conscience au quotidien.

A la demande de certaines intercommunalités, des animations ont été mises en place pour sensibiliser les jeunes de leurs territoires sur le PCAET ou sur des sujets en lien avec le PCAET.

Entre 2021 et 2023, 56 jeunes ont ainsi pu être sensibilisés lors de 4 animations :

- 2 sur l'énergie et plus particulièrement les énergies renouvelables avec des enfants de moins de 11 ans,
- 2 sur les énergies renouvelables avec des étudiants en journalisme.

Suite à la crise du COVID de 2020-2021, la thématique de la sensibilisation des jeunes a pu monter en puissance à partir de 2022. Ainsi, en 2022, un premier territoire a indiqué sa volonté que des animations soient mises en place ce qui a permis de réaliser la première animation sur 2023. En début 2023, deux autres territoires ont indiqué être intéressés par cette thématique et ont ainsi permis d'organiser les 3 autres animations sur 2023 tout en enclenchant le programme d'animations pour 2024. Cette thématique connaît un certain succès depuis la période de sortie du COVID durant laquelle les échanges et contacts étaient restreints.

Points de vigilance

- Public varié : besoin d'un panel d'outils correspondants aux attentes de chaque tranche d'âge.
- Ne pas proposer d'offres concurrentielles avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et aux développement durable mais travailler en complémentarité avec eux.

Leviers d'action

- La prise en charge financière permet de proposer ces animations aux écoles, centres de loisirs ou facultés gratuitement et facilite ainsi leur mise en place.

Perspectives

- Des sessions de sensibilisation sont programmées à la demande en s'appuyant sur les différents supports pédagogiques développés en interne (maquette, mémoire, etc.).
- Le SDE03 a également initié le concours « Ecoloustics » à destination des classes de cycle 3 (CM₁/ CM₂/6^{ème}) en liaison avec l'Académie de Clermont-Ferrand. L'objectif est de faire découvrir aux élèves la « transition énergétique » via des réalisations de supports (papier, audiovisuel, site internet, jeu, etc.).



TERRE DE LIENS AUVERGNE

Terre de Liens est une association créée en 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain. C'est une association régionale œuvrant sur les 4 départements de l'Auvergne. Terre de Liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne qui permet d'acquérir des terres agricoles, d'installer une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique.

Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs



Par cette fiche action, Terre de Liens met en lumière son action sur le foncier agricole mais aussi sur la sensibilisation aux enjeux citoyens qui est nécessaire à réaliser auprès du grand public.

Concernant le foncier agricole, l'association Terre de Liens acquiert, par l'achat, la donation ou le leg, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). Cela a pour objectif d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Pour la sensibilisation du grand public, l'association a développé l'outil PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale) pour communiquer sur le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation. La sensibilisation du grand public peut aussi se faire par différents médias : réunion de sensibilisation, théâtre forum, articles....

L'association continue son travail de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs en reprenant des fermes et accompagnant l'installations de repreneurs.

Points de vigilance

- Il est nécessaire que la démarche soit connue et relayée par les territoires et les élus, ce qui n'est pour l'instant pas le cas partout.

Leviers d'action

- Rencontre des chargées de missions PAT lorsque ces politiques publiques sont présentes sur le territoire
- Prise de rdv avec des élus des CC où se situent des fermes Terres de Liens ou bien des projets de ferme afin d'échanger sur les enjeux fonciers de l'installation/transmission.

Autres actions

Des projets ont été lancés sur 2022-2024 pour renforcer les actions de l'association via, par exemple, des formations d'élus aux enjeux du foncier agricole ou de la transmission d'exploitation, l'animation d'un réseau de territoires souhaitant partager leurs retours d'expérience par des fiches expérience, l'organisation d'un séminaire sur la restructuration des exploitations agricoles (le 23/11/2023),

Perspectives

L'association souhaite continuer à soutenir l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices sur des fermes en agricultures biologiques et continuer à sensibiliser le grand public sur ces nouvelles générations de paysans et paysannes.

ZÉRO DÉCHETS BOURBONNAIS



Zéro Déchet Bourbonnais est une association émanant de l'ONG nationale Zéro Waste France (pour une meilleure compréhension du grand public, le nom de l'association a été francisé en passant de « Zéro Waste » à « Zéro Déchet »). L'activité cœur de l'association est de sensibiliser tous les publics à la réduction des déchets à travers la présence de bénévoles lors de manifestations grand public, en proposant des alternatives pour le quotidien (ateliers de fabrication de produits ménagers ou d'hygiène, recettes anti-gaspi).

Créer un réseau de commerçants zéro déchet



L'opération « Mon commerçant zéro déchet » consiste à construire un réseau de commerçants permettant aux consommateurs de venir faire leurs achats avec leur propre contenant (type boulangerie, boucherie, magasins de vrac, etc.). Pour l'heure, deux commerces ont pu mettre en avant ce concept (l'Esperluette à Yzeure et Consotopia sur Moulins, fermé depuis fin 2022). L'association manque en effet de bénévoles et de temps pour mener à bien cette animation de réseau, qui demande à la fois d'informer les commerçants (sur le point réglementaire notamment), voire de les sensibiliser et de les accompagner dans cette démarche. Cependant, l'association souhaite toujours développer cette action et espère recruter de nouveaux bénévoles.

Points de vigilance

- Manque de temps pour les bénévoles actuels (5 bénévoles actifs)
- Recrutement de bénévoles.

Leviers d'action

- Une thématique qui fait consensus auprès de tous
- La loi de réduction des biodéchets entrée en vigueur en janvier 2024.

Autres actions

L'association assure différentes représentations pour animer des ateliers destinés au grand public et proposant des alternatives à la production de déchets. Ainsi, une présence a pu être assurée en 2021 au Salon Gourmand, et en juin 2022 lors de la fête du DD à Agonges.

Après cela, l'association a dû se mettre entre parenthèse entre 2022 et 2023, et a repris son activité en début d'année 2024, notamment à travers un nouveau nom, plus parlant (Waste ayant été remplacé par sa signification française : « déchet »). Le siège a également été relocalisé à Agonges, sur la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Perspectives

- Recrutement de bénévoles en reprenant la liste des contacts pris pendant la parenthèse de l'association. A ce jour, l'association souhaite revoir ses

modalités d'action/de sensibilisation en vue de grossir le rang de bénévoles.

- Travail en perspective souhaité pour une mise en place de la phase test du réseau de commerçants zéro déchet (travail en collaboration avec différents acteurs locaux comme les collectivités, entreprises, etc.). L'association va se rapprocher des deux communautés de communes volontaires pour calibrer l'action en se basant notamment sur la structuration des réseaux de commerçants existants.
- Continuer les représentations publiques sur 2024 (cinéma nature à Dompierre sur Besbre, Forum Moulins Communauté, etc.).

LEXIQUE

ADEME : Agence de la Transition Ecologique.

COP21 : 21ème Conférence des Parties.

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthanogènes.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

NH₃ : Ammoniac.

Nox : Oxydes d'azote.

ORCAE : Observatoires Régional Climat Air Energie.

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial.

PDM : Plan De Mobilité.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

PM_{2,5} : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres

PM₁₀ : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère.

PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants
Atmosphériques.

PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial.

SDE03 : Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone.

SO₂ : Dioxyde de soufre.

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et
d'Egalité des Territoires.

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.